



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





U 41.

TAYLOR INSTITUTION.

—
BEQUEATHED

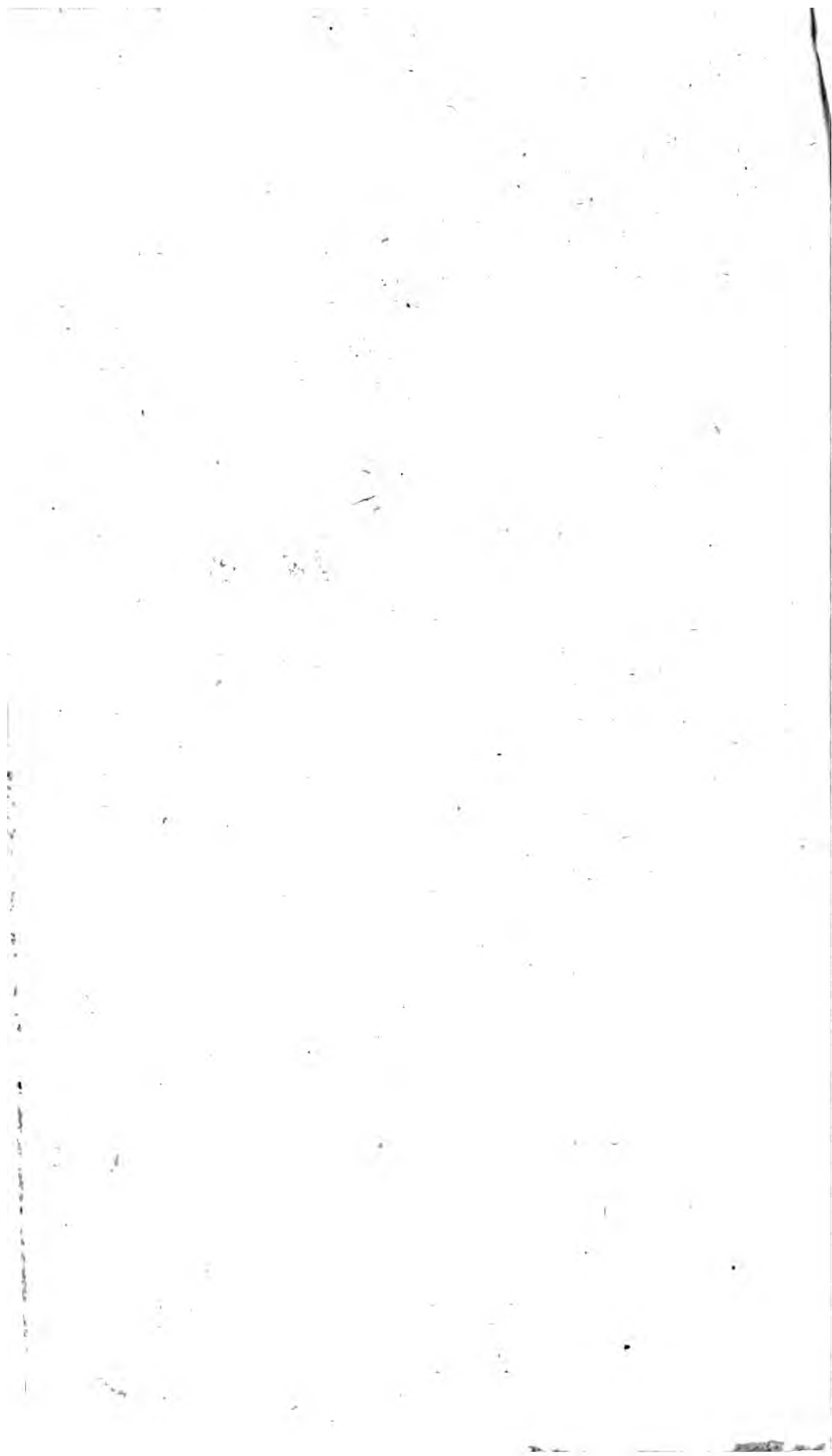
TO THE UNIVERSITY

BY

ROBERT FINCH, M. A.

OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 3b



MÉMOIRES

DE

SULLY.

REVISIONS

NO. 1

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME VI.



A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS

DANS LE SIXIEME VOLUME:

SOMMAIRE DU VINGT-UNIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de l'année 1605. Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la Gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées, état florissant du royaume. Application de Henri IV. aux affaires de l'état, ses Lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Leon XI. doit son exaltation à la protection de Henri, sa mort. Paul V. Pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V. à Rosny, estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre & d'Angleterre: mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Espagne. affaires des Calvinistes, avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins, sentiment de

Tome VI. A

ij S O M M A I R E S

Rosny sur l'état présent de ce Corps. Indispositions de Henri. Assemblée des Protestans à Châtelleraut, objet de Henri & des Huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du Roi, instructions publiques & particulières qu'il reçoit, il s'abouche en passant avec la Reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la Religion. Manège du duc de Bouillon & de ses partisans contre Rosny, conduite sage de celui-ci, discours d'ouverture, plein de fermeté, il refuse la présidence de cette assemblée, &c.

S O M M A I R E

DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au Roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis differens donnés à Henri IV. sur les séditeux, conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs Protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à

DES LIVRES. iij

La satisfaction du Roi , la question des députés généraux ; celle des villes de sûreté , &c. il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange , il met fin à l'assemblée ; y explique les volontés du Roi , & revient en rendre compte à Sa Majesté. Voyage de Henri IV. en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne , & les autres places du duc de Bouillon se rendent au roi , retour de Sa Majesté. Rosny tient les grands jours , punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze , marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons , au sujet de la grande maîtrise de l'artillerie , autre avec le duc d'Epéron , au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris où il rend compte au Roi. Arrivée de la Reine Marguerite à Paris , accueil qu'elle reçoit de leurs Majestés. Mémoires de Rosny sur les Duels où il expose l'origine & les différens usages du Duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce Prince.

S O M M A I R E

DU VINGT-TROISIEME LIVRE

M E M O I R E S de l'année 1606.
Jettons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le Roi, la Reine & lui, sur leur brouilleries, autre entre Henri IV. & Rosny, sur la politique, où ils concerent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc & pair. Expédition de Sedan, intrigue de cour à cette occasion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon, conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au Roi, mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan; & ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint Paul, & n'est point écouté, colere de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V. avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les Jésuites, nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du pere Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres af-

DES LIVRES. ♣

faïres de religion avec le clergé , au sujet du concile de trente , entre les catholiques & les calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfants de France. Reglement sur la gabelle & les élections , autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri , ses amusemens , conversation entre lui & les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne & de Flandre , considération sur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuratïon contre le roi d'Angleterre.

SOMMAIRE

DU VINGT - QUATRIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1607.
Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully , brouillerie entre eux , dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle ; dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochelois , nouvelles graces accordées par Henri aux Jesuites. Brigues de l'Espagne à la cour

vj SOMMAIRES DES LIV.

& dans le conseil, contre Henri & contre Sully, conversation entre eux à ce sujet, & conseil donné par Sully, autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne & les Provinces - Unies, sentiment de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, & pour la trêve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangères. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V. à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finance, de gouvernement, de police, &c. Dépense de Henry IV. au jeu, pour ses manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

Fin des Sommaires du VI. Volume.



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-UNIEME.

Tous ces dégoûts que j'eus à
essuyer, me couterent une
partie du tems, que j'avois
coutume d'employer tout
entier à l'administration des finan-
ces; mais ils ne diminuèrent rien de
mon application à en remplir toutes
les fonctions. Je travaillai cette année
à constater les aliénations & usurpa-
tions du domaine de Sa Majesté, & à
liquider exactement toutes les rentes
sur les tailles, gabelles, décimes, aides
& autres parties; ainsi que toutes les
autres dettes créées tant sur le Roi, que

1605.

1605.

sur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déjà au royaume depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous ces deniers, dont l'état se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été usurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux pièces, que je venois de recouvrer. L'une est un état des

(1) « Il ne falloit » les magnanimes des
 » pas moins que le » seins de soulager
 » courage constant du » son peuple. » *Es-*
 » duc de Sully, pour *sai politique sur le com-*
 » rétablir les finan- *merce, chp. 19. M.*
 » ces, en retirant cent *Claude de L'Isle en*
 » millions de domai *parle de la même ma-*
 » nes aliénés, en *nière, & avec toutes*
 » payant les dettes lé- *sortes d'éloges, dans*
 » gitimes, en retran- *son abrégé de l'his-*
 » chant les autres, *toire universelle. tom.*
 » &c. Il seconda tou- *5 pag. 501.*
 » jours son roi, dans

personnes, qui avoient été intéressées dans le parti du Sel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conseil même, & depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cent trente-huit mille livres. L'autre pièce datée du 27. Octobre 1585. est une association du surintendant d'O avec les partisans du Sel, pour un cinquieme. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquieme, Antoine Fafchon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à Sa Majesté, des deniers des aides & des parties casuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour paiement de prétendues dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premières suppositions & connivences, je furai si soigneusement, que j'en avois déjà découvert

1605. pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor-royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de tems en tems les usurpateurs, de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faisois au nom de Sa Majesté des remises considérables sur la taille, source principale d'abus & de vexations de toute espece, dans la répartition & la perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus sont si palpables, & ces vexations si criantes, que nos rois & leurs ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroît devoir être plus heureuse, & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde; contre tout ce qui émane du souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une désobéis-

Je mets la Gabelle de niveau avec
la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de

1605.

fance formelle. Ce préjugé est qu'on ne songe jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand, que celui qu'on propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés par la nature de la chose même. Or je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elle le soient pour ceux, que de nécessité l'on employe à l'exécution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute mécanique des mains des maçons, à l'idée de l'ar-

chitecte. Celui-ci ne sauroit croître & s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumières & la paresse dans les employés subalternes, celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confiée aux élus & subdélégués des intendans; je n'oserois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous ordre,

6 MÉMOIRES DE SULLY,

1605.

si bisarrement tyrannique, que de faire acheter à un particulier, plus de

pris par eux au hazard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le tems nécessaire à donner à celle ci; mais que comme on fait venir de la capitale, des artisans pour conduire des travaux qui excèdent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir & députer dans les généralités, des commissaires integres, intelligens, suffisamment autorisés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le tems, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne, si on les paye mal, ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le désir d'être honoré & caressé de ses concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de sa famille & de ses compatriotes, on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, & ensuite présenté un œil attentif à la manière dont on les

fel qu'il n'en veut & n'en peut con-
sommer, & de lui défendre encore de 1605.

voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur, que sur cinquante de ces commiffaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme, encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixieme, qui n'est lui-même qu'une espece de dixme, a toutes sortes d'avantages sur la taille & les autres subsides, tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la dixme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins couteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fausse & cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple, bien entendu, est encore que le roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens & la force de son royaume; que sans égard pour des exemptions & des priviléges injustes, tous les sujets de sa majesté soient traités également; que le commerce & l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on

1605.

les fiennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision & la même opération qu'on avoit fait sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & Sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commissaires, que je choisiss parmi les personnes, que je connoissois les plus laborieuses & les plus fidelles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne pût aller si vite, je remis à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'œconomie, aient des ressources infinies, lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'état, & celles que Sa Majesté faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement

& de ruine, où le Roi avoit trouvé la France, ses finances & son trésor, à son avènement à la couronne, malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvint de la première indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605. le Roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoit fait sérieusement attention, que les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces sommes, ne montoient à guère moins de trois cens trente millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquité sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures & simples, le seroient, & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste; de manière que le trésor-royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur, d'aussi

1605.

intéressant dans ces mémoires , qu'un état en gros des sommes particulières , d'où résulteroit cette somme principale.

Il étoit dû à la Reine Elisabeth ; lors de son décès , tant d'argent pur , prêté à Henri dans ses besoins , avancé aux troupes Allemandes , & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne , que pour toutes les autres sommes , auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au Roi , Hommes , vaisseaux , provisions , pour le siège de Dieppe , pour celui de Rouen , enfin pendant tout le tems qu'avoit duré la ligue , la somme de sept millions trois cens soixante-dix mille huit cens livres ; aux cantons Suisses , tant pour leurs services , que pour leur pension , y compris les intérêts , trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens soixante-dix-sept livres six sols ; aux états-généraux , argent prêté , solde de gens de guerre , entretien de vaisseaux , poudres , vivres , munitions , &c. aussi fournis pendant la ligue , neuf millions deux cens soixante-quinze

mille quatre cens livres; à différens seigneurs, colonels & officiers françois, pour service, solde, pensions, gages &c. pendant les guerres civiles, six millions cinq cens quarante sept mille livres; aux partisans de toute espece de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & pensions des officiers de la maison du Roi, de Justice, de police & de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cens cinquante mille trois cens soixante livres; à différens particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. presque tous du regne de Henri III. douze millions deux cens trente-six mille livres. Engagemens de domaine, constitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par Sa Majesté, cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf

cens quatre-vingt-une livre (4).

1605. Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva plusieurs, qui étant exigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer, par quelques expédiens, comme celles sur les tailles & le domaine; mais on comprend facilement, combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencerent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui sous une apparence de douceur & de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens mémoires, tant sur les traités de la ligue, d'environ un million; que sur le total, mais cela est peu considérable.

lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le tems de la mort de ce Prince, 1605.
 & contentons - nous de marquer ,
 comme un monument éternel de la
 gloire , l'état où la sagesse de son gou-
 vernement avoit déjà mis la France ,
 dans cette année. Les payemens hors
 & dans le royaume , se faisoient à
 point nommé , nulle souffrance de ce
 côté-là , ni dans les dépenses couran-
 tes ; sans que pour cela Sa Majesté ces-
 sât d'en faire de très - considérables ,
 pour rétablir , meubler & décorer ses
 maisons royales , réparer les places
 fortifiées , en faire construire de nou-
 velles , élever des bâtimens publics ;
 (5) réédifier les églises , hôpitaux &
 couvens ; entretenir les pavés , levées ,

(5) Henri le Grand marqué en différens
 a fait peindre & dorer endroits de ces mé-
 la chapelle de Fontai- moires , voyez le dé-
 nebleau ; percer la fo- nombrement de tous
 rêt , & embellir en plu- ces édifices dans le
 sieurs autres manieres , Mercure françois , ann.
 cette maison royale. Il 1610 , pag. 404. Deca-
 acheva le Pont-Neuf ; de de le Grain , liv. 8.
 il fit construire la place Morizot , chap. 46. ainsi
 & la rue Dauphine , que dans les écrivains
 redresser grand nom- qui nous ont donné des
 bre de rues dans Paris , descriptions , ou l'his-
 bâtir des Quais , &c. toire des antiquités de
 Outre ce qui en est Paris , &c. Personne

1605.

ponts & chaussées, fabriquer grand nombre de galeres sur la méditerranée, remplir les magafins & arcenaux, racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il restoit encore au bout de l'année, une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (6).

n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommo- der les grands chemins, pres- que dans tous les en- droits du royaume, construire quantité de chaussées & de ponts dans des lieux impra- ticables sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Ro- mains, mais qui faute d'entretien depuis cent trente ans, sont au- jourd'hui en fort mau- vais état; qu'il fit plan- ter le long de ces grands

ordonnances de ce prince à ce sujet; & d'autres, par lesquel- les il est défendu de cou- cher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ou- vrages, & cette appli- cation à rendre son royaume florissant, contribuèrent peut-être autant que les exploits militaires à mériter à Henri IV, le nom de Grand, qui lui fut donné dès son vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reste encore en dif- férens endroits, où on les nomme, *des Rosnys*. Nous avons plusieurs

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mé- rité cet éloge singulier dans le Mercure fran- çois, année 1606, p.

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, & que délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse & la milice, le payfan ensemençoit & recueilloit en assurance (7); l'artisan s'enrichissoit de sa pro-

1605.

101. » comme il s'est » de sa majesté, &
 » acquitté au bien & » bien qu'il n'ait été
 » à l'utilité de la cou- » exempt de la ca-
 » ronne de France, » lonnie par ses en-
 » en ces états & char- » vieux, si est-ce qu'il
 » ges-là, plus qu'au- » faut avouer qu'il a
 » cun de ceux qui » été & le Joseph de
 » l'ont précédé, tous » notre roi & celui de
 » les François l'ont » la France ».
 » reconnu & du vi- (7) La tendresse de
 » vant & après la mort ce bon prince pour ses

1605. fession; le plus petit marchand se réjouif-
soit du profit de son trafic, & le noble
lui même faisoit valoir ses revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de sévérité, qu'a-voit donnés Sa Majesté, n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée, & la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la discipline Militaire, sans aucun préjudice à la personne du soldat & de l'officier, exactement payés de leur solde, & de plus récompensés à proportion de leurs services & caressés à raison de leurs talents, ou de leur valeur. Les jettons que j'avois donnés à Sa Majesté, selon la coutume, le premier jour de l'an, représentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux Poles, avec ces mots, *Hi fines*. C'est par de pareilles

peuples, paroît par	pût manger de la viande
ce dicton de lui, qui	de toutes les semaines,
s'est conservé par une	& de plus mettre tous
espece de tradition,	les Dimanches une
qu'il seroit en sorte que	poule dans son pot.
le plus pauvre payfan	

actions

actions , qu'un Roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

1605.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année , & sur toutes sortes de sujets , finance , commerce , politique , que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la Reine , pour ses étrennes , neuf mille livres à la comtesse de Moret (8) , quinze cens li-

(8) Jacqueline du Beuil. Le Roi l'avoit présentée dans les écrits de ce tems-là , comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté , tous les avantages de mademoiselle d'Entragues ; mais en récompense , une physionomie fine & spirituelle , une humeur extrêmement gaye , & une conversation pleine d'enjouement , que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage , ni la même aversion pour cette maîtresse , que pour la marquise de Verneuil.

1605.

vres aux femmes de chambre de la Reine, & autant pour être distribué par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes, douze cens livres à Praflin, autant à Merens, trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-pere, deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissioinaire en cette province, quatre mille livres de pension à Lognac (9). capitaine réformé, pour récompense de ses services, quarante mille livres, que Sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que

(9) Ce n'est point celui dont Henri III. s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompense de cette action, un gouvernement, qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne, où très-peu de tems après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet. Tom. 1. liv. 1. pag. 133.*

cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêt à cette famille, depuis qu'elle lui étoit dûe, cinq cens livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancés en menus frais, afin qu'on vît, disoit ce Prince, qu'on ne perdoit rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement, dix-sept mille cent trente-huit livres à son apoticaire, nommé la Livre. Sa Majesté étoit débiteur de cet homme là depuis 1592, & avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cens quarante & une livre à Jean Sellier, Marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour Sa Majesté de la construction de je ne sçais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres donnés à M. le comte de Soissons, de l'édit des Greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Maïenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens justes, Zamet obtint de Sa Majesté, les deux offices des receveurs à Rouen,

1605,

chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle entre lui & le connétable ; mais pour éviter toute contestation , il acheta l'autre part , & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cens mille livres qu'on lui faisoit , pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie , s'établir dans la tour de Bouc , qui lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur , à qui étoit ce fort , qui déterminèrent Sa Majesté à en traiter avec lui , soit par voie d'échange , ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce Prince rouloient encore sur les bâtimens , sur - tout ceux des nouvelles manufactures de soie , qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie , qu'on lui envoyoit d'Espagne , son orangerie des Tuileries , dont il hâta fort la construction pour cet effet (10). Je fis jeter , par son ordre ,

(10) Je trouve en-écrits de ce tems-
coré dans quelques-là , qu'un fabriquant

les fondemens de nouveaux édifices pour les tapisseries, dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit, en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts, qui sont nommés à ce sujet. Sa Majesté fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le soin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long - temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvasent que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le Roi se déchargea de leur importunité sur moi, &

provençal, nommé de Venise, de perles Sertan, entreprit de bien imitées, & plusieurs autres, que le corce la plus fine des célèbre M. Colbert a mûriers; qu'il s'établit des manufactures si grande perfection, de crystal & de glaces

1605. me commanda de faire enforte qu'il ne se ruinaient, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce Prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la maniere de traiter leurs ambassadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenses & des libéralités faites à propos; & ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une lettre toute ouverte de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux - Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remerciement qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté

Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & qui fut tenu encore long-tems secret, ce Prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha aussi-tôt un courier extraordinaire, quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des couriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de Sa Majesté, au mois de Novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secretaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l' Arsenal & tous les magasins du Roi; & afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent, suivant l'intention de Sa Majesté, d'une paire de ses plus belles armes, pour le Prince son maître.

La mort de Clément VIII, (11)

(11) l'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du pape & des Catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit

1605.

arriva la nuit du trois au quatre Mars ;
& elle fut aussi - tôt mandée en France, par un courier que mon frere

en différens endroits de ces mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, & bon François. Ceux de la Religion même ne le haïssent pas, s'entant toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, & plus que pas un de ses prédécesseurs, jusqu'à leur octroyer des passe-ports, pour aller & venir librement à Rome ; ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par aucun Pape. Quand il mourut, & long-tems auparavant, ce n'étoit plus de lui qu'une masse de chair, étant perclus de corps & d'esprit, ayant les mains mortes toutes pourries & crevées ; si que quand on lui venoit baiser les pieds, qui étoient bien puans,

» autant que tout le reste de son corps, il lui falloit soulever les mains pour donner la bénédiction : *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *tome 2. liv. 3. pag. 328. & liv. 3. pag. 696.* ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui : *Clément VIII, bon homme, bon prélat & bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon prélat, le second, que bon prince, & le troisieme, bon prélat & bon prince. *Amelot de la Houffaye, note 3. sur la 311. lettre du cardinal d'Osat.*

dépêcha vers le Roi, alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même-temps les cardinaux François, auxquels Sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année. 1605.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 Décembre 1604, & il m'en écrivit une seconde, le 6 Février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'église. J'avois surtout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent Panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi.

1605.

Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses, dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'enciter, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer & emporté, qu'inspire la différence de Religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la Messe, sans se souvenir de moi au *memento*. Le Pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, & particulièrement sur les moyens d'opérer, ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son défintéressement & à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me

parloit comme eux , du desir qu'il avoit personnellement que j'achevassé 1605.
 de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien : » N'ayant pas :
 » ce sont les termes , plus d'amis à Ge-
 » nève , que j'en avois à Rome.

Il ne m'étoit guere moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frere , qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains , » qu'aucun
 » cavalier françois , depuis cent ans ,
 » disoit-il , n'avoit acquis autant de
 » réputation dans toute l'Italie (12) » .
 Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance , sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome , jusqu'à neuf lieues , avec le plus honorable cortége de noblesse françoise & romaine.

Le Roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux , de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation

(12) Cet éloge par me, l'appelle un grand
 roît n'être point ou- homme pour cette
 tré. P. Mathieu par- cour. Tom. 2. liv. 3.
 lant des services que pag. 681. Siri en parle
 le comte de Béthune par-tout de même.
 rendit au roi à Rô-

1603.

demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courier de Rome, arrivé à Paris le 28 Mars, on sçut que, suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement & si promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'est-à-dire, le vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du soir, le Saint Siège fut rempli par le cardinal de Médicis, appelé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Leon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait assez voir que Sa Majesté très chrétienne fut bien servie par la nation Italienne (14). Aussi en témoigna-t-elle publique-

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans, dans Machiav. *Ibid.* 698. & autres historiens.

(14) Le pape Leon XI » avoit coûté au roi, dit maligne-

ment sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce Prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, & de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût suivi dans mon gouvernement, & dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le président de Bellièvre & les gens du Roi du Parlement, les évêques & autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire que jamais exaltation de Pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Leon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (15).

1605.

ment du Plessis Mor- de *M. du Plessis Mor-*
 nai, trois cens mil- *nai, livre 2. pag. 305.*
 le écus à faire. Vie (15) Il fut pris de

1605.

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque maniere Sa Majesté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèse, parce que deux choses concoururent à son élection ; la faveur que lui accorda hautement la nation françoise par ses cardinaux, & son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux & digne pontificat. Deux sujets de suite, placés, pour ainsi dire, de la main de la majesté très chrétienne sur le saint siége, ne laisserent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même, avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife ; qui arriva à Fontainebleau le 25 Mai, à dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Leon XI, excepté seulement qu'il ne se fit point de

maladie le 17 Avril, la prise de possession au retour de la procuration du nouveau pape, & son à Saint Jean de mourut le 27. Latran, qui se fait pour

feux de joie. Sa majesté en donna elle-même la raison à ceux qui auroient pu prendre mal cette singularité ; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, & le roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges ; & en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien qu'au chancelier & à Sillery, un discours en forme de relation, de tout ce qui venoit de se passer au conclave.

Paul V, ne démentit point les espérances qu'on avoit conçues de son pontificat. Le conseil romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vues que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin, qui fut envoyé nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, & il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin, & par sa sainteté elle-même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout qu'il auroit à faire, ou à sol-

1605.

liciter. Je ne fais ce que peut avoir dit à moi, avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes, qui portoient jusqu'à la servilité, le dévouement au saint siège. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 novembre; car il étoit encore à Rome en ce tems-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de sa sainteté, pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en

Une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de sa dépendance, par lesquelles il passa, le reçussent & le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frere, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui représente qu'il ne sauroit mieux faire, que de donner une place à Bèthune dans le conseil des affaires étrangères, en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (16).

1605.

Du Perron me remercioit dans cette lettre, d'avoir pris son parti

(16) Le cardinal | avantageusement de
d'Offat lui-même, | cet ambassadeur, dans
quoique peu content, | sa lettre au roi, du 10
selon toutes les appa- | décembre 1601, dans
rences, de la condui- | celle à M. de Villeroy,
te de M. de Sully à | du 2 décembre 1602,
son égard, parle très- | & autres.

1605.

auprès de sa majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand aumônier, qui venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légereté naturelle, étoit sorti de France, & avoit embrasé la religion protestante. Le roi, qui l'observoit, comme ont fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Lafin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fit passer en France, & que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, on qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi, pour Lafin,

La lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les monts, est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je

donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon frere, que le Saint Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté passe de là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire, à son amitié pour moi, sa piété & son zele lui fournissent mille motifs pour me persuader de changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoit disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers saints de France; & de ses Rois les plus illustres, ce qui amene naturellement l'éloge du Roi

1605.

regnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié, à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce Pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apostoliques de son prédécesseur & les siens m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prieres & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus & les grandes qualités de Sa Sainteté, de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, & de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remerciemens des sentimens qu'elle me témoignoit, & les souhaits d'une parfaite prospérité, remplissoient ma lettre entière, où sans croire intéresser ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractère des Princes souverains, & en particulier à celui qu'une église toute entière donne au Pape. Je ne faisois donc aucune difficulté de me servir du terme de lui

baïser les pieds , qui fans doute n'au-
roit pas plû à mes confreres. Aussi Paul
V. en recevant ma réponse , dit hau-
tement qu'il goûtoit un des plus grands
plaisirs , qu'il eût eu depuis son ponti-
ficat. Il la lut trois fois de suite , en
s'écriant que je lui faisois trop d'hon-
neur. Il en loua infiniment le style , le
tour & toutes les expressions , & dit
encore que mes louanges lui déro-
boient une partie de celles qu'il auroit
voulu me donner. Il fut tout prêt de
me remercier par un second bref. Il
fallut que du Perron lui-même s'op-
posât à un excès de tendresse , qui pou-
voit avoir ses risques. Ce cardinal fut
témoin de tous les mouvemens du saint
Pere, parceque comme ma lettre étoit
écrite en françois , il fut appelé pour
en être l'interprète. Du Perron de-
meura encore quelque tems à Rome ,
dont le séjour lui occasionnoit une
grande dépense. Il me marquoit que
depuis un an , il lui en coutoit plus de
vingt mille écus en frais de voyages ,
d'entrée de conclaves , de meubles &
d'habillement pour lui & pour sa mai-
son. Dans l'épuisement ou ces dépen-

1605. Les l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du Saint Siège pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les états des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencerent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le Roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Grefins, qui

les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir , de ne les faire passer que par vingtaine , & au nombre de deux mille hommes , auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi , en recevant cet avis de Caumartin , s'imagina que Spinola , qui devoit les commander , prenant la même route , il ne seroit pas impossible que le Prince Maurice , à la tête d'un parti de coureurs françois , & choisissant bien son tems , ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : » Ce qui , » disoit Henri , auroit valu une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens , & de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presque aussitôt par un courier espagnol , qui passa par Paris , s'en allant en Flandre , à la fin de Mars , que Spinola avoit changé de route , & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours ; ce qui changeoit si fort la chose , que Sa Majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré , tant qu'il seroit sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du Roi , ce

1605.

Prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'apercevois point cette conséquence ; & je répondis à Henri , lorsqu'il m'en parla , que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-tems , que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à Sa Majesté , & qu'assurement il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Charles
de Longue-
vel, comte
de Buquoy.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy , à qui il fit passer le Rhin , entre Cologne & Bonne , où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée, du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-tems. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce général,

général, ne se trouva pas mieux fondé, que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévint qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, & les tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise; auquel cas le Prince s'attendoit de son côté à assiéger & emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant la conquête, le vingt-trois Septembre, & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & assûroient la Frise. Du Terrail pendant ce tems-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

1605.

1605,

Du Terrail étoit un officier françois de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux Archiducs. Sa Majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire a son devoir, comme elle lui sçut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne, chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint - Denis-Mailloc & quelques autres gentils-hommes, qui avoient offert leurs services aux Archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est-là que le moindre des sujets de plainte que le Roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux

séditieux françois, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pensé, S M. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernières conventions, par rapport au commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau espagnol, qui s'avoua flamand, & du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit, en louant leur conduite; leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son ambassadeur.

Le conseil de Madrid de son côté;

1605.

ne sçavoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous ; combattu d'un côté , par sa fierté naturelle , de l'autre , par le sentiment de son insuffisance , & par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres , & leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats , se plaindre amèrement de ce que sous une apparence pacifique à leur égard , nous nous comportions en effet comme auroient pû faire de véritables ennemis , & affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre : mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le Roi, secrètement rassuré par la connoissance de ses forces, se mocqua de leurs menaces ; & pour moi en particulier , je connoissois trop bien l'esprit & l'humeur du Roi d'Angleterre , pour croire qu'il fît jamais pour eux , plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec Sa Majesté britannique, qu'ils ne purent même sauver long-tems ces apparences ; car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays , sans y laisser bien-tôt des marques de cet

esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ces états ; ce qui le mit dans une furieuse colere contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeler ce Prince aux premiers engagements qu'il avoit contractés avec moi, & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere, & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi ; & lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le Roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'Empire ; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhor-

1605.

1605. toit à se joindre à lui dès ce moment ;
pour faire en sorte qu'avant la mort de
l'Empereur regnant, les électeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de Sa Majesté impériale, le chemin à l'empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des romains ; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par S. M. britannique, dit au Roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que Sa M. ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du Roi Jacques par rapport à l'empire, non pas entierement, mais par forme de consultation, encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite

partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fautive & déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour, pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités, qui parurent de si grande conséquence à sa majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

1605.

(17) Je ne sais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque tems ce prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer empereur lui-même. Il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'appre-

nons du vol. 8474. des Mss. de la bibl. du roi, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna, & le troisieme, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archi-

1605.

Henri, en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa majesté britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere qui, toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matiere, que je ne pus

duc Mathias. « Le Quoique cette idée ne
 » roi, ajoute l'auteur, fût pas absolument
 » qui avoit attentive- contraire à ses grands
 » ment prêté l'oreille desseins, on peut ce-
 » à ce dernier, se le- pendant douter avec
 » va ; ayant ouvert assez de fondement,
 » une fenêtre pour s'il l'a eue véritable-
 » prendre l'air, tenant ment. Il se pourroit
 » la vue & les mains bien faire qu'il ait feint
 » vers le ciel, dit tout seulement de l'avoir,
 » haut, Dieu formera de concert avec le seul
 » & fera naître en mon duc de Sully, pour fai-
 » cœur, s'il lui plaît, re prendre le change
 » la résolution que je dans son conseil, sur
 » dois prendre sur le sujet de ses grands
 » tous vos discours, armemens. Le comte
 » & les hommes les de Beaumont, ambas-
 » exécuteront. Adieu, sateur de France à
 » messieurs, il faut Londres, chercha, au
 » que je m'aïlle pro- rapport de Siri, *ibid.*
 » mener. Et ainsi finit 166. à lui mettre cette
 » cette conférence ». idée dans la tête.

pas douter que de tems en tems elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel, & son intelligence dans les affaires, y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa majesté. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver soigneusement. Ordre que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens Cantons Germaniques, mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditeuse de France. Cet article ame-

1605.

nera un assez long détail , parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou , & à celui que sa majesté fit en Limosin , qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle , sur la bisarrerie d'une association qui causoit tant d'allarmes à l'état. Une société composée indifféremment de Catholiques romains & de Huguenots ; ces Catholiques Espagnols , & ces Huguenots François ; un parti agité par des intérêts si opposés , qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier ; un corps , dont le duc de Bouillon est le chef , & dont l'Espagne est l'ame ; ce coup d'œil seul a quelque chose de si singulier & de si monstrueux , qu'il suffira , pour rassurer bien des personnes sur les suites d'une confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée ; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle défobéissance au souverain , ne peut qu'être très préjudiciable à l'état , en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal , on ne niera

pas qu'il est d'une saine politique d'empêcher par toutes sortes de moyens, qu'il ne se forme, ou de le détruire lorsqu'il est déjà formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre; cependant, comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, sa majesté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvelèrent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi; & afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis; qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme; & dès les premières questions que je lui fis, je vis que sa déposition enve-

160,

loppoit un si grand nombre de personnes , & de la premiere distinction de la cour , que sans aller plus avant , je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de sa majesté même. Je lui écrivis à Saint Germain , où elle étoit alors , en lui désignant , par des chiffres connus d'elle seule , le nom de ces personnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur , qui assura que toutes ces personnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon , Marseille , Narbonne , Bayonne , Blaye & quelques autres ; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint Flour , lorsqu'il avoit été arrêté ; que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne , & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai , les conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du roi catholique ; ils en attendoient encore beaucoup davantage , & ils faisoient même fond sur des se-

cours d'hommes , que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il , que lorsqu'ils se feroient déclaré ouvertement ennemis de l'état , par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées , & de plusieurs autres forteresses maritimes.

1605.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat ; c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités ? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on sçavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroïtroient plus graves à Sa Majesté ? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au-delà de la vérité.

(1) Jean de Sudrie, gentilhomme quercibaron de Calvairac, nois.

1605.

On peut donner, comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes & les autres assemblées particulières de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entre autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé, à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à Sa Majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la Religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le Roi, auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matière & la forme de cette assemblée, & y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi, qui devois y paroître chargé des intérêts de Sa Majesté. Les Protestans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de Sa Majesté, qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du Roi à la qua-

*Vie de Du-
Ileffis Mor-
nay. Liv. 2.*

tité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'assemblée, rien ne seroit capable de les soustraire à l'autorité, que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le Papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cens personnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à Sa Majesté, que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une assemblée, ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eût mandé à Henri cette disposition des Réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau, le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à Sa Majesté, & j'avois pris de plus toute la peine possible, pour connoître la vraie situation des choses à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poi-

1605.

tou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon, que les trois ou quatre boute-feux du parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres & mes discours aux personnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par là Sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste; mais il continua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, & en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les Protestans, disoit-on, & c'étoit par la bouche du premier Président de Toulouse, & de mille autres per-

sonnes en Guyenne , que cela se disoit , avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc , les discours les plus emportés contre Sa Majesté ; ils avoient , ajoutoit-on , résolu de faire une députation , pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi S. 7 Avril , par laquelle ce Prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques , lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres , & en même tems être présent à la réception des députés huguenots , enfin leur expliquer les volontés du Roi du ton dont il convenoit que Sa Majesté parlât à des sujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce Prince en auroit voulu prendre la peine , il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois , sa santé avoit souffert de plusieurs petits ressentimens de goutte , qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé ; c'est la diette qu'il observa durement pendant les premiers jours de Mai. De tout son conseil , il n'avoit près de sa personne que Sille-

1605. **ry**, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de **Sa** Majesté qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussitôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans réplique; c'est que si **Sa** Majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystère ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec **Sa** Majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent; & l'on imagine aisément que pendant tout le tems qu'elle dura, ce Prince ne songea pas à me choisir pour son confident, ni pour son agent auprès des Protestans. Le retour de ses bonnes grâces s'étant

Fait, de la maniere que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ses soupçons, que si on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce Prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtelleraut par quelqu'autre personne, parce que je craignois de fournir, sans y penser, nouvelle matiere à la calomnie. Henri raisonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poste, où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce Prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contre eux, qu'ainsi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, & comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des mémoires de toutes celles qui avoient rap-

1605.

port à ma commission, & pour composer moi-même les instructions que je devois recevoir par écrit de la main de Sa Majesté, & de l'avis de son conseil.

Pour Sa Majesté, elle revint pendant ce tems-là passer une partie du mois de Juin à Saint Germain. Ce Prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion sur un pied (19) qu'il crut dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs excessives l'obligèrent de retourner sur ses pas. Il ne put, tant qu'elles durèrent, s'appliquer à aucune affaire: quand il se

(19) « J'étois allé à » m'amuser au plaisir
 » l'Artenal (dit Hen- » de le voir. Nous al'â-
 » ri IV, parlant d'u- » mes à la Bastille, &
 » ne de ces attaques » il nous montra com-
 » de goutte) avec ma » me cela étoit ordon-
 » femme, M. de Sul- » né. Je vous assure
 » ly me dit : Sire , » qu'au même instant
 » vous avez de l'ar- » la goutte me prit, &
 » gent, & vous ne le » me fit souvenir du
 » voyez point; com- » proverbe : ceux qui
 » me de fait, je me » ont la goutte, ont
 » contente de savoir » des écus ». Mathieu,
 » que j'en ai, sans tom. 2. liv. 3. pag. 613.

fût agi , m'écrivoit-il de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées , il revint à Paris , d'où il se disposa à aller à Monceaux , après qu'il auroit mis ordre à toutes les choses nécessaires pour mon départ.

 1605.

Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitois être instruit , par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du Roi , & dont les réponses devoient composer le fond de l'instruction , sur laquelle je venois de convenir avec Sa Majesté ; & j'envoyai cet écrit à Villeroy & à Fresne , qui deux jours après me le renvoyèrent avec la réponse aux questions , en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout , & que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux , l'une plus générale , & l'autre en forme de mémoire particulier , joint à la première. Ces deux pièces régloient la manière dont je devois parler & agir avec les Protestans , comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châteleraut ne paroissoit pas d'une première vue , aussi important qu'il l'étoit , tant pour le Roi , que pour le corps

1605.

des Réformés , puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps , qui sortoient de l'exercice de leurs charges , auprès de Sa Majesté , pour les en décharger , & pour leur en substituer d'autres , ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solennelle , que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près , on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la Religion , étoit de se servir de cette assemblée , pour étendre leurs droits , & pour se faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux privileges ; à quoi Sa Majesté ne pouvoit mieux répondre , qu'en profitant aussi de cette occasion , pour les rappeler d'une manière plus solennelle aux anciens réglemens , dont la sagesse & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître , & pour les revêtir d'une nouvelle force , bien loin de leur donner la moindre atteinte ; en sorte qu'après cela le corps des Religioneux en France , persuadé de la droiture des intentions du Roi , & de sa fermeté à soutenir ses droits , prit une

bonne fois réellement le parti , ou de braver l'autorité royale , ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

1605.

Pour cela , il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification , fait à Nantes , comme sur une piece fondamentale , qui devoit leur servir également de regle pour juger de leur conduite envers le Roi , & de celle de Sa Majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit souffert tant de contradictions , étant la base de leur liberté , la preuve de leur fidélité , de leur attachement au bien public , des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer , se tireroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit , qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche , comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté , qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion , la jouissance paisible de leurs biens & de leurs charges , la douceur du gouvernement , l'état des affaires

1605.

tranquilles, mais solides & s'affermifant tous les jours, la sûreté des promesses faites par ce Prince, connue par une longue suite d'effets, & en dernier lieu, par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient-là autant de cautions d'un côté, auxquelles les Protestans devoient répondre du leur, par la soumission & la reconnoissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guere regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du Roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir

voir toutes les autres demandes, que les Protestans s'aviferoient peut-être de faire. On me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, & que celle-ci, que Sa Majesté avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient résolu dernièrement dans leur synode de Gap, de supplier Sa Majesté de leur accorder.

 1605.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étoient palpables: car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice & de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les Protestans ont leurs synodes provinciaux, auxquels Sa Majesté ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces synodes, & il n'y avoit rien de si juste, c'est

1605. qu'on s'y renfermât dans ce qui est d' ressort de la religion & de la discipline ; au lieu que sous ce prétexte , on y traitoit fort souvent de matieres purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice & à la police , il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale , qui renvoye toute affaire contentieuse dans ces deux genres , aux tribunaux des juges & des magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur , doivent se traiter par la voie de la requête & de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens & les grandes dépenses , dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire , souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une dernière raison contre ces assemblées , & je ne devois point la dissimuler , mais seulement l'adoucir , en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti Protestant ; parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins , que les brigues des mal-intentionnés , qui demeurent confondus , dans ces assemblées tumultueuses , avec les personnes équi-

tables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre, suivant l'occurrence, pour les finir, étoit laissé à ma disposition, jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté & de désobéissance formelle m'obligeoit à avertir Sa Majesté, & à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion : il faut sçavoir que les Protestans étoient dans l'usage de tenir près de la personne de Sa Majesté, deux hommes pris dans leur corps, l'un, pour l'ordre ecclésiastique, l'autre, pour la robe : c'est à dire, pour l'ordre séculier, afin de résider à la cour, de traiter auprès des ministres de Sa Majesté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ses ordres & ses

1605.

dispositions. Ces députés entroient en charge, & ils en sortoient, par un nouveau choix, qui se renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence & de nomination de députés, dont les Réformés faisoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits, ni même dans les pieces qui renferment ces articles secrets, qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance, établi à l'occasion de la résistance que quelques cours souveraines firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que jusqu'à cet enregistrement. Sa Majesté n'avoit pour cela aucune envie de priver les Protestans de ce privilege. Elle vouloit seulement, & c'étoit un des chefs de ma commission, qu'ils s'en tinssent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit prescrit par leurs propres députés, lorsqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'assemblée, & s'il se pouvoit, au second, par lequel ce Prince

entendoit que les Réformés lui pré-
sentassent les noms des six personnes
choisies dans leur corps , sur lesquel-
les il se détermineroit à nommer les
deux qui lui seroient les plus agréables.

1605.

Il pouvoit arriver que les chefs
du parti , cherchant à éluder les ré-
glemens que Sa Majesté se proposoit
de faire recevoir dans l'assemblée ,
affecteroient de se renfermer dans
cette seule question : c'est ce que
je devois encore empêcher. Sur l'af-
faire d'Orange , qui ne pouvoit man-
quer d'être mise sur le tapis (on sçau-
ra bien-tôt quelle elle étoit) j'avois
ordre de représenter , que Henri
avoit travaillé inutilement , pour faire
enforte que le prince d'Orange lais-
sât cette ville aux Protestans fran-
çois : qu'il ne pouvoit refuser de la
remettre à ce Prince , que tout ce
qu'il pouvoit en cette occasion , c'é-
toit d'obtenir de Maurice , qu'en la
place de Blaccons qui commandoit
dans cette place , & qui demandoit
lui-même à en sortir , il n'y mettroit
du moins pour lieutenant , qu'un
officier de la religion , auquel on
feroit prêter le serment d'obéissance

1605.

à Sa Majesté, je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà qu'elle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & signée, Henri & Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoit à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le pape de vive voix, ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avoit pris naissance ; que personne n'eût séance dans l'assemblée, en qualité de dé-

puté d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût ce de Lesdiguières même ; qu'on n'y recevoit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de Princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroïssoit important à Sa Majesté qu'un sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que Sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déferât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins des Protestans séditieux, pourvû qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence
 1605. que l'article des villes de sûreté , remises entre les mains des Protestans , seroit discuté , que le terme de prolongation , accordé par Sa Majesté pour la garde de ces places , étoit prêt d'expirer. Si cela étoit , je devois faire entendre , soit à l'assemblée en général , soit aux députés en particulier , que pourvu que Sa Majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit , elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation , & cela , sans restriction des places appartenantes aux simples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assurance , que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenue , mais que je me promettois d'obtenir de Sa Majesté : quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois seulement obligé à Sa Majesté de le tenir secret , jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon , & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fond que le Roi destinoit à leur entretien , elles devoient en être déclarées exclues

pour toujours, aussi-bien que déçues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cens soixante-treize mille cent quatre-vingt douze livres sur laquelle on avoit déjà retranché auparavant, quatre-vingt dix mille livres: elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds, qui leur avoient été assignés. J'avois déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de Sa Majesté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, sans prendre avis de Sa Majesté, avec laquelle je commencai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plûpart fort longues, & quelques unes en chiffre. Ce mémoire est daté du 4 Juillet, signé par Sa Majesté, & contre-signé par Villeroy. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des sé-

1605.

ditieux , n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou , qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles , mais pour ne pas mêler les unes avec les autres , je reviendrai à celles-ci , après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette Princesse vint d'Usson à Toury , d'où elle écrivit à Sa Majesté le motif de sa démarche , & le désir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris lorsque cette lettre y arriva pour Sa Majesté , avec une seconde de la même part , pour moi. J'étois parti il y avoit deux jours , prenant ma route par Rosny & Lavinville. Henri ayant vu , & par sa lettre , & par la mienne , ce que la Princesse souhaitoit de lui , fit partir le 9 Juillet la Varenne , pour me rejoindre , & me rendre une lettre , dans laquelle il me faisoit sçavoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite , quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut , & me détourner jusqu'à Orléans. Il me ren-

voyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 Juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orleans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orleans, si je ne la rencontrais pas auparavant sur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller jusquelà. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fit entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, & nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette Princesse me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en

1605.

gros, de la part de Murat sur les factions civiles, me fut amplement particularisé par elle & par Rodelle. Ils me désignerent par leurs noms quantité de personnes de la première qualité de Provence & de Languedoc, & des parens même de M. le duc de Monpensier & du cardinal de Joyeuse, qui y trempoient. Une partie de ces personnes avoient été dans le conseil du maréchal de Biron, & s'étoient ensuite attachés à ceux qu'ils avoient vu résolu de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce maréchal y entroit, disoit-on, pour quelque chose, & ils employoient les mêmes moyens, dont ils s'étoient servis pour soulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à surprendre; & l'on offrit sur tout cela des éclaircissemens, qui ne laisseroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai Sa Majesté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avoient été indiquées, mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, & je ne voyois

pas que rien de tout ce qu'on me disoit , dût m'en faire changer.

1605.

Ce n'est pas que je n'apperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes les démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente Gentilshommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver Sa Majesté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvû qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que m'on voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions & de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif

1605.

que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à Sa Majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins, qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civiles, par la raison que les françois, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumière sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Mar-

guerite, & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne, dont il avoit sçu ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés Protestans à l'assemblée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvû, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir Sa Majesté auprès des Protestans. Quant à Rodelle & aux autres Gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce Prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

1605.

On avoit intercepté la copie d'une lettre, écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit être Saint Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au Roi, c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien justes, elle faisoit partie du paquet, que Henri me faisoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposoit sur-tout de lui persuader dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le Duc dans son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre credit à conserver chez les étrangers, la solemnité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de

la lettre , pour ébranler Bouillon.

La fuite n'étoit qu'un amas de conjectures , de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout , pour prouver au Duc , que l'église réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vûe toutes ses anciennes promesses , & qu'il sacrifioit hautement les Protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves , les liaisons du conseil du Roi avec celui de Rome , les sommes immenses , employées , disoit-il , à faire un Pape , les feux de joie de cette élection , la faveur des Jésuites , déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes , le résultat de l'assemblée , & il n'en auguroit rien que de facheux , tant à cause de la timidité du parti , que par les artifices que le Roi sçauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scene , & l'on devine sans peine, quelle figure on m'y faisoit faire. J'avois , selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent , entre

1605.

autres, celles de la prolongation des places de sûreté, & malgré cela Saint Germain espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode, sur le combat qu'il supposoit se passer dans mon esprit entre ma conscience qui ne pouvoit se prêter à la politique du conseil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papistes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi, où je ne pouvois réussir au gré du Roi, sans trahir ma religion, ni la servir, sans m'exposer à une disgrâce certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles & difficultés insurmontables pour moi, dans une pareille commission. Comme il ne sçavoit pas que Sa Majesté, en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gardassent aussi celles dont ils étoient en possession, & qu'il croyoit cette circonstance capable d'aliéner pour

jamais les esprits; il se faisoit un triomphe de mon embarras & de ma confusion. Il attribuoit au Roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en son nom à l'assemblée, n'auroit rien à y faire, que d'exposer simplement ses volontés, & sur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je sçaurois bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain se rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne suffiroit pas pour empêcher qu'on ne fit une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de ce Duc, étoit un point si généralement connu, que malgré toute cette montre de hardiesse & d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la non-chalance du parti, en ce qui le regardoit, & après

1605.

avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le Duc avoit été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui : c'est de ne faire en son nom personnellement, aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à faire faire par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement & la persécution, à quoi il se voyoit exposé par son amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le risque d'une lettre, écrite à l'assemblée dans cette forme; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifieroit au Roi, il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardoit comme un coup de parti pour le Duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée, par une per-

sonne seule , y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & basse Guyenne , où étoient situées les places, soit que d'eux-mêmes ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'il en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on faisoit un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de Sa Majesté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de sa personne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soissons, très-brouillés ensemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguières & quelques autres en écrivoient à Sa Majesté, prenoit un assez mauvais tour. Il me parut, lorsque j'eus lû la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fausse allarme. Je n'y vis rien, qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti féditieux étoit peu considérable, chancelant, dénué de tout, & bien

1605. éloigné de rien entreprendre d'important ; & que Bouillon plus expérimenté que les autres , ne se prêtoit point à des idées vagues , qu'on lui présentoit les unes sur les autres , & sans aucune liaison ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confusion à en attendre. En un mot , au travers d'une fausse assurance , inspirée par beaucoup de présomption , & malgré cette affectation de fine politique , il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des membres , & le désespoir du chef. Je ne changeai point encore de langage , dans la réponse que je fis à Monceaux , quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité , mais je me rassurois , sur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus , que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtelieraut apporteroit à tout ceci.

Au reste , je puis assurer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit , où l'auteur de la lettre , & beaucoup d'autres avec lui , vouloient que je fusse , ayant à opter entre le service de mon Prince , & celui de ma religion , parce qu'en effet je ne voyois

dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions , veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit , que lorsqu'on la soutient opiniâtement jusques dans les torts les plus visibles. Sur ce pied-là , j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre , pouvoit m'attirer dans l'esprit de l'auteur de la lettre , & de ceux qui pensent dans le même goût , les noms de faux-frere , de déserteur , & même , si l'on veut , de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages , que je me proposois d'obtenir , mais celui des personnes , qui de quelque parti & de quelque religion qu'elles fussent , voudroient se servir de la balance de l'équité & du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours , cela ne doit s'entendre que d'une politique simple , droite & pure comme elle. Toute autre paroît la servir , mais ne la sert pas véritablement , & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée , je crus que je ne pouvois

1605. trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale & au zèle imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractère, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entière, dans toutes les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincèrement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, & ennemi des démarches irrégulières de quantité de Réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre, il dura une demie heure.

Je commençai par leur faire envisager, que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, Sa Majesté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter les droits, que
de

de gagner leurs cœurs, & de persuader leurs esprits, que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'assûrément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même-tems, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général, parce que j'avois à justifier le choix de sa majesté, à elle-même, & à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de ministre prudent & integre, dont je me flatois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi; en leur faisant observer que par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader & lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre,

1605.

il ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain, pour faire voir aux Protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussé à faire à sa majesté, des instances également fortes & hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un roi de France; sur-tout, par le roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à sa personne, parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats

& de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de tems, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lefdiguieres (20), leur Achille ; pourvû même qu'il attendît cette extrémité, pour se séparer d'eux. En effet on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion

1605.

(20) Les écrivains » déclarer que s'il no
calvinistes ont traité le » se faisoit actuelle-
connétable de Lefdi- » ment catholique, il
guieres, comme on » ne seroit point con-
voit qu'ils traitent tous » nétable ; quoique
ceux qui ont abiuré » cette charge lui eût
leur religion. Le Vas- » été promise. Bul-
for est le plus cruel de » lion, qui avoit été
ses ennemis ; & le » long-tems bon hu-
duc de Sully, un des » guenor, abordant
plus modérés. Il n'est » le maréchal, lui
pas le seul qui ait cru » demanda tout haut:
que le désir d'être con- » monsieur, croyez-
nétable, seconda un » vous la transubstan-
peu les motifs de sa » tiation ; oui, répon-
conversion. « Après » dit le maréchal, qui
» la mort du conné- » devina de quoi il
» table de Luynes, dit » s'agissoit ; puisque
» Amelot de la Hous- » vous me l'assurez,
» saye, Louis XIII, » dit Bullion, je vous
» envoya le sieur » annonce que vous
» Claude de Bullion » allez être connéta-
» au maréchal de Lef- » ble. » *Art. Bonne*
» diguieres, pour lui » *Éc.*

1605.

capable de le fixer, seroit celle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des Réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguières, parce qu'il entroit dans ma commission, de montrer que les plus secrettes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, & de tout le reste à proportion. Je demandai où du Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par

le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du roi raisonnoit assez juste sur leur situation, & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaicteur.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de sa majesté, d'une maniere qui ne souffrit ni interpretation, ni equivoque, qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, & même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & seigneurs françois, que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de la Force, de Châtillon & du Plessis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison & prétext-

1605. te que ce fût , ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée , pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment , mais que s'ils avoient quelque demande à faire à sa majesté , ils se servissent de la voie des députés près de sa personne , qu'on leur accordoit à cette intention , & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai , que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée , des résolutions contraires à ces volontés , outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient , j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission , & en même-tems de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province , pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son tems , la question des députés , & celle des villes de sûreté.

Ce discours , & particulièrement la déclaration par laquelle j'avois fini , déplurent à quantité des dé-

putés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérèrent entre eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le tems, dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déferât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les Protestans n'avoient pas donné en cette occasion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard, mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul, qui y apportai obstacle

~~1605.~~ (21), & cela, pour des raisons ;
 1605. que je mandai à sa majesté que je
 lui dirois, & dont elle seroit satis-
 faite.

(21) L'auteur de la *tes fortes de moyens*
vie de du Plessis Mor- à s'y faire élire pour
nay soutient au con- président ; mais qu'il
traire, que le duc de n'ent pour lui que deux
Sully chercha par tou- voix. *liv. 2. p. 309.*

Fin du vingt-unieme Livre.



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.



L'ASSEMBLÉE générale des Protestans à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorsque le Roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Rusly. Bouillon y donnoit avis à Sa Majesté, qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit désigné dans la lettre, & que ces Princes cherchant à se fortifier de la puissance & des secours de Sa Majesté, avoient jetté les yeux sur lui, pour le rendre médiateur entre elle &

1605.

E v

1605.

eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au Roi & au royaume, & de la sienne, il offroit avec une effusion de sentimens les plus nobles, de servir dans ce dessein, de sa personne & de toutes ses forces, paroissant charmé d'avoir trouvé l'occasion, dont Monluet l'avoit souvent entretenu, lorsque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des services réels & solides, & non par de simples paroles, qu'il pouvoit désormais persuader ce Prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs le piège que lui tendoit Bouillon étoit trop grossier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargessent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au conseil de

France. Aussi Henri se contenta-t-il de répondre à Ruffy , que l'avis n'étoit pas complet , & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assurément rien promis de ce jeu , s'il avoit sçu qu'il étoit tombé en même tems entre les mains de Sa Majesté , un autre lettre , qu'il écrivoit aux Protestans assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espece de réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçue , & c'est au même , c'est-à-dire , à Saint Germain de Clan , qu'on sçut qu'il vouloit la faire remettre ; quoique dans le corps de la lettre , il parlât de Saint Germain , comme d'une tierce personne , l'on comprendra encore mieux , que cette autre lettre , écrite d'Allemagne , n'avoit apparemment pour but , que d'engager Sa Majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée , ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette lettre sa qualité de chef de parti ; puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de regle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite première-

1605.

rement & principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Plessis, Bellujon, & Saint Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage pour être continué dans l'emploi (car il en sortoit), jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts, pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfère Saint Germain, l'emploi que le premier exerçoit à Genève utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en tenir offensé. Pour du Plessis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtement attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter & respecter de Lefdiguieres, ce qui paroissoit un point si important au Duc, qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'esprit & de la circonspection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint Germain, pour aspirer à la députation; sur-tout, son union avec

Saint Germain pouvoit produire des merveilles , mais son attachement à 1605. Lefdiguieres lui restoit comme une tache , dans l'esprit de Bouillon , qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation , que Lefdiguieres s'étoit acquise dans le parti. Un autre défaut , que le Duc trouvoit également & sans exception dans tous les prétendants , c'est l'esprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien , à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même , la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint Germain , que le bruit court en Allemagne que le Roi le recherche d'accommodement , & doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabere , ou Montluet. Pour ôter tout soupçon , qu'il en imposât à cet égard , Bouillon lui envoie une lettre , qu'il dit que Montluet lui a écrite , pour le convier à chercher quelques personnes qui puissent les rapprocher Henri & lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences , sur la considération qu'on a pour lui en

1605.

Allemagne , sur l'utilité dont il est au parti protestant , sur les craintes qu'il inspire au Roi & à son conseil. Il veut bien rassurer ses confreres , sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait Sa Majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piège , pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude , & sur laquelle il faut consulter Lesdiguières , du Pleffis & Saint Germain.

Il s'étend après cela avec emphase , sur les assemblées solennelles qui se font chez lui , de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus distingué , il en doit , selon lui , résulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguières , que celui ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée , le duc de Bouillon assure que la seule apprê-

hension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henri , & de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces assemblées , de ce qu'il ne sçait pas assez se faire valoir à la cour de France , & reçu des offres de prendre cette peine pour lui , mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zele , (on va voir ici un trait de modestie singulier) en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henri a conçue de lui , étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre , leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter , & leur nuiroit à eux mêmes , sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison , qu'il insinue être l'avis de toute cette assemblée d'amis & le sien , est de le réduire par la crainte à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette lettre , assurément singuliere , supposé qu'elle en mérite quelqu'une , est pour s'en servir à prévenir quelques demandes , qui

1605.

seroient peut-être faites dans l'assemblée : car du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer, par ce ton suffisant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti féditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors, qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser, comme en pensoit Lesdiguières, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le Landgrave de Hesse, sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le Landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que sa majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le Landgrave avoit à demander sur le chapitre du duc de Bouillon, vient

de ce que le bruit couroit en Alle-
magne , que le roi très-chrétien cher-
choit à s'emparer par surprise de Se-
dan , & à y abolir la religion réfor-
mée. On voit bien encore que ce
bruit ne pouvoit provenir que de
Bouillon lui-même , qui en satisfai-
sant par-là sa haine pour le roi , infi-
nuoit au même tems , que Henri re-
gardeoit sa place comme si forte , qu'il
n'espéroit pas pouvoir s'en rendre
maître autrement que par surprise : ce-
la s'appelle posséder l'art de réunir en-
semble la présomption , la méchance-
té & la fausseté. Tous les talens du duc
de Bouillon paroissoient s'être réduits
à une grande fécondité à inventer , &
à une grande adresse à répandre des
bruits peu avantageux à ses ennemis.
Celui d'une prétendue résolution si
contraire aux intérêts de la France ,
prise par les Suisses assemblés à Bade ,
étoit sorti de la même boutique. On
en fut quelques instans dans l'inquié-
tude en France , d'autant plus que
l'affaire , dont j'ai parlé l'année pré-
cédente , qui occupoit les ligues des
grisons , n'étoit point encore finie ;
mais lorsqu'on vit que Caumartin qui

1605.

n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord sa majesté, n'en disoit rien, on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien souhaité que sa majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assemblée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc ; il fournissoit un mémoire de ce qui s'y étoit passé, & il assûroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Peri-

gord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui déterminâ Henri à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du tems, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conseiller au roi, d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à sa majesté, qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, & je fus obligé de l'assurer que je n'avois reçu de ces deux Provinces, aucune nouvelle fâcheuse.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court & le plus sûr, c'étoit de donner de tems en tems & à propos, l'exemple d'un châ-timent sévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentils-hommes provençaux. Le dessein avoit été pris à l' Arsenal, avant que je partisse, de tâcher de s'en saisir. Le roi se servit pour cela de Ranchin, Médecin de M. le connétable, qui

1605.

amusa si bien ces brouillons , que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette féquelle, avec les deux chefs , & fit jetter en prison à Aiguesmortes , des conjurés si mal adroits , que dans la premiere surprise , ils se déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Espagne. Henri bien résolu de les punir , envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin , qui arrivoient de cette expédition , dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain , commencer à instruire leur procès. Le gouverneur d'Aiguesmortes & le sieur de Saint-Genis , aiderent utilement de leurs personnes en cette occasion. C'est ce complot qui redonna à sa majesté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence , & un second motif de ce voyage , fut le bruit d'un armement de galeres , que les Espagnols faisoient à Naples , dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de sujet de prendre ombrage cette fois , que toutes les autres , l'Espagne faisant à peu près la même chose tous les ans pour son commerce du levant.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME. III

On manda encore au roi, que quelques unes des principales têtes de l'assemblée, ne cherchoient qu'à allonger le tems inutilement, afin que l'ennui me fit quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avoit résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au roi des députés, pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabere, qui partoit de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence, du soin d'expédier promptement, mais pourtant complètement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étois déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flatoit la vanité de tous ces députés. Sa majesté enjoignit encore à Parabere, de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste, elle n'osa lui confier les secrets les plus importants, & même en me le députant, pour agir de concert sur certain mé-

1605.

1605.

moire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le tems de l'examiner, & de prendre mes arrangemens, avant la venue de Parabere. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en est guere un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de personne, & un second qui se joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes sortes de personnes, mal comme bien intentionnées. Il ne se remuoit de rien de tout ce qu'on lui disoit touchant les factieux, & jamais le Roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que Sa Majesté montra bien à la vérité à Parabere, tout son mécontentement contre le Duc, mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs, sans lui rien toucher des preuves les plus récentes : ce fut à moi à régler aussi sur cette connoissance ma conduite avec Parabere.

Mais laissans-là tout ce qu'on mandoit au Roi , voyons ce qui se passoit réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux , que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquèrent à tourner les esprits à la mutinerie & à l'aigreur : parce qu'ils crurent qu'il seroit bien plus difficile de les réchauffer après coup , s'ils laissoient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs manéges ordinaires ; ils seconderent de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répandue , que le Roi alloit abolir leurs privileges , casser leurs Synodes , & se servir de la présente assemblée , pour déclarer retranché de son état des finances , tout ce qu'il avoit coutume de donner aux ministres de la religion. Henri disoit quelquefois , en se plaignant de l'aversion des Protestants pour lui & pour ceux dont il se servoit dans ses affaires , qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât pensions , charges & gouvernemens , cette parole fut rapportée à l'assemblée , comme une résolution arêtée , & une déclaration positive.

1605.

1605. Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées, après en avoir représenté toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'assemblée, sous le nom, ou de la part de Bouillon, de Lesdiguières & de du Plessis, & je ne souffris que personne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit, par leur qualité de députés des Provinces. Je fis donner sous main à du Plessis, l'option de se tenir volontairement éloigné de Châteleraut, ou d'y venir pour y être simple spectateur, & sans autre rang que celui de Particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti; soit que désespérant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa présence, quoique contraire à tous ses desseins; soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soulèvement dans l'assemblée en sa faveur. En effet il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui, mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de

de ressentiment de du Plessis ; mais que Lefdiguieres voulut s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabauder, en faveur d'un homme justement noté auprès de Sa Majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-tems avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & captieuses ; je voulus qu'on avançât chemin, & par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce fera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint Germain & quelques autres ; mais sur-tout, je le répète, pour Lefdiguieres, d'avoir souscrit à un mé-

1605.

moire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je sçais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; & je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre, par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, & de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général, ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains sermens, enfin l'exclusion qu'on y donne à tout Catholique romain, & à tout officier particulièrement attaché au Roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse sçavoir à Sa Majesté la part qu'il avoit eu à ce mé-

moire, jugea à propos, lorsque le résultat de l'assemblée en eût rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, & envoya au Roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assemblée, un désaveu formel de tout le contenu au mémoire.

 1605.

C'étoit-là une de ces pieces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi voulant m'instruire si une grande partie du corps protestant en avoit eu connoissance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & sous les noms d'associations, de réserves & de défiances que je faisois pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite, est, que si Henri eût été immortel, les Protestans, contents de sa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejeté tout appui au-dehors, & regardé comme inutiles, tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens bien différens, les forçoit à con-

1605. server les mesures qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir, que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avoit trempé dans le projet en question, elle ne s'en seroit pas tenue, ainsi à l'écorce de mon discours, & elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations, & par un deni formel.

Je me tins donc assuré que la contagion des mauvais discours & du méchant exemple n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommé ; mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bien-tôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs & ses défenseurs, & des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laisât le Dauphin en bas âge. Il me disoit quelquefois que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette oc-

caſion avec l'intérêt public , comme 1605.
 étant un des principaux officiers de la
 couronne , & devant être lieutenant
 de la compagnie de ſon ſecond fils , ſi
 Dieu lui en donnoit un , comme il ar-
 riva. Mais après tout , de quoi pou-
 voient être capables un duc de Bouil-
 lon errant & méprilé , un du Pleſſis
 avec ſa plume , les Conſtant & d'Au-
 bigné avec leur langue , contre une au-
 torité auſſi ſolidement établie , que
 celle que Henri étoit dès à-préſent en
 état de laiſſer à ſon fils ? L'incertitude de
 la ſucceſſion royale m'avoit toujours
 paru en quelque maniere le ſeul dan-
 ger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occaſion que cette ma-
 tiere ſe traitoit entre les députés de l'aſ-
 ſemblée & moi , & ſans nuire à la pre-
 miere & principale , je veux dire , à la
 nomination des députés particuliers ,
 que j'avois d'abord mis ſur le tapis.
 Les Proteſtans prétendirent que cette
 nomination ne regardoit en rien S. M.
 & devoit ſe faire par eux ſeuls. Je dé-
 truiſis ce préjugé , en montrant que S.
 M. par ſa qualité de Roi , doit avoir
 la principale part dans une affaire qui
 a une influence ſi néceſſaire ſur le bon

1605. ordre, & une liaison si marquée avec la police ; que du bon ou du mauvais caractère des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions ; ce que j'appuyai, par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manége & de mauvaise-foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuidier ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le Roi choisiroit les deux qui lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient, je ne désespérai pas de le faire passer, ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de Sa Majesté. Henri faillit à y mettre lui même obstacle sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition générale de l'assemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point, & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés & choisis de concert entre lui & les Protestans, ce qui rendit l'assem-

blée plus attachée à son sentiment. ~~_____~~
 Car, soit que Sa Majesté s'expliquât 1605.
 publiquement sur le contenu de ses
 lettres, ou que ceux qui en étoient
 participans, gardassent mal le secret,
 toutes les intentions du Prince étoient
 aussi-tôt & aussi parfaitement connues
 dans l'assemblée, que dans le conseil
 même. Villeroi m'en avertit, & je le
 sçavois mieux que lui; c'est ce qui fit
 que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils
 m'écrivissent toujours de leur main,
 ce que j'observois aussi de mon côté;
 & j'en étois quelquefois si fatigué,
 que j'étois obligé de les renvoyer tous
 les deux aux lettres que j'écrivois à Sa
 Majesté, qu'on avoit soin ensuite de
 jeter au feu. Cependant mon dessein
 prévalut à la fin dans l'assemblée,
 pour le choix réservé à Sa Majesté de
 deux personnes sur six, & je trouvai
 encore le moyen que sur ces six, on
 n'y en plaçât aucun qui eût donné pu-
 bliquement des marques de désobéif-
 sance ou de mutinerie. Henri regarda
 ce succès, comme un des plus impor-
 tans services que je pouvois lui ren-
 dre.

1605.

En Arma-
gac.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisieme député , qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'étoit , dit-on , fait fort d'y parvenir ; & il devoit pour cela se rendre à l'assemblée , quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore , à ce qu'on assure , beaucoup d'autres projets , sur-tout en faveur du duc de Bouillon , & c'est lui qui dans l'assemblée de Mauvefin , avoit gagné qu'on écriroit au Duc , pour lui témoigner que le parti protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois , quelque hardi qu'il fût , & la proposition fut rejetée sans retour , aussi bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes , que le parti entretiendroit , non plus auprès du Roi , mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume , autant de députés choisis par eux seuls , pour communiquer directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu , il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de

tous ces députés en sous-ordre ; mais ~~ce ne fut qu'une chaleur de foie, que~~
 ce ne fut qu'une chaleur de foie, que 1605.
 je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, Sa Majesté n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence ; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le Roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, & encore, au sujet de la Noue & de du Coudray, que les Réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, & l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le Roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray ; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lefdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla en-

1605.

core de Desbordes & de Marabat. Sa Majesté avoit long-tems voulu du bien à Marabat , quoique je le fisse envisager à ce Prince , comme l'une des créatures de Bouillon ; mais elle revint de ce sentiment , lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer les deux enfans au duc de Bouillon , ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit , ne fût vrai ; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages , qu'un avocat de Castres , nommé la Devese. Sa seule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité , lui fit tort auprès de ses confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son Roi , qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrettement qu'il étoit nécessaire , pour ne pas le détruire dans l'esprit des Protestans ; & lorsque je l'eus encore mieux connu , je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me servisse de ses lumieres. Tout le reste du mois de Juillet se passa de cette sorte

à proposer , éplucher , rejeter ou agréer différens sujets.

 1605.

La question des députés se continua avec la même chaleur , les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour Saint-Germain , & pour plusieurs autres , auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'assez intéressant pour s'y amuser plus long tems , je le conclurai tout d'un coup , en disant que la Noue ayant fait promettre à Sa Majesté par Roquelaure & par moi , qu'il romproit avec le duc de Bouillon , & qu'il rappelleroit ses enfans de Sédan , le Roi le choisit pour député , sur les trois sujets proposés pour la noblesse , & que des autres pour la robe , il s'arrêta sur du Cros , qui avoit fait solliciter pour lui Lesdiguières. Cette conclusion , qui fut fort agréable à Henri , & fort louée de ses ministres eux-mêmes , vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médifans , qui divulguèrent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi , après laquelle on l'avoit vu si fort en colere , que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ses

1605.

dessins ne réussissoient pas entre mes mains. Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Ville-roy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès ; dont on me rapportoit la gloire, sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assurance de sa conservation & de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aye fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son Prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de Sa Majesté, & je ne

ſçache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une ſeule, en lui rappelant l'ambassade d'Angleterre, néceſſaire au ſujet que je traitois, encore le priois-je inſtamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il ſçavoit déjà être arrivé à quelques unes des autres.

1605.

Le plus juſte ſujet de mécontentement qu'ait eu Sa Majeſté dans la queſtion des députés, eſt que ſon intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été ſignifiée dans l'aſſemblée, ſept provinces proteſtantes ſ'aſſemblerent, & envoyèrent en conſulter du Pleſſis. Henri ſ'en prit, avec aſſez de raiſon, à Conſtant & à d'Aubigné. La dernière inſtance qui fut faite à ce ſujet par les Réformés, c'eſt que le tems du ſervice des deux députés auprès de Sa Majeſté, fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du Roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque ſujet de renouveler chaque année cette cérémonie, & de deman-

1605.

der pour cela une assemblée, & le roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparé à ce refus. Ils recurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit ; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante ; mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entièrement à la volonté de sa majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un brevet de sa majesté, pour

trois ans , & d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins , est un objet fort peu considérable ; aussi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander , & à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reste , il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture , sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés , que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés , l'assemblée pouvoit être regardée comme finie ; mais comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur , & que par une dernière faveur , sa majesté voulut bien encore y en joindre un , par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les parlemens , il fallut donner le tems de faire ces deux brevets ,

& de les envoyer à Châtelleraut.

1605.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce tems-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la maniere dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les Protestans. Le roi jetta les yeux sur Lefdiguieres, si à contretems, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lefdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-tems s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le deshonneur d'être obligé de remettre la place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que sa majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les

Hector de
la Forêt de
Blaccons.

lieux, la chose seroit allée autrement ;
 mais Henri ne m'en écrivit que pour
 me mander qu'il venoit de députer
 Bullion & Bellujon, chargés de ses or-
 dres à Lesdiguières, & pour me de-
 mander le mandement nécessaire pour
 faire marcher du canon du côté d'O-
 range. Je me doutai, à la réception de
 cette lettre, de ce qui étoit arrivé, &
 je mandai incontinent au roi tout ce
 que je connoissois des sentimens de
 Blaccons. Je lui conseillai, & même je
 le priai de n'envoyer à Orange qu'un
 simple exempt de ses gardes, sans
 mettre ainsi Lesdiguières vis-à-vis de
 son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdi-
 guières, usant du pouvoir que le roi
 lui donnoit, n'écouta que sa haine
 contre Blaccons, & envoya signifier
 impérieusement à ce gouverneur &
 aux habitans l'ordre qu'il avoit de S.
 M. qu'on lui remît la place. Il y ajouta
 du sien, que s'ils n'obéissoient pas, il
 en rendroit compte au roi. Pendant ce
 tems-là, il écrivit à ce prince, le 24
 Juillet, qu'il ne se mette point en pei-
 ne, parce qu'il saura bien réduire le
 gouverneur d'Orange, sans que rien

1605.

branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lefdiguieres craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux courriers l'un sur l'autre au roi, pour l'assurer qu'il étoit prêt de remettre sa place à telle personne que S. M. jugeroit à propos, quand même cette personne seroit Catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi sur Lefdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons savoit devoir l'appuyer auprès de S. M. & de suspendre la marche de Lefdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans son action, & y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance & à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, Protestant,

avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, sa majesté vouloit qu'il mît sa place comme en sequestre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendrait toute sorte de satisfaction & de traitemens honorables, & en même tems Henri fit dire par Bullion à Lesdiguières, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cens hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cens hommes, de soixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa majesté que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguières, qui avoit déjà mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plu-

1605.

1605. tôt, parce que cela seroit trop long ; qu'on lui en fournît de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses places ; ce fut ce qui obligea encore sa majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant général d'artillerie du Lyonnais & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguières. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des Protestans la justice & même la modération de son côté, mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi, en respectant comme je le devois, les ordres que sa majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lesdiguières, sur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne fais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Lesdiguières n'avoit cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal.

Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice , il y ajouta plusieurs démarches de son chef , qui firent que la chose avoit bien changé de face , avant l'arrivée des courriers de Sa Majesté au lieu de leurs dépêche. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes , à deux lieues d'Orange , d'où il envoya sommer fierement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon , à son retour de Dauphiné , chercha à justifier Lefdiguieres de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner) , en disant qu'il ne l'avoit faite , que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château , de faire une réforme dans la garnison , & d'écarter quelques gens de guerre , levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lefdiguieres passant ainsi son pouvoir , Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi , qui poursuivoit sa querelle particuliere. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lefdiguieres , qu'écrivant à

1605. Sa Majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé , il ne garda plus de ménagement , & qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes par son courrier. Il chargea Lesdiguières d'avoir cherché dès long-tems à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence, avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguières à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frere, qu'en même-tems qu'il faisoit au Roi des assurances de son obéissance, & qu'il mandoit si poliment à Lesdiguières qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 Août 1605. Le roi y paroît les accorder

aux Protestans, comme une grace qui doit les confirmer dans le respect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de sa majesté étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche, les dernières volontés du roi, afin de ne pas tenir plus longtems les esprits en suspens dans les provinces, où je savois que les différens bruits du résultat de l'assemblée, causoient une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la maniere dont le roi & ses ministres avoient agi & traité avec eux, & de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espece de récapitulation justificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune as-

1605. semblée générale, je leur dis que sa majesté ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le requereroit; mais je leur fis sentir en même-tems qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenue des colloques & synodes ordinaires, restreints purement aux matieres ecclésiastiques. Je finis, en réiterant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa majesté tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de sa bienveillance, & l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant si sa majesté approuveroit cette démarche, & la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'assemblée, le roi m'ayant

m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentoit combien ma présence étoit nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce Prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du service, qu'il disoit que je venois de lui rendre. Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes terres de Berri, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vider. Telle fut l'issue d'une assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle & impétueux. Du Plessis put sentir ces

 1655.

1605.

raisons , dans la lettre que je lui écrivis , quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi , par une réponse fort étudiée , qu'il crut devoir aussi envoyer au roi , joint à ma lettre , comme pour faire voir qu'il n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation , sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au roi. Ce prince , au partir de Monceaux , où il avoit eu quelques légers accès de goutte , étoit revenu sur la fin de Juillet à Paris , d'où il alla passer les huit premiers jours d'Août à Saint Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue & sur les dents , qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche , qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux , qui avec la diete , étoient son grand remède. Je le trouvai à Fontainebleau , où il s'étoit acheminé de Saint Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses : il permit que mes secrétaires & toute ma suite que j'avois avec moi , lui fissent la révérence , & m'ayant encore une fois tenu étroitement ferré entre ses bras , il me mena dans la lon-

gue galerie du jardin des Pins, où nous eumes ensemble un entretien de deux heures.

 1605.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers, & ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence, soit dans le conseil par rapport aux finances, soit à la cour où les brouilleries domestiques qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait desirer plus de vingt fois, disoit il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage, & particulièrement sur les dispositions où j'avois pu connoître qu'étoient, & les églises protestantes, & quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lesdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité; qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin

1605. par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si sa majesté marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes sans s'arrêter à aucune place, elle le poufferoit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lefdiguères, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il étoit tems, & de la dernière conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon; en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminèrent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-tems ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui

lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon; & de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epéron, des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, & destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cens chevaux de compagnies réglées tant gendarmes, que chevaux légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument nécessaire dans des provinces, où il semble que l'air contagieux des dissensions civiles, se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé presque par-tout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ail-

1605.

1605.

leurs dans un tems plus favorable ; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loisir, qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment ; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que sa majesté prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux piéces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour & au conseil, qu'il en seroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si prochain,

& dans une faison encore plus avancée, fournit mille nouvelles raisons aux sensuels & aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri étoit inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusoit de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aisément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle Biron (1) & Giverfac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent espagnol, prièrent le sieur de Fouillac (2) de venir en cour assûrer sa majesté, qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne, qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac (3) & Bassignac se jetterent dans cette place. On y assembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie sur les pla-

1605.

(1) Charles de Charbonnières, Sieur de la Chapelle Biron. Marc de Cuignac, Sieur de Giverfac.

(2) Raimond de Scognac, sieur de Fouillac.

(3) Pierre de Rignac, Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

1605. te-formes. Cet avis fut donné par le même Fouillac & par Baumevielle, qui dépêcha à sa majesté le sénéchal de Brive : mais tout cela se faisoit avec tant de frayeur, que le roi, qui avoit voulu que d'Epéron & Roiffi (4) s'avancassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Fouillac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord & de Quercy. On fut par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jeter aux pieds de sa majesté, ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même-

(4) Jean-Jacques de Mesme, Seigneur de Roiffi.

tems de ne pas prendre l'allarme, ni perdre courage; parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'Octobre. Que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, & ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur imposa par des paroles si magnifiques. Foussac assûroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Espagne, plus de 10 ou 12 mille écus; mais Bouillon payant toujours de hardiesse, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand seigneur, que cette somme médiocre ne leur étoit envoyée, que pour être distribuée à leurs amis subalternes, & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Foussac deux cens écus pour son voyage, & le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (5), escorté du régiment des gardes, & de l'escadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Or-

(5) Voyez sur ce voyage de Henri IV.

1605.

léans , pendant que je prenois la route
convenue. Il n'étoit encore qu'au Hal-
lier , qu'il vit déjà des fruits de son
voyage. Deux gentilshommes de
Quercy , nommés Cause & Brigantin ,
vinrent en cet endroit lui demander
pardon pour cent vingt autres gentils-
hommes. Ils offrirent pour le mériter ;
de déposer en justice tout ce qu'ils fa-
voient des démarches de Bouillon , &
d'en soutenir la vérité à la pointe de
leurs épées & aux dépens de tout leur
sang. Ces deux députés révélèrent en-
core tout ce qui avoit été complotté
par Rignac & Bassignac , pour le duc
de Bouillon , entr'autres le dessein de
s'emparer de Ville-neuve en Agenois ,
qui ne pouvoit certainement être co-
loré d'aucun prétexte par Bouillon.
Comme c'est aussi en cet endroit que
sa majesté eut le premier avis des ten-
tatives que d'Entraques faisoit , pour
tirer le comte d'Auvergne de la bas-
tille , que j'ai rapportées en leur lieu ,
elle me donnoit rendez-vous à Or-

en Limosin , de Thou , tre écrite par Henri IV
liv. 34. Le Mercure à M. de Rosny. Cabie
François , année 1605 , net de M. de Sully.
& l'Original d'une let-

léans, où elle devoit arriver le surlendemain, qui étoit le samedi 24 Septembre, & me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. Sa majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit, le conseil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite, que je l'avois souvent sollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le lundi 26 Septembre. Il évita le chemin du Berri & de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusque-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la résistance de Rignac

& de Bassignac dans Turenne & Sincera-
 1605. cerai, se confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit
 Ou, saint bien être secouru d'ailleurs. L'électeur
 Seré, palatin avoit fait venir, disoit-on, les colonels & capitaines sur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs & amassoit des hommes. D'Epernon pressoit sans cesse le roi de s'avancer, & demandoit avec quelque sorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers & habitans des lieux: & quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

En effet ce prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courrier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 Septembre, dans laquelle il mandoit au roi après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à sa majesté, & de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang, qu'il n'a jamais eu la moin-

dre pensée de résister à ses ordres, ni à sa personne, qu'il a commandé de la maniere la plus absolue à ses lieutenans, de la recevoir dans toutes ses villes & ses maisons, ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des personnes à lui, ne regardoit ce prince que comme son souverain maître: qu'il auroit souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le roi parut satisfait du procédé du duc de Bouillon, il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Bassignac, si grièvement chargés, fussent venus en personne justifier leurs actions. Blanchard, celui de tous que Henri souhaitoit le plus de voir, parce que personne n'entroit plus avant dans la confiance de Bouillon, dont il étoit intendant, & n'avoit plus de connoissance de tout le parti ne paroïssoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point discontinuer sa marche, du moins jusqu'à Limoges, pour voir jusqu'où les lieutenans de Bouillon pousseroient la désobéissance; cepen-

1605.

Jean de
Blanchard.

1605.

dant Blanchard arriva à Blois, avant que sa majesté en fût partie; & ce qui lui fit encore plus de plaisir, c'est qu'il y vint de lui-même & dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le mystère de l'intrigue. Il avoua qu'en secondant de toutes ses forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaises intentions du duc son maître, il avoit toujours été réduit à la ruse d'exagérer les faits, de grossir les objets, & de faire des promesses mille fois au-dessus de ce qu'on savoit bien pouvoir tenir: en sorte que l'exécution avoit toujours été aussi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette déposition de Blanchard parut à sa majesté d'une si grande conséquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à se sentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long tems refusée, que le parti de Bouillon ne faisoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni désarmer, afin de ne

voir apporter aucune modification à ses volontés. Il lui revenoit qu'on disoit parmi les Protestans ; que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de sûretė, & gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus sûr de ne licencier ses troupes & ses équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en son nom possession de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la Cavalerie. Sa majesté me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'Octobre, pour se rendre à Tours ; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la Riviere & du Château du Plessis, déterminâ aussi la reine, qui étoit venue à Blois avec sa majesté, à passer jusqu'à Tours. Le roi, en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'a-

1605. ~~_____~~ près que cette princesse se seroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait savoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que sa majesté avançoit, tout s'applanissoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne, sans la moindre difficulté, & avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon, furent remises de même aux officiers que sa majesté y envoya représenter sa personne : c'étoit pour se conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie, Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, & se sauva à Sedan par Geneve.

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ses fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à

la mi-Octobre, & revint à Paris en poste, Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la Révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées. Les plus considérables furent les deux Luquisses gentilshommes languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, parent des Joyeuses, pour avoir entre-

1605.

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de saint Germain, avec le secrétaire de l'ambassadeur espagnol, & décapité le 19 Décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, & la tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le roi fit relâcher le secrétaire espagnol, sans attendre la décision de la question qu'on agita fortement, s'il est permis d'abandonner à la justice, un ambassadeur résident, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur suite, lorsqu'ils violent le droit des gens. *Mss.*

1605.

pris de livrer aux espagnols, celui-ci Marseille, & ceux là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des Protestans pour moi n'ait monté à son comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment, qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage & l'amitié du seul Théodore de Beze, me consoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le ministere de pasteur à Geneve, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre-vingt-septieme année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), sa maladie, qui avoit été jusques là fort peu de chose, augmenta si considé-

royaux 8477. Voyez encore cette question discutée, & les discours que Henri IV, tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne. *Mem. de Nevers, tom. 2. pag. 88. Matth. tom. 2. liv. 3. pag. 689. & autres historiens.*

(7) Arrivée le 2 Octobre, selon M. de Thou, & le 3 selon le mercure françois, à une heure après midi; Elle dura environ deux heures, & pendant une demie heure l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être: le Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à

tablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué & presque éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prières les plus ferventes; & aux assistans, de touchantes exhortations: cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; & croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genève, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à sa majesté, à la tête des autres députés de sa ville; il recommanda à Deodati

1605.

écrire sans chandelle. L'étoile, non plus que M. de Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges & diverses maladies. » dit-il, regnerent à Paris en cette saison; & avec l'éclipse, qui avint le 12 de ce mois, s'éclipserent beaucoup de personnes, qui depuis n'ont été vues, les differties sur-tout furent dangereuses & mortelles à ceux qui s'en trouverent atteints, & plus ailleurs qu'à Paris: car il en échappoit fort peu. Année 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.

1605. de m'offrir de sa part son livre intitulé *Treſor de piété* : c'étoit le nouveau testament , traduit de sa façon , avec des notes , qui jointes aux autres versions anciennes & nouvelles , forment un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi , dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati , pour satisfaire à cette dernière volonté de Beze , m'envoya dans le mois de Novembre le livre , avec une lettre , d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa majesté , par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons , suivi d'un second avec le duc d'Epéron. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris , jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges , pour venir , comme je l'ai dit , trouver sa majesté à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son fourrier , de venir avec les maréchaux des logis , qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du roi , de s'informer de celui qui m'é-

toit réservé , & de le prendre pour lui , en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province , aussi bien informés que moi , des droits du gouverneur , se trouverent présens , lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre , & ils l'en empêcherent , sans même que je le fusse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussitôt porter ses plaintes au roi , & il ajouta , pour grossir une offense , qu'il disoit toucher à son honneur , que j'avois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction , connoissant son humeur ; mais M. le comte fit tant de bruit , & assûra le fait si positivement , que Henri m'envoya d'Escures , pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose , après être allé aux informations , sinon , que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes poitevins , ils avoient élevé tous ensemble la voix , & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il

1605.

vouloit passer plus avant. M. le comte de Soissons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, & que le roi lui en fît justice. Il ne trouva personne de son côté, & Henri chercha par toutes sortes de raisons, à lui faire connoître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cede dans sa province qu'à la seule personne de sa majesté, j'avois aussi en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorsque sa majesté marche en corps d'armée; bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du grand-maître, personne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon consentement; que pour dernière raison, les maréchaux des logis de sa majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assûre au roi, ce sont ces mots, *En la main du Roi*; le fourrier de M. le comte avoit par respect dû s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut à

M. le comte, & il fallut que Henri s'avisât d'un expédient, propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiser la main de sa majesté, j'irois ensuite en faire autant à M. le comte, & lui offrerois par pure politique mon logement : que M. le comte me rendroit politesse pour politesse, & le refuseroit. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. M. le comte usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, & se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire : mais sa joie, & les railleries dont il l'affaisoïnoit, ne durerent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où je m'étois logé, suivi seulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre sa majesté, pour la chasse, il trouva cette rue remplie de deux cens gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval, & qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par maniere de jeu, bouchèrent si bien le passage, que

son écuyer ne put le lui faire ouvrir.

1605. Il avoit beau crier, *place, messieurs, place à M. le Comte* ; sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore : quelques-uns cependant, rappelant l'aventure, de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de sa majesté. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure, avant que le passage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaisir, que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinquens gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul, & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour, dont ils se tenoient tous offensés,

M. le comte ne trouva que le duc d'Épernon qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi.

Voici

Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que sa majesté ne passoit pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnoissance & leur soumission, lui firent une députation, de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à son audience, parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier sa majesté de ne pas passer si près de leur ville sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurèrent, que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect & de soumission, que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion, & que si leurs portes n'étoient pas assez grandes ils abbattroient trois cens bralles des murailles, que sa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présentèrent les clefs, avec un sentiment si naturel de joie & de sincérité, que le roi en versa des larmes, les embrassa trois fois; & après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux tems,

1605.

les assûra avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conservateur de tous leurs priviléges.

1605. Au sortir de cette cérémonie, je rencontraï le duc d'Epéron qui entroit chez le roi, & je satisfis, sans penser à rien, à la question qu'il me fit sur ce qui venoit de se passer. Je fus bien surpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda ensuite fierement, si je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de présenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser, que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de sa majesté. Il reprit avec la même vivacité, que la Rochelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois

que les Rochellois trouveroient fa prétention finguliere , mais qu'enfin c'étoit avec eux , ou plutôt avec le roi , & nullement avec moi , qu'il avoit dû chercher une explication ; parce que je n'avois agi que par son ordre & fans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles , & il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait , & tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de désobligeant pour moi , firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du roi à Limoges , entre d'Epernon & d'Ornano , je pris le parti de d'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage , & un troisieme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit , pour le payement du pain de munition , fourni par les villes & gros bourgs , aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en par-

1605.

ler au roi, qui sachant aussi-bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epéron, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons & ces sermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & sur les mêmes sujets, politiques & brouilleries de cour ; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La reine s'y étoit aussi rendue : le roi & elle se rencontrèrent en entrant dans la cour, elle dans sa litiere, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Larivière, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (8) qui étoit déjà premier médecin de la reine, & en chercha

(8) André du Laurens premier médecin ;
 du Laurens étoit le quatrième que Henri IV, vit

un autre pour cette princesse. Je n'arrêtai gueres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeler de long-tems auprès de lui.

1605.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, & savoir si elle seroit bien reçue à la cour, où il étoit nécessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de sa majesté. Je l'assurai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par leurs majestés; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assurance ne lui suf-

mourir depuis son avé- la place de du Lau-
nement à la couronne, rens à Turquet, l'un
& comme il mourut des medecins ordinai-
aussi quatre ans après, res du roi, mais qui
Petit, medecin de étoit de la religion,
Gien, qui lui succé- répondit: *J'ai fait ser-*
da, fut le cinquieme. *ment de ne parler au*
M. de Sully ayant été *roi, ni de medecin, ni*
prié de faire donner *de cuisinier.*

1605.

fit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai sans hésiter. De son côté elle promit de suivre en tout mes conseils, afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire, ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagements réciproques, nous nous séparâmes, je pris la route de Châteleraut, & Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette princesse, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour. d'Usson (9); c'est le désir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect, pouvoit rendre un jour une retraite

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa travestie en simple Bourgeoise, & portée en croupe par Lignerat; elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentil-

homme, nommé Martas. Le marquis de Cannillac l'enleva de ce château, & l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plût tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tint qu'à elle d'en sortir.

de féditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent & fidele; & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fut à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'auprès de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de tems après sa sortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroy, de surseoir le départ du commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vû la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite.

Hiv

1605.

& l'acueil favorable qu'on fa voit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme & par Roquelaure, si-tôt qu'il fut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même : car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit aussi la même civilité à la princesse, par Château vieux. Henri alla en personne le 26 Juillet visiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (10) où elle s'étoit logée, n'ayant fait que pas-

(10) De-là elle vint qu'on pourroit accuser
 loger à l'hôtel de Sens, M. de Sully de partia-
 proche l'Avé-Maria; lité, dans les louanges
 ensuite elle prit un hô- qu'il lui donne par-
 tel au fauxbourg Saint tout dans ses mémoi-
 Germain, vis-à-vis du res, si son témoignage
 Louvre, où elle de- ne se trouvoit pas ap-
 meura jusqu'à la mort. puyé de celui de nos
 Cette princesse à été meilleurs historiens.
 si fort décriée dans les Voici comme en parle
 libelles de ce tems-là, après eux l'auteur de

fer par Paris, il partit à sept heures du soir & revint à dix. Tout se passa 1605.

l'histoire de la mere & qu'elle départoit si
 du fils, « l'abaissement » abondamment à
 » de sa condition étoit » tous les nécessiteux,
 » si relevé par la bon- » qu'il n'y avoit mai-
 » té & les vertus roya- » son religieuse dans
 » les qui étoient en » Paris qui ne s'en
 » elle, qu'elle n'en » sentit, ni pauvre qui
 » étoit point à mé- » eût recours à elle
 » pris. Vraie héritiere » sans en tirer assistan-
 » de la maison de Va- » ce, aussi Dieu ré-
 » lois, elle ne fit ja- » compensa avec usu-
 » mais don à person- » re par sa miséricor-
 » ne, sans excuse de » de, celle qu'elle
 » donner si peu; elle » exerçoit envers les
 » étoit le refuge des » siens, lui donnant la
 » hommes de lettres, » grace de faire une
 » aimoit à les enten- » fin si chrétienne,
 » dre parler, sa table » &c. » *tome. 1. page*
 » en étoit toujours en 326. Voilà bien de quoi
 » vironnée, & elle ap- compenter quelques
 » prit tant en leur con- fautes de légereté & de
 » versation, qu'elle fragilité humaines, à
 » parloit mieux que quoi se réduisent les
 » femme de son tems, accusations faites con-
 » & écrivoit plus élo- tre cette princesse. Si
 » quemment que la l'on est curieux au reste
 » condition ordinaire de lire tout ce qui a été
 » de son sexe ne por- écrit pour & contre sur
 » toit. Enfin comme ce sujet, on peut consul-
 » la charité est la rei- ter messieurs de Thou,
 » ne des vertus, cette Dupleix, Mézerai, le
 » grande reine cou- pere Daniel, l'éloge
 » ronne les siennes par des dames illustres du
 » celle de l'aumône, pere Hilarion de Coste,

1605.

avec une égale satisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princesse du château d'Usson, elle consentit à ce qu'il lui proposa, & tout ce qui se fit à ce sujet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla ensuite le 4 Août à Saint Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin, elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs majestés: Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint

Bassompierre, le dictionnaire de M. Bayle, au mot d'Usson, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans son hôtel du Fauxbourg saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis, les petits-Augustins, qu'elle avoit fondés. « Elle fut grandement regretté, » disent les

mémoires de la régente de Marie de Médicis, » princesse pleine de bonté, & de bonnes intentions au bien & au repos de l'état; » qui ne faisoit mal qu'à elle-même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractère de cette princesse, & se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

Germain le font assez connoître. Enfin elle s'en retourna le 11, au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manieres gracieuses de leurs majestés pour elle.

1605.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que sa majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, & l'apporta au roi, qui persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avoit destinés au payement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre & de bouche, en nature.

Je mets fin aux mémoires de la présente année par un article, pour

1605.

lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation & des remerciemens des cœurs nés droits & sensibles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avoit des arsenaux & des académies, on tenoit aussi pour la jeune noblesse, école de toutes sortes de jeux & d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'Arsenal destinées à cet usage, étoient remplies presque à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seulement de la discipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistois même, lorsque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma présence propre à donner de l'émulation.

Une après-midi de carnaval, tems le plus favorable à ces jeux, j'étois

forti de mon cabinet , pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée ; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles , que ce faux point d'honneur , dont on a bien voulu se rendre esclave en France , alloit rendre bien tragique ; elles s'étoient élevées pour un rien , comme la plûpart de celles dont on voit s'en suivre ces catastrophes si sanglantes ; mais le roi , je suis fâché de le dire , tenoit si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient déjà donnés , contre l'usage barbare du duel , qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

1605.

Je crus devoir remonter à ces jeunes gens , qui s'assemblerent autour de moi , l'erreur où ils étoient sur le fait de la véritable valeur. C'est leur disois-je , dans les lieux destinés à la guerre , & dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie , qu'il est permis au courage de se montrer ; celui dont on s'arme contre des amis , ou des compatriotes ; au mépris de toutes les loix naturelles , divines & humaines , n'est que brutalité , démen-

1605.

ce & vraie foiblesse. Je m'apperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangere à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang & de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades, un air de suffisance, ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les princes ayant de tout tems permis, & même autorisé les duels, ils avoient passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux & erronés, & d'empêcher toute voix de fait; mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même-tems les plus courageuses, elles se trouverent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, & même en Europe; mais seulement dans cette partie

de l'Europe , où l'inondation des Barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume , prouve en même tems leur méprisable source , & si les histoires des tems les plus reculés , comme celles de l'empereur Othon premier , & du divorce de Lothaire , en fournissent des exemples , on y peut répondre par des défenses non moins anciennes , soit ecclésiastiques , comme dans le concile de Valence en 855 , soit séculière. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale , qui les interdit dans toutes les causes civiles , & les réduit aux criminelles , & seulement dans cinq cas , leze - majesté , rapt , incendie , assassinat . & vol de nuit (11). Saint

1605.

(11) Consultez sur ces édits de saint Louis & de Philippe le Bel sur l'origine , la forme & toute cette matiere du duel , les écrivains qui l'ont traitée à fond ; comme Paul de Montboucher , sieur de la Rivaudiere , dans son traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de bataille & combat en *camp clos, &c. en 1608, Jean Savaron, sieur de Villars, dans son traité contre les duels, avec l'édit de Philippe le Bel en 1610. Brantôme, dans le dixieme tome de ses mémoires, intitulé, touchant les duels, d'Audiguier, du Pleix, Ruauld, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.*

1605.

Louis ôta en suite toute restriction ; & lorsque Philippe le Bel , son petit fils , parut les rétablir en 1303 , dans les accusations pour crime d'état , de viol & d'incendie , à quoi il les réduisit , il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout ensemble , d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtrière , qui avoit pris de nouvelles forces de son tems , en la renfermant dans des cas rares , exprimés par une loi positive : ce qui ne permet pas d'en douter , c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre , en recevant ce qu'on appelloit gages de bataille , & qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir , par la différence des duels de ce tems-là , d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours , que dans une chose , qui étoit elle-même un abus dès sa première origine , il s'y en est glissé tant d'autres , qu'on ne fait plus de quel nom on doit se servir , il suffit d'une simple exposition des circonstances & des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu , personne , quel

que offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie & d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui est à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la société. Ils avoient leurs Juges, devant lesquels celui qui se croyoit lezé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge, qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussi tôt l'accusé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jetant par terre un gand, ou quelque autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le Juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de-là; pendant le premier

1605.

desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie : car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, & par-là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée, mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persiftoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuidier leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à affûrer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à manger,

Ils s'armoient ensuite en sa présence, la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des personnes armées, après qu'on leur avoit rappelé une dernière fois leurs dits & leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment, les parrains se tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, sur-tout s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié; c'est que les parrains les faisoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre; ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandoient l'un à l'autre justice, se conjuroient de ne point soutenir une fausseté, protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible, & se juroient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie.

1605.

X

1605. Les parrains visitoient leurs armes, pieces par pieces, pour voir s'ils n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faisoient faire leur priere à genoux & leur confession: enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adverfaire, ils les laissoient en venir aux mains, ce qu'ils faisoient après le signal du Herault, qui crioit de dessus les barrieres par trois fois, *laissez aller les bons combattans.* Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier, & que le vaincu, mort ou vif, encourroit toute l'infamie du crime & du châtement; il étoit traîné sur la claie en chemise, & ensuite pendu, ou brulé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant, avec un arrêt, qui lui donnoit gain de cause, & toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie, quelque chose de bizarre & de ridicule; mais du moins la religion, l'autorité & la prudence y sont écoutés, quoique tout à fait mal entendues, au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits maîtres, qui s'en vont furtivement

sur le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnacières. Si l'on s'y présentait avec le même sang froid qu'autrefois, croit-on, qu'il y eût seulement la centième partie des duels, qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à propos de banir la réflexion, de l'action du monde la plus sérieuse ; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier de Gladiateurs, & sont en effet & plus méprisables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne & en Angleterre ; seulement, celui qui se rendoit à son adversaire, pour une simple blessure, étoit réputé infâme, il ne pouvoit, ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval, au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit

1605. enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devoit empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que sa majesté fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire, dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidens qui y avoient donné lieu, & pour la prier d'aller au-devant d'un mal, qui ne faisoit que devenir de plus en plus contagieux par son indulgence. Je la priois dans la lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveler les édits contre les duels; d'en aggraver considérablement la punition, & d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense, mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendrait, fût assez prompte & assez bonne, pour appaiser le complainant, & faire repentir l'agresseur, enfin de faire afficher ce nouveau règlement,

au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arfenal, & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le représentois à sa majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de l'autorité, attachée à la volonté des rois, mais celle du maître des rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au regne de Henri le grand.

On peut dire, sans prétendre par-là justifier ce prince, que son indulgence pour les duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues guerres, & qu'au reste il n'étoit guere moins

(12) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matiere, dans son testament politique, *sect. 2. chap. 3. part. 1.* qui pour titre, *des moyens* d'arrêter les duels, on conviendra que ce grand ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos mémoires & dans tous les autres où il est parlé du duel.

1605.

indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisoit à lui même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce tems-là un avis d'une conspiration contre l'état, & d'un attentat contre la personne de sa majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à celui-ci (13), pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même ; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, & les autres par un carosse, qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit à son avis la maniere

(13) « Laissez-le », | » chant homme. Dieu
dit ce prince à ceux | » le punira, sans que
qui l'exhortoient à fai- | » je m'en mêle ».
re punir un homme, | *Mathieu, tome 2. liv.*
qui avoit conspiré con- | *2. pag. 359.*
tre lui, » c'est un mé-

la

la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & sans essai de tous ceux qu'on lui présentoit, que sur le tout, il s'en remettoit au maître de sa mort & de sa vie.

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte, Henri ne comptât un peu, sans s'en appercevoir, sur le bonheur qui l'avoit accompagné, soit dans les dangers qui ne menaçoient que sa seule personne (14), soit dans ceux

1605.

(14) Henri IV, en
échappa un le lundi 19
Décembre. Voici com-
ment M. de Péréfixe
rapporte la chose. « Le
même jour que Mai-
rargues fut exécuté,
un malheureux fou
attenta sur la person-
ne sacrée du roi, se
jettant sur lui, une
dague à la main,
comme il passoit à
cheval sur le pont-
neuf, en revenant de
la chasse. Les valets
de pied de sa majesté
y ayant accouru, lui
firent lâcher prise, &
l'eussent affommé sur
le champ, sans la dé-
fense du roi, qui le fit

» mener en prison au
» fort l'Evêque. Ils'ap-
» pelloit Jean de Lisle,
» natif de Vineux, près
» de Senlis. Il fut aussi
» tôt interrogé par le
» président Jeannin,
» qui n'en put jamais
» tirer aucune réponse
» raisonnable; car il
» étoit tout-à-fait hors
» de sens. Il croyoit
» être roi de tout le
» monde, & disoit que
» Henri IV ayant usur-
» pé la France sur lui,
» il le vouloit châtier
» de sa témérité. Sur
» cela, le roi jugeant
» qu'il étoit puni par
» sa folie, commanda
» qu'on lui fit seule-

1605.

qui regardoient son état & sa fortune. De huit personnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déjà défait des six plus considérables, l'un étoit mort dans les supplices, & deux autres de maladie, le quatrième étoit actuellement en prison, le cinquième avoit pris le parti d'un bannissement volontaire, & le sixième étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute son histoire; mais hélas! ce bonheur ne fut point complet; un moment trop malheureux pour la France, aussi bien que pour ce prince, a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

ment garder la pri- *Histoire de Henri le*
 son, ou il mourut *Grand, 3 part.*
 peu de tems apres".

Fin du vingt-deuxieme Livre,



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-TROISIEME.



Le roi & la reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin, pour leur rendre les devoirs, & offrir les présens accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans sa chambre. L'Oserai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine, dans la chambre de cette princesse, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avoit tenu éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de

1606.

1606.

la reine, pour savoir de la Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la santé de leurs majestés, & je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'éleverent en même-tems, en demandant *Qui est là ?* & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde; & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au roi: « Sire, c'est M. le grand » maître. Venez, venez, Rosny, ve- » nez, me cria ce prince; vous allez » dire que je suis bien paresseux; mais » vous ne le croirez plus, lorsque vous » saurez ce qui nous retient si tard au » lit. Ma femme, qui croit être sur son » huitieme mois, ayant eu quelques » tranchées en se couchant, j'appré- » hendois qu'elle ne fît une mauvaise » couche, mais enfin sur le minuit, » tout cela s'est passé en vents, telle- » ment que nous étant tous deux en- » dormis, nous ne nous sommes ré- » veillés que sur les six heures; mais » de sa part, avec des gémissemens, » des soupirs & des larmes auxquel- » les elle donne des causes imaginai-

» res, que je vous dirai, lorsqu'il n'y
» aura plus ici tant de gens; car vous
» ne manquerez pas d'en dire votre
» ratelée; & à mon avis, vos conseils
» ne nous y feront pas inutiles, non
» plus qu'ils ne l'ont été dans de sem-
» blables occasions, Mais en attendant
» que tant de gens soient sortis,
» voyons un peu tout ce que vous nous
» apportez pour nos étrennes, car je
» vois que vous avez-là trois de vos
» secretaires avec des sacs de velours.
» Cela est vrai, sire, lui répondis-je;
» je me suis souvenu que la dernière
» fois que je vous ai vus ensemble,
» vous & la reine, vous étiez tous deux
» de fort bonne humeur, & croyant que
» je vous y trouverois encore, dans
» l'espérance d'avoir un second fils, je
» vous suis venu apporter plusieurs
» étrennes qui vous feront plaisir, par
» celui qu'elles donneront aux per-
» sonnes auxquelles je les ferai distri-
» buer en votre nom, & je souhaite
» que ce soit en votre présence, & en
» celle de la reine. Quoiqu'elle ne
» vous ait rien dit, reprit ce prince,
» comme elle avoit de coutume, fai-

1606.

» fant la dormeuse, je fais bien qu'elle
 » ne dort pas pourtant ; mais elle est
 » en colere contre moi & contre vous.
 » Nous parlerons de cela, lorsqu'il n'y
 » aura plus ici que vous, la Renouil-
 » lere, Beringhen & Catherine ; car
 » ils en savent quelque chose : mais
 » voyons vos étrennes. Ce n'est pas
 » ici, dis-je à sa majesté, un équipage
 » de grand maître d'artillerie, ni des
 » libéralités dignes du trésorier d'un
 » riche & puissant roi ; mais quelques
 » petits que soient ces présens, ils ne
 » laisseront pas de donner plus de joie
 » à ceux qui les recevront, & de vous
 » mériter plus de remerciemens, de
 » gloire & de louanges, que tous les
 » dons excessifs que vous faites à des
 » personnes, que je fais qui ne vous en
 » remercient que par des plaintes plei-
 » nes d'ingratitude. Je vous entends à
 » demi mot, répliqua Henri, comme
 » vous montrez quelquefois en faire
 » autant de moi : mais sachons ce que
 » c'est que vos présens, sans plus par-
 » ler de ce que vous entendez.

Je fis approcher les trois de mes
 secretaires qui en étoient chargés, &

je dis au roi : « Sire, voilà Arnaud
 » l'aîné, qui a dans mon sac où je por- 1606.
 » te les papiers du conseil, trois bour-
 » ses de jettons d'or ». Je les lui mon-
 » trai, & lui en expliquai la devise, qui
 » exprimoit l'amour des peuples pour sa
 » majesté. « L'une de ses bourses conti-
 » nuai-je, est pour vous, sire, l'autre
 » pour la reine, & la troisième pour
 » M. le Dauphin, c'est-à-dire, pour
 » *Mamanga* (1) si la reine ne la re-
 » tenoit point, comme elle a toujours
 » fait. Il y a dans le même sac, huit
 » bourses de jettons d'argent, à la mê-
 » me empreinte; deux pour vous,
 » deux pour la reine, & quatre pour
 » la Renouillere, Catherine Selvage,
 » & telle autre qu'il vous plaira, qui
 » couche dans la chambre de la reine.
 » Le jeune Arnaud porte un autre sac,
 » dans lequel il y a vingt-cinq bour-
 » ses de jettons d'argent, pour être
 » distribuées à monsieur le Dauphin,
 » à madame de Montglat, madame de
 » Drou & mademoiselle de Piolant,
 » aux nourrices & autres femmes de

(1) Madame de Montglat, que le petit prince appelloit ainsi, dans le Vol. 9138. des Mss. R. tout remplis d'originaux de lettres

1606.

» chambre de vos enfans, & aux fil-
 » les de la reine; & dans le troisieme
 » sac que porte le Gendre, il y a trente
 » sacs, de cent écus chacun en demi-
 » francs tous neuf, faits au moulin,
 » & si larges, qu'ils paroissent des
 » francs entiers, c'est pour donner les
 » étrennes à toutes les filles & femmes
 » de chambre de la reine & des enfans
 » de France, selon que vous me l'avez
 » ordonné. J'ai laissé dans mon car-
 »rosse, à la garde d'un de mes gens,
 » deux grands sacs de douzains, aussi
 » tout neufs, chacun de cent écus, qui
 » font douze mille fous, pour être
 » partagés aux pauvres invalides qui
 » se trouveront sur les quais de la ri-
 »viere proche du Louvre. Ils en sont
 » déjà, à ce qu'on m'a dit, presque
 » tous remplis. J'y ai envoyé douze
 » hommes de la ville, des plus chari-
 »tables, pour les faire ranger, & les
 » leur distribuer en conscience. Tous
 » ces pauvres gens, & les filles & fem-
 »mes de chambre de la reine, témoi-

de Henri IV, de la reine | une du ieune Dauphin
 & de madame Elisabeth | à sa sœur, ou il lui
 de France, à madame | marque qu'il baise les
 de Montglat, Il y en a | mains à Mamanga,

» gnent plus de joie de ces petites étren-
 » nes de village , en petites pieces
 » toutes neuves , que vous ne sauriez
 » croire. Ils disent tous que ce n'est
 » pas tant pour la valeur du don , que
 » parce que c'est une marque que vous
 » vous souvenez d'eux & que vous les
 » aimez , & principalement les filles
 » de la reine : elles disent que ce qu'on
 » leur donne pour s'habiller , on leur
 » spécifie à quoi il faut qu'elles l'em-
 » ploient , mais que ces cent écus ci ,
 » c'est pour en acheter des nippes , qui
 » sont le plus de leur goût. Mais , Ros-
 » ny , me dit sa majesté , leur donne-
 » rez-vous leurs étrennes , sans qu'el-
 » les vous viennent baiser ? Vraiment ,
 » sire , lui répondis-je , depuis que
 » vous le leur commandâtes un jour ,
 » je n'ai eu que faire de les en prier ,
 » elles me viennent bien baiser d'elles
 » mêmes , sans que madame de Drou ,
 » qui est si dévote , fasse autre chose
 » qu'en rire. Or ça , Rosny , continua
 » Henri du même ton , me direz-vous
 » vérité ? laquelle baisez vous de meit-
 » leur cœur , & trouvez-vous la plus
 » belle ? Ma foi , sire , repartis-je , je

1696.

» ne faurois vous le dire , car j'ai bien
 » d'autres choses à faire qu'à penser à
 » l'amour ; & à juger laquelle est la
 » plus belle , & je crois qu'elles pen-
 » sent aussi peu à mon beau nez , que
 » moi au leur : je les baise , comme on
 » fait des reliques , en présentant mon
 » offrande ». Le roi ne put s'empê-
 » cher d'éclater de rire , & dit , en s'a-
 » dressant à tous ceux qui étoient dans
 » la chambre : « Hé bien ! ne voilà-t-il
 » pas un prodigue financier , qui fait
 » de si riches présens du bien de son
 » maître , pour un baiser » ? Après
 » s'être encore réjoui un moment de
 » cette idée : « Allez tous déjeuner , dit
 » Henri aux courtisans , & nous lais-
 » sez un peu causer sur d'autres affai-
 » res de plus grande importance.

N'étant plus demeuré dans la cham-
 » bre que la Renouillere & Catherine ,
 » le roi poussa tout doucement la reine ,
 » & lui dit : « Eveillez-vous , dormeu-
 » se , venez me baiser , & ne gro-
 » gnez plus ; car pour mon regard ,
 » tous les petits dépits sont déjà pas-
 » sés , de peur que cela ne nuise à
 » votre grossesse. Vous croyez , pour :

» suivit-il, que Rosny me flatte dans
 » les petites brouilleries que nous
 » avons ensemble; vous penseriez tout
 » autrement, si vous saviez toutes
 » les libertés qu'il prend de me dire
 » toutes mes vérités. Quoique je m'en
 » mette quelquefois en colere, je ne
 » lui en veux point de mal pour cela;
 » tout au contraire, je croirois qu'il
 » ne m'aimeroit plus, s'il cessoit de me
 » remontrer ce qu'il croit intéresser
 » l'honneur & la gloire de ma person-
 » ne, le bien de mon royaume, & le
 » soulagement de mes peuples; car,
 » voyez-vous, mamie, ajouta ce prin-
 » ce, il n'y a point d'esprits si justes,
 » ni si droits, qui ne tombassent tout-
 » à-fait, s'ils n'étoient soutenus, lors-
 » qu'ils commencent à broncher, par
 » les bons conseils de serviteurs fide-
 » les & d'amis prudens. Et afin que
 » vous connoissiez que tout ce que je
 » vous dis est vrai, sachez que depuis
 » quinze jours, il ne fait que me dire
 » qu'il croit que vous êtes dans votre
 » huitieme mois, & que pour cette
 » raison, je dois me retenir de rien
 » dire, ni faire, qui puisse vous fâcher,

1606.

1606. » de peur que cela ne fût tort à votre
 » fils ; car il veut toujours que c'en
 » soit un (2),

Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, & la pria de lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant & en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours ; mais qu'elle s'étoit soulagée en pleurant. Elle pria le roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle seroit grosse, en s'abstenant de tenir des discours, » qui font croire, dit-elle, à moi & à d'autres, que vous » vous plaisez plus à la compagnie de » certaines personnes, qu'en la mien-

(2) Les astrologues que ce fût un garçon) l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, & lui dit avec sa gayeté ordinaire, que si cette que la reine couroit fille demeurait sans risque de la vie. Elle établisement, il en de- coucha heureusement, meureroit bien d'au- le 10 Février, d'une fil- tres, & que si sa mere le. Henri IV, en la con- n'avoit point fait de fil- solant (car elle sou- le, elle n'auroit jamais haitoit passionnément, été reine de France.

» ne; & encore, quelles personnes,

 » poursuivit-elle? que je fais de scien- 1606.
 » ce certaine ne vous être nullement
 » fidelles, & bien plus, qui vous haïssent
 » dans leur cœur: je fais bien
 » pourquoi; mais sur cela je m'en rap-
 » porte au sentiment de M. de Rosny,
 » & je l'en croirai.

Je détournai cette explication, en répondant d'une manière générale, que je sentoïis une véritable joie de voir leurs majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur feroit pas difficile de se les épargner à l'avenir, si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à servir plutôt leur véritable intérêt, que leur dépit. Cette ouverture fut faite aussi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de proposer ces moyens, la reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, & le roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à leurs majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à

1606.

parler & agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'elles se défioient, & avec raison, de leur fermeté à prendre & à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant & après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, & capable d'un attachement à leurs personnes assez pur & assez désintéressé, pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet emploi, qui en effet n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à leurs majestés que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolu-

ment sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'affurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle considération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la reine, se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penser plus mûrement, ou que je lui dise ce

1606.

(3) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conseil qu'il donna au roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq per-
 sonnes, & la mer à au-
 tant, pour me servir de
 ses termes.

1606.

que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matiere; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs majestés, qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la reine demanda sa chemise, & que le roi appella pour se faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent mes étrennes, par des présens considérables pour mon épouse & pour moi. Nous en reçumes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des rois, & tout le tems que sa majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades & divertissemens de toute espece. Le 10 Janvier, ce prince vint à l' Arsenal, par un fort beau tems, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

De Thou,
Merc. fr. an.
1606.

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir, qu'il commença

à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques, à l'occasion de mes jettons, dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'apercevoisdéjà depuisquelquetems que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité & de l'importance de cette exécution politique, & que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent que Phillippe III, n'avoit guere profité des sages conseils de Philippe II son pere, de regarder comme des chimeres, ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étoient entétés; que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne seroit exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritoit. Je

1606.

crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands jours, qui en découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avoient considérablement augmenté l'averfion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire auffi que la réfolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enfemble fur ce fujet. Eh ! quel eft le prince tant foit peu fenfible à fa gloire, qui en fongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition infatiables ont fait entreprendre dans ces derniers tems à la maifon d'Autriche, ne fe fente pas pénétré d'indignation ! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer fon élection à l'Empire, avoient été de conduire aux environs de Bafle quelques foldats, du tems des factions des Etoiles & des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui & la ville de Strasbourg, & enfuite augmenté fon petit domaine des

duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, 1606.
 & des autres biens héréditaires que possède aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzieme siecle, où ceci se passoit, jusqu'à nos jours, combien d'états, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévoré? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples & de Sicile en Italie, avec les isles de Sardaigne, Maïorque & Minorque, la Bohême & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas, joignez-y les possessions qu'elle s'est faite dans les isles orientales & dans le nouveau monde, presqu'égaies en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des Protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis &

1606. d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux siege de Metz, toutes entreprises formées en même-tems par cet orgueilleux monarque? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses & trop au-dessus de ses forces; il s'y porte sans précaution, & presque sans préparation; il brave la terre, la mer, les éléments & les saisons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le Pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, & pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'apperçoit presque pas. Il ne fait pas ménager les seules ressources qui lui restent, ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre & en Sicile.

Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, 1606.
 il n'y connoît d'autre remède, que
 d'en sortir par un coup de désespoir,
 qui lui fait tout abandonner pour se
 confiner dans un cloître. Je ne traçois
 jamais ce tableau à Henri, sans y ajou-
 ter que Philippe II, aussi ambitieux,
 & plus politique que son pere, avoit
 repris tous les mêmes desseins, & qu'il
 auroit pu y réussir, si ses vues particu-
 lieres sur la France, l'Angleterre &
 l'Irlande, n'avoient été traversées par
 le plus heureux effet du hasard, qui
 avoit fait rencontrer ensemble deux
 aussi fortes têtes, que celles de sa ma-
 jesté & de la reine Elisabeth (4).

J'avois toujours appréhendé l'effet
 des suggestions des courtisans, &
 des discours de la reine. Cette prin-
 cesse entretenoit continuellement le
 roi son époux, des avantages d'une
 double alliance avec l'Espagne, &

(4) Ce ne peut être à ce duc en échange ;
 que dans la vue d'en-quelqu'un de ses états.
 vahir la France, en C'est l'historien Ma-
 tout ou en partie, que thieu qui nous ap-
 Philippe II eut dessein prend cette particula-
 de se mettre en posses-rité. *Tome 2, liv. 2, p.*
 sion des états du duc 240,
 de Savoye, en donnant

1606.

vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conforme à la saine politique, qu'à la Religion. Il m'avoua, que ces discours, dont toute la cour retentissoit depuis quelque tems, ne le touchoient plus, & que si on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre en homme qui par des objections sensées, paroît chercher à se convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, & pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convinmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclumes cet entretien, comme quelques autres sur cette matière, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Baviere & du duc de Savoye; le premier, par l'objet de la couron;

ne impériale, & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné avec madame de France.

 1606.

Il ne se présentoit point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelque autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargeroit de conduire cette entreprise: & afin que je pusse joindre ensemble l'autorité & la dignité con-

1606.

venables à une fonction aussi éminente, sa majesté m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fit aussi-tôt dresser les patentes par Villeroy.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce tems-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le souhaitoit presque autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 février, scellées peu de jours après, & enregistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des sei-

(5) De Thou, *liv.* 36, & presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement,

gneurs de la cour, ni presque des grands du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La grande-chambre, la salle, toutes les galeries & les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au sortir, soixante des plus distingués, à l'arsenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre; pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver sa majesté elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir.

» Monsieur le grand-maître, me cria le
 » roi, du plus loin qu'il me vit arriver,
 » je suis venu au festin sans prier, se-
 » rai-je mal dîné? Cela pourroit bien
 » être, sire, lui répondis-je, car je ne
 » m'attendois pas à tant d'honneur. Je
 » vous assure que non, reprit ce prin-
 » ca, en interrompant mes remerci-
 » mens; j'ai visité vos cuisines, en
 » vous attendant, où j'ai vû le plus

1606.

1600. » beau poisson , qu'il soit possible de
 » voir , & force ragout à ma mode ,
 » & même parce que vous tardiez trop
 » à mon gré , j'ai mangé de vos peti-
 » tes huîtres de chasse , tout à-fait fraî-
 » ches , & bu de votre vin d'Arbois ,
 » le meilleur que j'aye jamais bu ». La
 gayeté du roi assaisonnant le plaisir
 de la table , le reste du jour se passa à
 la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin , sa ma-
 jesté m'envoya chercher , & elle me
 demanda en présence de tous les cour-
 tisans assemblés , si je songeois à faire
 le mémoire de l'équipage d'artillerie
 pour attaquer Sedan , dont elle m'a-
 voit parlé. Il étoit déjà dressé , & je
 l'avois mis dans ma poche , en sortant
 de mon cabinet : je le présentai au
 roi qui se le fit lire tout haut. La cour
 fut instruite par cette lecture du nou-
 veau dessein du roi , qui dit ensuite
 plaisamment , que le duc de Bouillon ,
 quoique naturalisé allemand , n'auroit
 peut-être pas oublié comment on par-
 loit en France , & qu'en tout cas , on
 pourroit le lui rapprendre en peu de
 tems , par ce moyen. Sa majesté atten-
 dant que je lui dise mon avis sur cet-

te guerre; je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa majesté avec les siennes, & pour s'exposer à en faire l'expérience; que je l'avois prévenu dès long-tems, que sa place ne valoit rien contre le canon, & que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce tems-là, les ruses de la négociation; que j'osois pourtant conseiller à sa majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une dernière fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds, sûr que cette soumission, & plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé; mais que s'il refusoit cette dernière grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi; il approuva l'idée qui m'étoit venue;

1606. de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport & de chariage,

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vite que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même alarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la situation & les fortifications, & des inconvéniens, dont un siege aussi long qu'on vouloit que le fût celui-là, seroit immanquablement suivi. On auroit dit, à entendre ainsi discourir, que le ciel & la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon & de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de sa majesté, un mémoire en forme de lettre, plein non-seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le style du duc lui-même,

mêlé avec celui de du Plessis & de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les Protestans, qui pouvoient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des religionnaires: tels que Montluet, la Noue & les deux saint-Germain: mais il l'est beaucoup, que des personnes, qui n'avoient aucune liaison avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne parlassent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impossibilité absolue: j'aurois de la peine à décider que toutes ces personnes fussent bien intentionnées pour le bien de la chose.

Le roi tomba lui-même dans une irrésolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutilement, qu'il donnoit par là gain de cause à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains ne comptoient que sur cette unique ressource, & il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut, que parce qu'il se persuada, sur le rapport de

1606. ceux qui le servoient à la cour, & l'informoient des dispositions de sa majesté, qu'elle ne passeroit point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne songeoit à rien moins qu'à lui résister; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à paroître timide & rampant à des personnes, qui au lieu de lui rendre fidèlement les intentions de sa majesté, sembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant: que si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance; le roi en seroit bientôt convaincu: Montluet (6) & la Noue entre autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapportèrent que des paroles générales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henri, parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par

(6) François d'Angennes, Sieur de Montluet. Odet de la Noue.

Les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissés frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon; Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, & contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut être à se rencontrer, on n'agit si puissamment auprès de sa majesté, déjà mal prévenue, qu'on lui fit abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit & de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa personne, ni à sa dignité, auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher, pendant qu'il en étoit encore tems, quelque autre moyen de sauver l'honneur de sa ma-

1606.

jesté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi. On m'accuseroit d'avoir trop ou trop peu fait ; j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seroient faites à la cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri se déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins souvent, de l'entreprise de Sedan, & je tins la même conduite en public. Le roi s'aperçut des premiers de ce changement, & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon & sur Sedan, il se mit dans l'esprit, qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, & envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber sur la religion

même, en ouvrant le chemin à op-
primer, l'un après l'autre, tous ceux
qui la soutenoient en France. De cet-
te considération, que Henri regarda
comme indubitable, il passa facile-
ment à croire que je ne pensois pas
avantageusement sur son équité, ou
que mon attachement à ma religion
me menoit trop loin. Il s'ouvrit de
ce soupçon à quelques personnes,
qu'il favoit être de mes amis; & pour
s'en éclaircir avec moi même, il vint
à l'arsenal, où j'étois retenu dans ma
chambre, par ma blessure de la bou-
che & du cou. Il s'y étoit formé un
abcès, qui en fit sortir un esquille d'os,
de la bourre, du plomb & quelque
grains de poudre, encore si frais &
si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la
mit sur les charbons ardents.

» Il me semble, me dit Henri, en
» mettant sur le tapis le duc de Bouil-
» lon, que je ne vous trouve plus si
» résolu dans cette affaire de Sedan
» que vous l'étiez il y a quelque tems,
» ni que je vous ai vu l'être en d'au-
» tres occasions bien plus difficiles.
» Qu'y a-t-il ? dites le moi librement
» & ne me celez rien, je vous en prie.

1606.

La vivacité de ce prince fit que tout de suite, sans me donner le tems de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue sur mes allarmes au sujet des religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux Réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoissance que j'avois de ses sentimens, & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde savoit que dans ce qui concernoit le service de sa bouche & de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des Catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon : qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le deshonorer, en un mot, qu'il me laissoit le juge de la maniere dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit & persuadé de ses sentimens pour tout le corps protestant en général, & pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit fait la manie-

re dont en dernier lieu il avoit pensé
 fur mon chapitre. Je lui avouai la vé-
 ritable cause du refroidissement appa-
 rent qu'il avoit remarqué en moi sur
 le projet de Sedan, telle que je l'ai
 marquée plus haut. Ensuite épuisant
 de nouveau les réflexions qu'on pou-
 voit faire sur ce sujet, j'en fis faire
 une à sa majesté, à laquelle personne
 n'avoit songé : c'est que Bouillon
 ayant fait pour fortifier Sedan, des
 dépenses qui l'avoient entierement
 épuisé, & peut-être même considéra-
 blement obéré, il se pouvoit bien fai-
 re que la véritable considération qui
 l'empêchoit de se rendre aux desirs
 de sa majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui
 remettant Sedan, la seule ressource
 qui lui restoit pour réparer ses affaires
 dérangées : que dans cette supposi-
 tion, pour frapper à la bonne porte,
 il ne falloit peut-être qu'offrir au duc
 une somme, qui suffit à acquitter ses
 dettes, Je fis voir à sa majesté, que si
 en donnant à Bouillon deux cens
 mille écus, on pouvoit lui rendre
 toutes les autres conditions supporta-
 bles, elle y en gagneroit encore six cens
 mille, parce que les frais d'un pareil

1606.

1606.

armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisoit tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non seulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les grands fiefs de la couronne, sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de pressentiment de ce qui devoit arriver, que j'insistai si fort sur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi répliqua, qu'une pareille Négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la lettre dont il a été parlé, monroit assez qu'il étoit, que sa majesté craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voye, de concert avec la princesse d'Orange (7), alors

(7) Louise de Coligny fille de l'amiral, ma-

à Paris; en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé de dépêches, dont il laissa les termes & la teneur à mon choix; « mais aussi me promettez-vous, ajouta Henri, qu'au cas qu'il n'accepte pas les offres que vous lui ferez faire, vous me servirez dans cette affaire, sans aucune considération humaine, & de la manière dont vous l'avez fait ci-devant », dit-il en citant le siège d'Amiens, la campagne de Savoye, & plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en donnai ma parole d'honneur: « or sus, touchez-là, me dit ce prince, en me tendant la main, je vous en crois; me voilà content, & je me repose entièrement sur votre capacité & votre fidélité, de tout ce qu'il faut faire. Sa majesté me quitta, en achevant ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la prin-

née en première no- elle étoit veuve alors
ces au comte de Téli- (8) Benjamin Aubert
gny, tué le jour de la Du Maurier, attaché
saint Barthelemi, & premierement au duc
en secondes noces à de Bouillon, ensuite
Guillaume de Nassau, au duc de Sully,
prince d'Orange, dont

1606.

celle d'Orange, avec laquelle je concertai la maniere dont elle & moi, nous écrivions au duc de Bouillon; la députation que nous lui ferions de du Maurier, & la forme de l'instruction, dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeler au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puissance & la capacité personnelle du roi regnant, deux points aussi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vûe, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé; en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention, & de rien faire par passion, par chagrin & par dépit. En parlant ainsi, je ne le flattois point, mais c'étoit, lui disois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissoit pour lui, & qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la princesse d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en ami, à se réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans

le détail des propositions, je l'avertif-
 fois que du Maurier étoit chargé de
 les lui faire de bouche, outre que
 nous lui avions fait mettre par écrit,
 tout ce qu'il avoit à lui dire de notre
 part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'ou-
 bli & à la surprise. Je le prévenois sur
 ce qu'il lui paroîtroit peut-être que sa
 majesté n'entroit pour rien dans tout
 ce que nous lui propositions, en lui
 promettant, lui donnant ma parole
 d'honneur, & me rendant caution,
 s'il étoit nécessaire, que le roi ratifie-
 roit tout ce qui seroit arrêté entre
 nous. Que je voulois passer pour un
 lâche, un perfide & un homme sans
 honneur, si le tout ne s'exécutoit de
 point en point. Je le conjurois encore
 en finissant, de ne pas laisser venir les
 choses à l'extrémité. La date de cette
 lettre, à laquelle celle de madame
 d'Orange étoit entièrement conforme,
 est du premiers Mars.

Le duc de Bouillon y répond par
 une lettre datée du 4 qu'il a reçu la
 mienne, avec celle de la princesse
 d'Orange; entendu du Maurier, & lu
 attentivement son mémoire; qu'il se
 plaint avec raison, qu'on veut lui fai-

1606.

re acheter les bonnes graces du roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne : qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France feroit témoin de son humiliation, & de l'indifférence que sa majesté auroit ensuite pour lui. Que ses amis qu'il a consultés, & qui ne sont pas en si petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous pensé comme lui, que sa majesté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible place que Sedan. Il ajoute sur cela, d'un ton plus suffisant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à sa majesté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & sans perte d'un seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici, de me donner une espece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, & de protestations d'innocence aussi vagues,

Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, & à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à sa majesté de lui prescrire; pourvû que le retour de ses bonnes grâces & de sa confiance, ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que si le roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes, en répondant à la princesse d'Orange, & ce que du Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une réplique. Je lui marquai, que sa majesté n'avoit pas été contente de la manière

1606.

dont il avoit reçu les offres, qu'elle lui avoit faites par ma bouche. Qu'elle avoit trouvé ces lettres pleines de soupçons & de termes offensans pour elle; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposoit: que j'étois véritablement fâché que mes conseils sinceres n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déjà arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron. Que le tems viendrait, & qu'il n'étoit peut être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente. Que je l'avertissois une dernière fois d'y penser que je l'en priois même, & avec instance: rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues, j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en superficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'arsenal, & amena avec lui M. le comte de Soissons, le duc d'Epéron, les

maréchaux de Brissac , de Fervaques ,
 de Bellegarde & de Roquelaure , dom
 Joan de Médicis , de Vic , Montluet ,
 la Noue , Boësse , Nérestan , d'Elcu-
 res , Erard & Chatillon qui avoit ti-
 ré le plan , mais auquel j'avois expres-
 sément défendu de dire son avis de-
 vant tant de témoins. Ce fut un sujet
 de discourir & de contester sans fin ,
 entre toutes ces personnes , sur la si-
 tuation & la force de la place , & sur la
 forme de l'attaquer. Montluet , la
 Noue & Erard soutinrent opiniâtre-
 ment qu'elle étoit imprenable , autre-
 ment que par famine. Je ne répondois
 presque rien à tout cela , quoique la
 parole me fût presque toujours adres-
 sée , & que le roi me demandât sou-
 vent ce que j'avois à dire sur ces ef-
 froyables fossés , tous taillés dans le
 roc , ainsi le soutenoit-on.

Toute l'assemblée s'étant séparée ,
 sans qu'il fût pris aucune résolution ,
 j'allai le lendemain trouver sa majes-
 té. Après lui avoir dit la raison qui
 m'avoit fait garder le silence , qui
 étoit que le secret n'auroit pas été
 bien gardé parmi tant de gens ra-
 massés : je lui fis remarquer , qu'à mon
 grand plaisir , de tous ces observa-

1606. **teurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le Vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les fossés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords d'un dessus & du dessous de la riviere, si spacieux, que je répondois à sa majesté de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cens pas près de la ville, & jusque sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets ni presque en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent aperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derriere, & des deux côtes. Je me rendis encore garant à sa majesté, que dans le huitieme jour depuis l'établissement des batteries: je la mettrois en possession de Sédan.**

Le roi me crut cette fois, & dans

la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Nérestan & Boësse, dont il connoissoit la discrétion, & qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, & se disposa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes; pendant que j'assemblerois le reste des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie: en quoi j'eus une singuliere attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Protestans: je ne fais même si le duc ne comptoit pas sur un soulèvement général en sa faveur: si cela est, il fut trompé, & j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabere m'écrivit sur ce sujet, pour donner dans la réponse que je lui fis, une espece de manifeste qui pût justifier au corps des Réformés la démarche du roi, & mon;

1606. **—** trer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin & d'étendue que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabere seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits, que Bouillon avoit reçus de sa majesté; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France & premier gentilhomme de la chambre; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités; gratifié de pensions & d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres : l'état de ses gages, pensions &c. ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que sa majesté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son fils, ou son propre frere; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, & soutenu de toute son autorité, après la mort de la duchesse sa femme, je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont

Bouillon avoit payé Henri, ses manœuvres, les mutineries au siège d'Amiens, sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & la sortie du royaume, avec des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Constant & moi, nous avons été les instrumens des grâces, que sa majesté avoit encore voulu lui faire depuis ce tems-là. Je faisais remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze-majesté, par la demande qu'il a faite de lettres patentes d'abolition, lorsque sa majesté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure, c'est que lui qui est sujet & domestique du roi, & duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni sujet ni domestique.

Je rapportois à la suite de tout

1606.

cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que sa majesté voudroit bien s'y prêter, comme, de proposer au roi, que Sédan fût réputé l'une des places données pour sûreté aux Protestans, que le duc la vendit au roi, que sans la vendre, la Nouë y fût mis gouverneur; la souveraineté, & même la propriété, en restant au duc de Bouillon: mais qu'il n'avoit voulu rien entendre; pendant que le roi en faisoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit: qu'ainsi c'étoit le duc seul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduisoit l'église de Sédan à l'extrémité, où on alloit la voir dans peu de tems: que ce malheur touchoit si sensiblement sa majesté, qu'elle étoit résolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des églises, de ne rien changer, ni innover dans Sédan sur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finissant, de me rendre une justice

justice publique sur la pureté de mes intentions , & sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confreres courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

1606.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations , qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques , & il y répondit par un écrit , qui fut répandu parmi les amis du duc , au hazard de leur faire croire encore plus fortement , & à eux & à lui , que sa majesté ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur , comme en effet ils publierent que le roi désespéroit plus que jamais du succès de son entreprise , à quoi Bouillon ajoutoit , ainsi que le rapportèrent la Viéville , d'Arson & du Maurier , qui furent députés vers lui à différentes fois , que j'engageois ainsi témérairement sa majesté , malgré elle-même , & que je m'étois un jour vanté à ce prince , de prendre Sedan en trois mois , du côté du fer à cheval. Ce dernier fait est vrai , & donna bien à penser à

1606, Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils: car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présens que Dom Joan & Erard. Aussi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que sa majesté pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche, & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de Mars, menant avec lui la reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoique les chemins fussent très mauvais, & prenant sa route par Rheims, Rhétel, Mezieres, Donchery & Mouson. Comme je ne revis sa majesté qu'après l'affaire conclue,

(9) La reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure françois & les meilleurs mémoires du tems, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

J'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varrenne. 1606.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, sa première arrogance. Il dit à du Maurier, que si-tôt qu'on auroit commencé à le trompeter, il abattroit les armes de France dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortit point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que sa majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapporteroient qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se

1606.

vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sédan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crut qu'il dispofoit de dix-fept compagnies de cavalerie, & de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le luxembourg, & qu'il se feroit affifter puiffamment des Suiffes. L'avis le mieux circonftancié qu'on reçut, eft qu'il attendoit avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou fix cens foldats, qu'il avoit fait lever en Gascogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, fous ombre de recrues, qu'on faifoit pour aller fervir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au roi, lorsque fa majesté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre fur tout cela, lorsqu'on l'examinoit de près. On favoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon, Bongars l'affura au roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvoit le fujet trop

léger, pour rompre la paix avec la France, c'est ce qu'on savoit de Madrid même, L'Angleterre regardoit avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cens aventuriers Suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyoit qu'il pût compter, & il se passa encore à bien moins, pendant que contre son attente, nos levées dans les cantons se faisoient sans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vû; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le Landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ses intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on savoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bien tôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avoit en effet que sept ou huit cens, bourgeois & aventuriers ramassés, dont encore une partie faisoit mine de vouloir en sortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui septieme en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa

1606.

garnison , & qu'il avoit été vû auprès de Bascogne , par des soldats qui le connoissoient , & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avoit donnés dans Sédan , pour le château & pour la ville , faisoient même croire qu'il n'y rentreroit point , mais cette nouvelle , que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Rheims , ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers , mieux instruit , manda à sa majesté , qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit parti à la tête de trois ou quatre cens hommes , mais pour aller au devant d'un prince Allemand , avec lequel il étoit rentré dans Sédan , dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de sa majesté , ne se rapportassent pas en tout à beaucoup près , on fut de bonne part , que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne , qu'on disoit qu'il infalloit dans Sédan , pour y soutenir un siège , étoit le troisieme des comtes de Solme. L'aîné étoit grand maître de l'électeur Palatin , nous avons vû le second , avec le sieur du Plesson.

Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumieres & de son expérience. 1606.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit le 27 Mars, qu'il avoit manqué son cerf, mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille, ce qu'il regardoit comme une augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cens hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier Avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Fresne, & de-là entendre les ténèbres à Rheims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la noblesse du pays. Il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir au nom du

1606.

roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, & que la garnison y restât commandée par son officier; qu'il étoit prêt aussi d'y recevoir sa majesté, avec telle suite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans la place & qu'il perdra plutôt ses biens, ses enfans & sa vie. A mesure que le danger approchoit, le duc rabattoit de sa fierté.

Le roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers (10) à Mousson, assembler la cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan, il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suisses & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, sa majesté étant dès lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevaux lé-

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers,

gers arriverent belles & bonnes, le reste des troupes ne devoit joindre 1606.
 que le 4 Avril. Le roi me fit l'honneur
 de m'écrire deux fois de Rheims, le
 24 & le 26 Mars, en me pressant de
 venir l'y trouver avec mon fils. Il fai-
 soit état d'en partir le 27 pour Rhétel,
 & d'être le 30 à Mouson, où il avoit
 marqué pour ce jour-là le rendez-vous
 du régiment des gardes, quoique les
 pluies eussent rendu les chemins pres-
 qu'impraticables. Sa majesté me man-
 doit encore de lui envoyer des offi-
 ciers & des chevaux, avec un convoi
 de pics, pelles, hoyaux & de quel-
 ques moyennes pieces de canon, pour
 fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient
 malgré tous ces préparatifs, à met-
 tre la chose en négociation, qu'il n'y
 avoit pas un fort grand fond à faire sur
 toutes ces apparences, & qu'en ef-
 fet ce dernier parti l'emporta bien-
 tôt. Sa majesté fut pourtant fort mal
 satisfaite des derniers articles, que du
 Maurier rapporta de la part de Bouil-
 lon, & que Villeroi nous communi-
 qua par son ordre, au garde des
 sceaux & à moi. Elle fut encore plus

1606.

choquée d'un mémoire dans lequel il sembloit que le duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit tems enfin de changer de langage, & il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt (11) vint de sa part, prier sa majesté de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva. Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, & qu'il se passeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de

(11) Jean de Nétancourt, Comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, 1606. Villeroy & Dinteville (12), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, & il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité) il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vû, non-seulement conclure & signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-t-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison, c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclu-

(12) Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

1606.

tion, qu'intérieurement il savoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain, ce qui étoit cause que sa majesté passeroit encore toute cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy ne me disoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François & de Lansquenets, vingt-cinq Suisses seulement, tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que si dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan; il n'y avoit pas lieu de douter que son mari n'eût résolu de consentir à tout; qu'aussi le traité devoit être déjà réputé conclu, & que ce n'étoit que pour sauver en quelque

forte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

1606.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroy se pressa fort en apparence de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille; mais il fut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bien-tôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, si tôt qu'il aura été mis au net & signé, ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sedan & de Raucourt*: la date en est du 2 Avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le roi établisse de son droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sedan, prêtent au roi le serment de fidélité, ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroy remplit le reste de sa lettre des louanges, que sa majesté a données publique-

1606.

ment, dit-il, à ma vigilance & à mes conseils en cette occasion, ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi & parlé sans fruit : par cette flaterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change, sur son procédé.

Je ne puis douter que sa majesté ne désirât sincèrement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, & le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fit rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobbasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa majesté m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en

chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quentin & Rheims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que sa majesté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse, ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du samedi premier Avril, Henri me mande, de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suippe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de sa majesté. Je connus à la manière dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit

1606. faite à mon égard (13). Ce prince me careffa extraordinairement, croyant

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, liv. 136. se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que Monsieur de Sully ne poursuivait en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aisé de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond les liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du Mercure François, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces mémoires, rendent, à ce qu'il me semble insoutenable, ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des sentimens & des dispositions du duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits établis sur des lettres & des discours rapportés d'original, tels que sont la plupart de ceux qu'on voit dans les mémoires de Sully, & celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics, & si je ne me trompe, il ne seroit pas difficile de montrer à M. de Thou, qu'il n'est pas sur cet article, d'accord avec lui-même. D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de fauteur qu'on y remarque

peut être que j'avois du ressentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien venu, me dit-il, tout haut, j'ai eu soin de votre souper & de votre coucher, vous serez bien accommodé. Devinez, me dit-il ensuite tout bas en se penchant vers mon oreille, pour quoi je me suis tant hâté, c'est parce

1606.

& le mystère que M. de Su ly insinue lui-même que le roi lui en fit faire? Je souscrits aux raisons qu'en apporte Marfolier. 1^o. Que Henri IV, ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon, mais seulement lui faire sentir le poids de sa puissance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2^o. Que le duc de Bouillon se voyant représenter par M. de Villeroy, sa lettre d'affociation avec MM. de Biron & d'Augvergne, eut véritablement recours à la soumission, pour obtenir un pardon, que sa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit se flater que ses démarches étoient demeuré

cachées. 3^o. Que toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs, & que par cette raison, loin de l'enchaîner, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, & selon ses vûes. Aussi est il beaucoup loué de cette négociation, dans le vol. 8477. des *Mss. R.* Voyez les historiens, & sur-tout le *Mercuré françois*, année 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités qu'on en voit dans nos mémoires.

1606. » que je fais qu'étant arrivé , vous
 » eussiez voulu tout reconnoître , &
 » vous fourrer dans tous les endroits
 » périlleux , & je craignois qu'il ne
 » vous arrivât quelqu'accident : car
 » j'aimerois mieux que Sédan ne fût
 » jamais pris , ayant affaire de vous
 » pour quelque chose de plus grande
 » conséquence.

• Les réflexions que je ferois sur cet accord , & sur toute cette affaire , pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial , je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché , après avoir obligé sa majesté à mettre une armée sur pied , & à faire avancer une artillerie de cinquante piéces de canon , à 15 ou 20 lieues au plus de Sédan , & après avoir donné à sa majesté elle-même la peine de venir en personne jusqu'au pied de ses murs. Henri convenoit de tout cela , la conduite du duc le faisoit quelquefois entrer en une véritable colere ; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 Avril , dans Sédan où il laissa cinquante hommes , & Nétancourt à leur tête. Bouillon

vint ensuite lui rendre son hommage & sa soumission. Sa majesté me fit appeler à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince aulit (14).

1605.

Je visitai la place le lendemain. Trois cens malotrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné, des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq malhabiles canonniers pour les servir, aucun endroit accommodé pour les loger, point de fascine, de gabions, de trépons, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siege. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui ne trou-

(14) Henri IV lui ré- le tentoit, que les bons
pondit obligamment, services qu'il attendoit
que ce n'étoit pas tant de sa personne. *Mss.*
la place de Sedan qui *ibid.*

1606.

vant pas mes remarques , ni ma liberté
 de son goût , se mit à contester beau-
 coup plus vivement qu'il n'étoit be-
 soin. Quelqu'ingénieuse que fût sa va-
 nité , l'inégalité des deux parties se
 montra si visible , qu'il passa chez nos
 voisins pour n'avoir prévenu sa ruine
 totale , que par une soumission aveu-
 gle. Le cardinal du Perron m'en féli-
 cita de Rome. « Il faut me disoit
 » cette éminence , en me citant un
 » ancien , que les guerres soient gros-
 » ses & courtes , on abrege par là le
 » tems & les frais , les conquêtes qui
 » se font par la crainte des armes , vont
 » bien plus vite & plus loin que celles
 » qui se font par les armes même ».
 Le pape parla publiquement de cette
 expédition , avec éloge , & je fais
 qu'on pensoit par-tout ailleurs , à peu-
 près comme à Rome. Cela me con-
 sola un peu sur la réputation de nos
 armes.

Je comptois encore prendre un
 petit dédommagement de cet arme-
 ment , en remettant sous l'hommage
 de sa majesté , les places du comté
 de saint Paul. Il faut se rappeler ici
 ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce

comté, en 1604, que Guillouaire étant venu proposer au roi ce marché, de la part de M. le comte de Soissons, sa majesté commit cette affaire en mon absence, à MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maisses, & que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le roi, pût en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

1606.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier. « Comment! licencier, fire lui répondis-je? & que deviendra votre contrat du comté de saint Paul? Ne vous souvient-il plus de la résolution qui fut prise, en le passant? Puisque la dépense en est faite, il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je fis voir à sa majesté que c'étoit une affaire de quinze jours seulement, les Espagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reste, ils n'auroient aucun sujet valable de s'en plaindre, parce que le roi ne faisoit qu'user

1606. du pouvoir, que les traités laissoient aux comtes de Saint Paul d'opter entre la France & l'Espagne, ce qu'on feroit dénoncer au conseil de Madrid, au même tems qu'on s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez » raison, me dit Henri, après m'a- » voir écouté attentivement, mais il » y faut bien penser auparavant, & » j'en veux parler aux principales » personnes qui sont auprès de moi, » & à ceux de mon conseil ordinaire ». Je ne fais à qui sa majesté en parla, & quel conseil on lui donna, mais deux jours après, ce prince me tira à quartier, & voulut me persuader qu'il étoit à propos de laisser pour le présent cette affaire assoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience. « Hé bien, » de par-Dieu ? je vois que nous al- » lons pendre notre épée au croc, » ayant une si belle armée, & la li- » cencier, lorsque nous avons une » occasion si favorable de l'employer » utilement ». Je ne pus faire changer de résolution au roi. On fit montre deux jours après, chacun se reti-

ra, & je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette ville, au bruit de toute son artillerie. La Varenne vint me le dire de sa part. » Eh! M. de la Varenne, m'écriai je, surpris de la proposition, » que pense faire le roi? Nous n'a- » vons pas donné un coup d'épée ni » de pique, ni tiré un seul coup de » canon & de fusil, & nous voulons » faire les victorieux, nous qui som- » mes les vaincus en deux manieres, » nous avons acheté avec trop de » crédulité, ce que le roi ne devoit » tenir que de son courage, ensuite, » nous avons eu peur de déclarer ce » que nous avons acquis. Je m'étois » toujours bien douté que les choses » se passeroient ainsi. Dites au roi que » tout le monde dit cela, & qu'on se » moquera de nous si l'on fait tirer le » canon ». Ma franchise alloit peut- » être un peu trop loin, dans cette oc- » casion, le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cause. Le roi n'entendit pas ce rap- » port, sans beaucoup d'émotion, il ne la cacha à personne, qu'à moi. Praslin, & ensuite Béthune, revin-

1606.

1606.

rent aussi-tôt après, me faire entendre de sa part avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraisonnable dans ce qu'il exigeoit de moi. Je crus à mon tour pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma résistance à sa volonté, & renvoya me commander d'un ton absolu de lui obéir, ce que je fis si promptement, & avec un tel vacarme de toute l'artillerie, que cela l'appaisa tout d'un coup, & qu'il m'envoya chercher pour m'embrasser (15). Bouillon étoit à la suite du
roi

(15) Le Journal de Henri IV, ne parle point de cette contestation, & dit au contraire, que M. Rosny étoit à côté du roi, l'entretenant, & lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-simplement, & qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre, que le roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes. *Ma cousine, je dirai* comme fit César, *Veni, vidi, vici*, ou comme la chanson, *trois jours durent mes amours, & se finirent en trois jours*: tant j'étois amoureux de Sedan. Vous pouvez maintenant dire si je suis véritable, ou non, & si je savois mieux l'état de cette place, que ceux qui vouloient me faire croire que je ne la prendrois de trois ans, &c. M. de Thou

roi dans cette entrée. Il avoit affu-
rément grand tort de craindre de sa
part aucune affectation de mépris :
car dès ce moment, sa majesté reprit
avec lui son ancienne familiarité, &
ne changea en rien, que pour le mieux
traiter encore.

1606.

C'est dans ce tems-là qu'éclata le
fameux différend de Paul V, avec
les Vénitiens. Il prenoit son origine
de plus vieux tems, à l'occasion de
droits prétendus ecclésiastiques, que
le saint pere avoit voulu, assez à
contre-tems, faire valoir contre cette
république, qui s'y étoit opposée par
des décrets tout-à-fait fermes (16).
Fresne-Canaye, notre ambassadeur

Thou se trompe enco- cond, du 26 Mars 1605,
re, lorsqu'il dit, *ibid.* les ecclésiastiques &
Que le duc de Bouillon gens de mainmorte,
n'arriva que quelques ne peuvent faire aucun
jours après. Voyez le acquêt, sans y être spé-
mercure françois, où cialement autorisés. Je
l'on trouve la descrip- n'entrerai point dans la
tion de l'entrée de sa discussion de ces points
majesté dans Paris. de droit, pour & con-
(16) Par l'un des tre, lesquels il y eut une
decrets, du 10 Janvier infinité d'écrits en ce
1603, il est défendu de tems-là. Les princi-
bâtir aucune église, paux sont ceux qui for-
sans la permission de la tirent de la plume du
seigneurie, & par un se- cardinal Baronius à

à Venise, m'en avoit donné avis dès le mois d'Octobre précédent. Ces decrets, joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques, par arrêt du sénat, l'interdit lancé par le pape, sur le refus de révoquer les decrets, & de lui faire justice sur cette détention; enfin la protestation, que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre, la chose à son comble.

1606.
Le 17 Avril
1606.

Je trouve des deux côtés, pour en

pour le pape, & de frere Paul Sarpi, religieux servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pieces dans *de Thou, le mercure françois, Matth. sous l'année 1606, & autres historiens*, & en particulier, dans les écrits; composés sur ce fameux différend. Les jésuites, les capucins & quelques autres religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, & se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république, & le service divin continua à y être célébré; comme auparavant. On rapporte que le grand vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podestat, qu'il feroit là-dessus ce que le saint esprit lui inspireroit, le podestat lui répondit, que le saint esprit avoit déjà inspiré au conseil des Dix de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir à la volonté de Sénat.

dire ingénument ma pensée, de pareils procédés, & bien violens, & bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, & fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au tems, où les papes exerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font avec raison leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine, sur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour le temporel, & on le leur conteste fortement. Je dirois presque qu'on est aussi désabusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers: exemple si récent, & si facile à imiter, qu'assurément la cour romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est de peuples qui se sont soustraits à la loi du siege apostolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire au-

1606. tant, je veux parler des Evangélistes & de tous les Protestans d'Allemagne, Suisse, Bohême, Hongrie, Autriche & Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques grecs, & les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage, que trois ou quatre moines seulement ont fait dans son empire ; cela doit lui suffire, & d'autant plus que ce mal ne lui est arrivé, que par une imprudente fierté de Leon X, & de Clément VII, toute semblable à celle que montrait Paul V, dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans les tirer du fort de la conscience, aboutissent tôt ou tard à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens, & cette république ne doit rien éviter avec tant de soin, que la guerre, persuadée que si l'empereur & le roi d'Espagne, ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces

États, & dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occasions. La politique vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, & la république, & toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne sauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matière, en discourant avec les cardinaux de Joyeuse & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Espagne; pourvû qu'ils répondissent de leur côté, que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai système politique, celui qui doit rendre & conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

(17.) On distingue facilement dans ce dis-

1606.

Si l'on avoit su faire toutes ces réflexions à Rome & à Venise, tout le monde y auroit conspiré à étouffer la querelle présente, dans sa naissance : une explication donnée à propos & avec modération, auroit suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses, sont toujours susceptibles d'un heureux tempérament, lorsqu'on fait les manier, & celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences, dont on a tort de s'alarmer, parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avoit embrouillée à dessein, en y liant des questions, contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette désunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reste. Si dans le fort de la colere, une personne animée se trou-

cours, comme dans du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y est accoutumé présentement, & n'en est guere ému.

voit encore capable de faire usage de sa raison, je lui conseillerois sur toutes choses, de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion que la haine & l'envie dressent leur piège le plus inévitable.

Canaye, en me consultant sur ce que sa qualité d'ambassadeur françois demandoit qu'il fit dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'instruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage, ce n'eut pas été leur rendre un bon service, que d'éplucher toutes ces raisons, & de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye, que sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiser, en faisant office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paroissant le seul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoissois la sa-

1606.

Philippe
Canaye,
Seigneur de
Fresne.

1606.

gesse & la droiture, pour en faire le rapport à sa majesté. Ce conseil fut suivi, mais ce ne fut pas encore si tôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se satisfit pendant tout le reste de cette année, par des écrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi on se reposa roujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors tems. Il en reçut un compliment de sa majesté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'archevêché de Sens & la grande aumonerie dont sa majesté le gratifia. Il m'en fit son remercement, en me priant.

de le faire jouir pendant son absence, des droits de grand aumonier. L'abbaye de Coulon me fut conservée ans cet arrangement.

1606.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce tems-là avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détournait le coup par des représentations, que j'appuyai auprès de sa majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, & je rassurai encore les Messins, en les instruisant par saint Germain & des Bordes, & ensuite par la Noue, de la maniere dont le roi pensoit sur leur compte, ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillaissent au commencement de cette année, parce que les jésuites dresserent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Epéron, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 Avril, pour mettre la dernière main à cette entreprise, du

1606.

moins la ville étoit dans cette opinion, & que le gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du roi. Les Messins allarmés me renvoyèrent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 Avril, dont ils chargerent le sieur Braconnier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raisons qui m'avoient déjà fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire: ce n'est pas, disoient ces bons Protestans, qu'ils craignissent que les Jésuites les détournassent de leur croyance; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de sa majesté, qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu

égard à leurs prieres, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation; dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troisieme lettre, du 10 Juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur: leurs adverfaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à fa majesté.

Les Jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la maniere suivante: cent soixante mille livres pour la construction du collège, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices, pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices, étant possédés par des personnes, qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, &

1606.

qu'on les força effectivement, à les rendre moyennant un dédommagement, douze mille pour la maison servant à loger les peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur église, six mille pour leur nourriture, pendant la présente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres, que la Varenne leur avoit prêtés, depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece est datée du 16 Octobre, & est signée du roi.

En voici une autre, bien plus singuliere. Un conseiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603, un livre au pere Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoïr, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au pere, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point quitter le pere, qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jésuite, & qu'il jugea

(18) Jacques Gillot, grand-chambre du parlement de Paris.

écrite de sa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fit part. Il me l'apporta, & m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du pere Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il savoit que j'avois de ce pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (19).

(19) Elle s'appelloit grand, qu'avoit fait Adrienne de Fresne, Marthe Brossier, à native du village de sainte Genevieve. De Gerbigny, proche A-Thou, qui n'a eu gar- miens. Elle vint s'é- de de passer sous si- tablir à Paris, dans la sence cette histoire, rue saint Antoine : parlant du pere Cot- & elle attira dans le ton, comme de l'un de couvent de saint vie- ces principaux exor- tor, où elle se faisoit cistes, qualifie fort sé- oxorciser, un concours vérement à son ordi- de peuple presqu'aussi naire, la curiosité de

1606.

On y en trouvera de toutes especes, de simplement curieuses, de frivoles & mêmes ridicules, & parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets, qu'il

ce pere en cette occasion. Il marque encore, que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devint point public; & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle, devant les courtisans, quoiqu'intérieurement il en fût fort mauvais gré au pere Cotton. *De Thou, liv. 132.*

Il est aussi fait mention dans le journal de l'Etoile, de cet écrit du pere Cotton: „ qui servoit, dit-il, „ en ce tems-là, de „ devis & d'entretien „ ordinaire dans les „ compagnies”. L'auteur de la vie du pere Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'histoire

d'Adrienne de Fretne; *liv. 2. p. 90.* finit ainsi. „ On trouva que „ le pere Cotton n'a „ voit jamais parlé à „ la personne à la „ quelle on avoit attribué la publication du billet, qui „ étoit un conseiller „ au parlement, qu'on „ disoit avoir trouvé „ cet écrit dans un „ livre, que le pere „ Cotton avoit emprunté de lui. De „ plus, les maîtres „ écrivains à qui on „ montra le papier, „ qu'on prétendoit „ être l'original de „ tous les autres, & „ que l'on assuroit „ faussement être signés de la main du „ pere Cotton, attesterent, après l'avoir confronté avec des „ lettres qu'on avoit „ de lui, n'avoir jamais été de son écriture „.

n'est en aucune maniere permis de

 fonder. Le mémoire commence ainsi. 1606.

Par les mérites de saint Pierre & de saint Paul, apôtres, de sainte Prisque, vierge & martyre, des saints Moyse & Ammon, soldats martyrs; de saint Antenogene, martyr & théologien, de saint Volusien, évêque de Tours, de saint Léobard, reclus, & de sainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste veut faire au diable, elles sont sans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit, & quelques-unes sont exprimées de maniere, qu'il seroit inutile de demander à toute autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sache (c'est le pere Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confessions particulières & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le service di-

1606. vin, touchant la connoissance de la langue grecque & de l'hébraïque; touchant les vœux, le sacre & les cas de conscience, touchant la conversion des ames, touchant la canonisation, & s'il veut que j'en fasse instance, touchant la guerre avec les Espagnols, ou les Hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France, & toute la côte opposée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me servir, pour persuader avec efficace, & afin qu'il s'abstienne de ses péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Clarençal. Demander au diable, quand il sortira, l'heure & le moyen, & si ce sera la nuit, si j'ai quelque péril chaché à appréhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les sermons plus uti-

(20) L'une des dévotes du pere Cotton.

Ies, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux freres & aux sœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il est à propos que la mere Pasithée (22) vienne, & que la sœur Anne de saint Barthelemi aille à Pont-à-Mousson, qu'il me dise ce que je voudrois savoir sur le roi & M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion, quels sont les protestans à la cour, les plus faciles à gagner, s'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du college de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la niece, quel est le passage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des saints, la puissance du pape, & que le nôtre l'a semblable à celle de saint Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé,

1606.

(21) Autre dévotion il sera fait mention
du pere Cottor. dans la suite de ces

(22) Religieuse dont mémoires.

1606.

quel enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds, avant la chute d'Adam, combien de tems ils ont été au ciel, & nos peres, dans le paradis terrestre, quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il est à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les espagnols: si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du tems où l'hérésie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de sa condition, & de mes freres, Jean & Antoine, combien de passages sur la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Geneve, sur le voyage du pere général en Espagne, la ruine de fond en comble, sur le bref, & le pere général, au sujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de notre-dame, quand les animaux ont commencé à passer dans les isles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où est le paradis terrestre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume, pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre

le Turc, & convertir les infideles, quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, & comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant, ce qui le presse le plus, lui & les autres démons, dans les exorcismes, ce qui est cause que Geneve a été si souvent conservée, ce qu'il fait de la santé du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de son royaume, comment on peut aider le sieur de Verdun, & ce qui le fait agir, sur les villes d'otage, sur Lefdiguieres & sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, & sur cette dame principalement, ce qui empêche les colleges d'Amiens & de Tours, sur la durée de l'hérésie.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Villeroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours.

1606.

ce qui lui fit remettre d'autant de tems, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à son conseil, qu'il ne vint le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le tems de sa diete, pourvû que je le viffe en passant. Ce remede, avec celui de la sueur causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa majesté à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente (23). La tranquil-

(23) La remon-
 france que le clergé fit
 faire à sa majesté, par
 Jérôme de Villars, ar-
 chevêque de Vienne.
 se lit dans le mercure
 françois, année 1606.
 avec la réponce que lui
 fit Henri IV. « Vous
 m'avez parlé, dit-
 il, du concile; j'en
 desire la publica-
 tion, mais, comme
 vous avez dit, les
 considérations du
 monde combattent
 souvent celles du
 ciel, néanmoins je
 porterai toujours, &
 mon sang & ma vie,
 pour ce qui sera du
 bien de l'église, &
 du service de Dieu.
 Pour ce qui est des
 simonies & des con-
 fidences, que ceux
 qui en sont coupables,
 commencent
 par se guérir eux-
 mêmes, & excitez les
 autres par vos bons
 exemples, à le faire.
 Quant aux élec-
 tions, vous voyez

lité publique étant intéressée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au roi. Sa majesté les combattit par ses raisons & par son autorité, & traita avec la même égalité les Protestans, qui sembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi, une requête qu'elles leur enverroient, pour la tenue d'un synode national, en même-tems qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulières, où l'on a coutume de nommer les députés synodaux, & de dresser les instructions sur les matieres qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander dès le 22 Mars, par Villeroy, de prendre là dessus les me-

1606.

» comme je procede, | tes, deux édits, por-
 » je suis glorieux de | tans plusieurs règle-
 » voir ceux que j'ai | mens ecclésiastiques ;
 » établis, bien diffé- | qui furent vérifiés, l'un
 » rens de ceux du pas- | en 1608, & l'autre en
 » sé, &c. Ce prince | 1609. Voyez aussi M.
 accorda pourtant sur le | de Thou, liv. 134.
 cahier de leurs plain-

1606.

lures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, & que j'en instruisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de savoir d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillifai sur tout cela, en lui promettant que supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à empêcher que le synode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en si grand nombre, ce qu'il avoit de serviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il vouloit se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions,

(24) Voyez dans province de Bourgo-
les Mff. R. l'original gne, dans laquelle il
d'une lettre de M. le les détourne de cette
duc du Sully, du 20 idée d'un synode à la
Mai 1606, adressée Rochelle.
aux Protestans de la

Bullion pour le Dauphiné, & Espé-
rian pour la Guyenne.

1606,

Des Ageaux mourut en cette an-
née ; & sa place de lieutenant de
roi de saint Jean d'Angeli, fut aus-
si-tôt demandée , entr'autres par
Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le
premier en avoit eu le brevet, des
avant des Ageaux : mais comme
d'Epernon , Parabere , & toute la
bourgeoisie de saint Jean , s'unirent
en faveur de la Roche-Beaucourt ;
sa majesté me manda de le faire ve-
nir , & de lui donner les leçons né-
cessaires pour bien remplir ce poste,
qu'elle étoit résolue de lui confier.
Je n'eus garde de parler pour le duc
de Rohan. Soubise (25) & lui étoient
alors fort mal dans l'esprit de sa ma-
jesté , à cause de quelques démarches ;
qu'un autre taxeroit simplement
d'imprudence , & que j'appellerai
nettement désobéissance ; car je ne

(25) Benjamin de Soubise fut l'un des
Rohan. Soubise , frere principaux chefs du
du duc de Rohan , parti calviniste en
tous deux fils de René France , pendant les
duc de Rohan , & pe- guerres de la reli-
git fils de Jean de Par- gion , sous le regne sui-
venay-Soubise. Le duc vant,

1606.

Je suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes grâces du Roi, lorsqu'il seroit de retour à Paris, sur la fin de l'année. Sa Majesté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, soit chez moi, soit en quelque autre maison, de ce roi qu'il avoit à faire pour se rendre son favorable, & pourvû que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute: quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, sa majesté remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permission au roi, qu'il avoit passé en Flandre, sa majesté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux troubles

LIVRE VINGT-TROIS I

bles à la Rochelle, entre les Protestans & le clergé de cette ville, sur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous sujet de se plaindre ; les ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se faisoient souvent justice par les voies de fait toujours défendues ; les Réformés, de ce que le clergé surprenoit sans cesse des arrêts du conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt décisif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aggraver davantage les esprits, & il voulut que je fisse en cette occasion l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément leurs véritables intérêts, & après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entre eux.

Que les Protestans n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principale-

1606.

ment celui de porter l'hostie dans ces endroits ; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état ; que les Protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur enavoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville ; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au roi dans son conseil. Je reglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police ; que les Catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient aux charges & aux fonctions publiques, lorsqu'ils y seroient appelés par la pluralité des suffrages, & par les voies ordinaires ; mais qu'à l'égard des métiers & maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les Pro-

restans avoient donné , en chassant les garçons de boutique catholiques , l'exemple de la violence , aux villes où le parti catholique l'emportoit sur le protestant.

1606.

On préparoit cependant à Paris , avec beaucoup de magnificence , la cérémonie du baptême de monsieur le Dauphin & des deux dames de France (26). La duchesse de Mantoue , qui y devoit avoir la principale part , partit d'Italie avec une suite de deux cens chevaux , & de deux cens cinquante personnes. Elle arriva au commencement de Juin à Nancy , d'où ses gens & ceux du duc de Lorraine , envoyèrent savoir de sa majesté , si au bout de huit jours qu'elle comptoit passer à Nancy , elle continueroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considérations à faire , pour lesquelles Henri me manda de me rendre à Paris , le 4 ou 5 Juin , car j'étois alors à Sully , qu'il y viendrait lui-même de Fontainebleau , dans les derniers jours

(26) Eléonor de Médicis , fille aînée de François de Médicis , grand duc de Toscane , & femme de Vincent de Gonzague , duc de Mantoue.

1606.

de Mai & qu'il m'y attendroit en faisant quelques voyages à S. Germain pour voir ses enfans, qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La maniere dont la duchesse de Mantoue seroit reçue, fit une espece de dispute terminée enfin à l'avantage de la Reine, qui prétendoit que cette Princesse venant en France pour faire plaisir au Roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préséance, non-seulement sur les Princes étrangers, mais même sur les Princes du sang; ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refuserent d'assister à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des Princes de la première maison de l'Europe fussent précédés par un Duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui après avoir tué Bonnacolsy son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent dire, le Roi ne se relâcha point ;

il ne considéra dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de sœur aînée de la reine. 1606.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple ; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie ; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (27).

La duchesse de Mantoue arriva le 20 Juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. De-là, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire

(27) Pour faire con- aussi illustre, que l'est
noître combien le duc celle de Bouillon, il
de Sully a tort de par- suffit de renvoyer à tous
ler ainsi d'une maison. les généalogistes.

1606.

les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (28); ce qui fit, qu'après en avoir conféré avec la duchesse, le roi décida que les baptêmes se feroient à Fontainebleau. Les combats à la barrière, & tous les jeux & divertissemens publics, qui ne pouvoient guere s'exécuter qu'à Paris, se trouverent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de sa majesté. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je proposai qu'on

(28) « La peste, ou » Paris de cet hon-
 » plutôt le bon ména- » neur ». Ce qui est
 » ge du roi, dit mali- » avancé sans aucun fon-
 » gnement l'Etoile, » dement, & contredit
 » priverent la ville de » par les autres historiens.

tendit & qu'on couvrit celle-ci toute
entiere de tapisseries, ou qu'on y fit
servir la grande salle (29).

1606.

Le roi prit la peine d'aller lui-mé-
me visiter & faire nettoyer la maison
de Fleury, pour y mener le Dau-
phin après son baptême, parce que la
contagion, au lieu de cesser dans Pa-
ris, c'étoit de là répandue dans quel-
ques lieux des environs. Fontaine-
bleau n'en fut pas exempt. Henri
(30) me mandoit, à la fin de Septem-

(29) Elle se fit dans la cour du donjon qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuse, légat, représenta la personne de Paul V, parrein de monsieur le Dauphin, avec madame la duchesse de Mantoue, marreine. Madame de France l'aînée, fut nommée Elisabeth, du nom de l'archiduchesse, sa marreine, épouse de l'archiduc Albert, & petite-fille de Henri II, représentée par madame d'Angoulême, sans parrein, & madame de France,

la puînée, eut pour parrein, le duc de Lorraine, présent, & pour marreine, la grande duchesse de Toscane, dont le prince dom Joan de Médicis tint la place, & fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercuré Franc. année 1606*, & dans *P. Mathieu, tom. 2. liv. 3.* la description de l'ordre de la pompe & des réjouissances qui précédèrent & suivirent cette cérémonie. V. aussi les *Vol. 9361. & 9364. des Mss. royaux.*

(30) Le Journal du regne de Henri IV.

1606.

bre, que de six personnes qui y avoient été les dernières prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la maladie. C'est dans ce tems-là que leurs majestés, en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer (31); ce qui fut cause qu'on y fit un pont.

remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il règle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.	» but plus qu'elle ne vouloit, & sans un sien valet-de-pied & un gentilhomme, nommé la Châtaigneraie, qui la prit par les cheveux, s'étant jetté à corps perdu dans l'eau pour l'en retirer, courroit fortune inevitable de sa vie. Cet accident guérit le roi d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le danger étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette; au reste, qu'ils avoient mangé trop de salé à diner, & qu'on
(31) « Le vendredi 9 Juin (c'est ce qu'on lit dans le même journal) » le roi & la reine passant au bac de Neuilly, revenant de Saint Germain-en-Laye, & ayant avec eux M. de Vendôme, faillirent à être noyés tous trois, principalement la reine, qui	»

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui fut que j'étois demeuré indisposé à Brie-comte-robot, m'écrivit le 29 Août, & envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie

1606.

» les avoit voulu faire » teaux, ni leurs épées,
 » boire après. » & accoururent vers
 Cet accident arriva, » l'endroit où ils
 selon le Mercure fran- » avoient vu le roi,
 çois, parce qu'en en- » lequel étant retiré
 trant dans ce bac, le » de son danger, quel-
 quel apparemment n'a » que priere qu'ils fi-
 voit point de parapet, » sent à sa majesté, il
 les deux chevaux de » se remit dans l'eau
 volée tirant trop à cô- » pour aider à retirer
 té, tombèrent dans » la reine & le duc de
 l'eau, & par leur poids » Vendôme. La reine
 y entraînent le caros- » n'eut pas si-tôt pris
 se où étoit le roi avec » l'air pour respirer,
 la reine, M. le duc de » que jettant un sou-
 Vendôme, la princesse » pir, elle demanda
 de Conty & le duc de » ou étoit le roi... La
 Montpensier, que la » Châtaigneraie qu'el-
 pluie avoit empêché » le remarqua sur-tout
 de mettre pied à terre. » l'avoit beaucoup ai-
 « Les seigneurs qui » dés, en fut recon-
 » étoient à cheval, dit » nu d'un présent de
 » cet historien, se jet- » pierres, & d'une
 » terent dans l'eau, » pension annuelle ».
 » sans avoir loisir d'o- *Année 1606. De Thou,*
 » ter ni leurs man- 136.

1606.

François
de Noailles
comte d'A-
yen. Rose
de Roque-
laure.

des Gendarmes, qui fut formée sous le nom de la reine, & accorda, à ma priere, abolition à la Saminiere. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent & fortement ce prince m'en pressoit. Il est d'un bon prince de tenir unis ceux qui approchent de sa personne, & il est de la politique de travailler à cette union, plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à sa majesté, & la continuation du bail du sel pour une fixieme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de soixante mille livres, ce prince disposa de ces deux cens dix mille livres, de la maniere suivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part, pour l'acquisition de Mo-

rét, & trente-fix mille pour quelques besoins de sa majesté; la reine en eut douze mille; le duc de Nemours, trente; Versenai, dix-huit, & moi, trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

1606.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ses conseillers, dans les généralités où le sel se leve par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, & chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de fauxsonnier. Ce n'étoit pas pour ce sujet seulement qu'on envoyoit ces commissaires; presque tout se faisoit de cette maniere. Le lieutenant général de Blois m'écrivit, que deux de ces commissaires nommés pour le sel & pour la taxe de différens officiers de l'élection, faisoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponse qu'il avoit tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif; mais je ne laissai pas de lui envoyer un règlement à ces deux égards, pour être montré à ces com-

1606.

missaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenoient.

Ce règlement portoit, que l'impôt du sel ne pourroit être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le fauxsonnage, il me parut qu'il y avoit une distinction à faire. On ne sauroit punir trop sévèrement ceux qui trafiquent du faux sel; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxsonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux sortes; l'une, sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations & exemptions de taille & de service alternatif. Il étoit ordonné par ce règlement, que

la premiere de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en sorte que ceux qui déclareroient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, par devant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvoient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux privileges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner sous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commissaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juste de décharger la province de Normandie d'onze mille tant d'écus, sur son imposition; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur

1606.

répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerois la majesté, déjà assez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires, & les largesses qu'il falloit faire aux courtisans insatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentoie la justice de la promesse que je leur faisois, lorsque je voyois une somme de deux cens quarante-six mille trois cens quatre vingt-une livre, jointe à la taile de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistoit cette somme; trente-trois mille livres pour les ponts & chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën; trente-sept mille cinq cens livres pour la suppression de l'édit des toiles, dans ces deux généralités; vingt-deux mille cinq cens livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties

dans ces deux généralités, quoiqu'il se leve différentes sommes sous ce titre, sur Paris & les autres villes; quinze mille livres pour les ponts de Mante & de Saint Cloud; trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire, & huit mille trois cens quatre-vingt-une livre pour le grand prévôt de la province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui en apparence y sont destinées; mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'œconome d'Angoulême responsable de deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en défaisir, sans lettres-patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire

1606.

la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il fut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes & fausses reprises, il écrivit aussi-tôt au chancelier qu'on fursît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en présens de bijoux convenables à la richesse d'un puissant roi; c'est en celle-ci que Henri ne se montrait point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cens écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre maniere, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, & principalement son jeu, cela compo-

soit toujours un article très confidérable. Je recevois souvent des messages pareils à celui du 11 Décembre. Henri ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 Octobre, de donner quatre ving-cinq mille cinq cens quatre livres à mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par minot de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cens quatre vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste, & lui rendre outre cela, trente quatre mille deux cens vingt livres, qu'il avoit prêtées depuis ce tems-là à sa majesté, ou déboursées pour lui. Il fit présent de mille

1606. écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au Fort-l'Evêque, & que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S. Bernard & du Temple, & les fontaines devant le Palais & la Croix du Tiroir. Sa majesté avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la Saint Jean. Le conseil donna depuis, je ne fais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la somme nécessaire à cet entretien, seroit levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maisons. Sa majesté voulut savoir la cause du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conseil.

Ce Prince m'avoit parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fut renfermé en détail , tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de surintendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de surintendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le tems qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais quoique je fusse parti de chez moi assez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que Sa Majesté étoit déjà sortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorsqu'elle seroit rentrée, & j'allai l'attendre chez madame de Guise, qui me pressoit depuis long-tems d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chasse que Henri s'étoit levé ce jour-là si matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il ne les trouvoit jamais si bons, ni si tendres, que quand on les prenoit de cette sorte, & sur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commençant à se faire sens

606.

tir, ce Prince revint tout à fait content de sa chasse, & dans une disposition d'esprit que sa bonne santé & l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grand'salle, en tenant ses perdreaux; & il cria à Cocquet, qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle: » Cocquet, Cocquet, vous ne » devez pas nous plaindre un dîner à » Roquelaure, Termes, Frontenac, » Arembure & moi, car nous appor- » tons de quoi nous traiter; mais allez » promptement faire mettre la bro- » che, & leur réservant leur part, » faites qu'il y en ait huit pour ma fem- » me & pour moi. Bonneval que voi- » là, lui portera les siens de ma part, & » lui dira que je vais boire à sa santé; » mais je veux qu'on garde pour moi » de ceux qui sont un peu pincés de » l'oiseau, car il y en a trois bien gros » que je leur ai ôtés, & auxquels ils » n'avoient encore guere touché.

Comme Henri faisoit le partage, arriva la Clielle, tenant son gros bâton, & avec lui Parfait, qui portoit un fort grand bassin doré, couvert d'une serviette, & qui commença à

crier par deux fois : » Sire , embrassez-
 » moi la cuisse , car j'en ai quantité &
 » de fort bons. Voilà Parfait bien ré-
 » joui , dit le Roi ; cela lui fera faire un
 » doigt de lard sur les côtes : je vois
 » bien qu'il m'apporte de bons me-
 » lons ; j'en suis bien - aise , car j'en
 » veux manger aujourd'hui tout mon
 » saoul : ils ne me font jamais de mal ,
 » quand ils sont fort bons , que je les
 » mange ayant grand faim , & avant
 » la viande , comme l'ordonnent les
 » Médecins ; mais je veux que vous
 » quatre y ayez aussi part ; c'est pour-
 » quoi n'allez pas après les perdreaux ,
 » que vous n'ayez vos melons ; je vous
 » les donnerai , après que j'aurai rete-
 » nu la part de ma femme & la mienne
 » & de quoi en donner à qui j'en ai
 » promis ». En entrant dans la cham-
 bre , le Roi donna deux melons , qu'il
 avoit mis à part , à deux garçons qui
 étoient à la porte , en leur parlant à
 l'oreille ; & comme il vit sortir de son
 long cabinet aux oiseaux , Fourcy ,
 Beringhen & la Font , ce dernier
 portant un gros paquet enveloppé ,
 » LaFont , lui dit Henri , m'appor-
 tez - vous encore quelque ragoût

1606.

» pour mon dîner ? Oui, Sire, répon-
 » dit Boringhen, mais ce sont des
 » viandes creuses, qui ne sont bon-
 » nes qu'à repaître la vue. Ce n'est pas
 » ce qu'il me faut, reprit Sa Majesté,
 » car je meurs de faim, & je veux dî-
 » ner, avant toutes choses. Mais enco-
 » re, la Font, qu'est-ce que c'est que
 » cela, que vous portez si bien enve-
 » loppé ? Sire, dit Fourcy, ce sont des
 » modeles, de différentes sortes d'é-
 » toffes, de tapis, & de tapifferies que
 » vos meilleurs manufacturiers veulent
 » entreprendre de faire. Cela sera bon
 » après dîner, répliqua Henri, pour
 » le montrer à ma femme ; & puis aussi
 » bien me vient-il de souvenir d'un
 » homme avec lequel je ne suis pas
 » toujours d'accord en tout, principa-
 » lement lorsqu'il est question de ce
 » que vous sçavez qu'il appelle des ba-
 » bioles & des bagatelles. Je crois,
 » Fourcy, ajouta-t-il, que vous devi-
 » nez celui dont je veux parler ; je se-
 » rai bien-aïse qu'il soit présent, avec
 » ma femme, lorsque vous nous mon-
 » trerez toutes ces étoffes, qui me fe-
 » ront souvenir de quelque chose que
 » je veux leur dire lorsqu'ils seront en-

» semble, afin d'en sçavoir leur opi-
 » nion. Il me dit souvent, poursuivit
 encore sa majesté, parlant toujours de
 moi, sans me nommer, » qu'il ne
 » trouve jamais rien de beau, ni de
 » bien fait, quand il coûte le double
 » de sa vraie valeur, & que je devois
 » penser la même chose de toute mar-
 » chandise extrêmement chere. Je n'i-
 » gnore pas sur quoi, ni pourquoi il
 » dit cela; mais je ne lui en fais pas
 » semblant; & il ne faut pas laisser
 » de l'entendre parler, car il n'est pas
 » homme à un mot. Fourcy, envoyez-
 » le chercher en diligence, & qu'on
 » lui mene plutôt un de mes carrosses,
 » ou bien le vôtre.

1606.

Le cocher rencontra un de mes
 laquais, que j'envoyois au Louvre,
 sçavoir ce que faisoit le Roi, & il vint
 chez Madame de Guise, où j'avois
 déjà achevé de dîner. Je surpris bien
 Sa Majesté qui ne m'attendoit pas si-tôt.
 » Vous êtes bien diligent, me dit ce
 Prince, en me voyant entrer dans sa
 chambre, où il étoit encore à table,
 » il n'est pas possible que vous veniez
 » de l'Arsenal. Lorsqu'il sçut d'où je
 venois : » Toute cette maison-là, me

1606.

» dit-il, vous apparente & vous aime
 » fort, dont je suis très-aïse; car je
 » suis persuadé, que tant qu'ils vous
 » croiront, comme ils m'ont fait dire
 » qu'ils étoient résolus de faire, ils ne
 » feront jamais rien qui nuise, ni à
 » ma personne, ni à mon état. Sire,
 » lui répondis-je, votre Majesté me
 » dit tout cela d'une si bonne ma-
 » nière, que je vois bien qu'elle est
 » en bonne humeur, & plus contente
 » de moi, qu'elle n'étoit il y a quin-
 » ze jours. Quoi! vous souvient-il
 » encore de cela, interrompit ce Prin-
 » ce? ô que non fait pas à moi. Ne
 » sçavez-vous pas bien que nos pe-
 » tits débits ne doivent jamais pas-
 » ser les vingt-quatre heures? Je
 » sçais que cela ne vous a pas empê-
 » ché dès le lendemain de ma cole-
 » re, d'entreprendre une bonne af-
 » faire pour mes finances. Il y a plus
 » de trois mois, me dit ensuite Hen-
 » ri, avec beaucoup de gayeté, que je
 » ne m'étois trouvé si léger, étant
 » monté à cheval sans aide & sans mon-
 » toir. J'ai eu un fort beau jour de
 » chasse; mes oiseaux ont si bien volé,
 » & mes lévriers ont si bien couru, que
 ceux-là

» ceux-là ont pris force perdreaux, & ~~ceux-ci~~
 » ceux-ci, trois grands levraux. On m'a
 » rapporté le meilleur de mes autours,
 » que je croyois perdu. J'ai fort bon ap-
 » pétit. J'ai mangé d'excellens melons,
 » & on ma servi demi-douzaine de
 » cailles, des plus grasses & des plus
 » tendres que j'aye jamais mangé. On
 » me mande de Provence, continua ce
 Prince, pour me faire voir que tout
 » conspiroit à sa bonne-humeur, » que les
 » brouilleries de Marseille sont entié-
 » rement appaisées, & de plusieurs au-
 » tres provinces, que jamais l'année
 » n'avoit été si fertile, & que mon
 » peuple sera riche, si je veux ouvrir
 » les traites. Saint-Antoine m'écrit que
 » le Prince de Galles lui parle inces-
 » samment de moi, & de ce qu'il vous
 » a promis de son affection pour moi.
 » J'ai reçu avis d'Italie, que les cho-
 » ses s'y disposent de façon que j'aurai
 » l'honneur & la gloire d'avoir récon-
 » cilié les Vénitiens avec le Pape.
 » Bongars me fait sçavoir d'Allema-
 » gne, que le nouveau roi de Suede
 » est toujours de mieux en mieux avec
 » ses sujets, & que le Landgrave de
 » Hesse m'acquiert tous les jours de

1606.

» nouveaux amis, alliés & serviteurs
 » assurés. Buzenval a écrit à Villeroy,
 » que les Espagnols & les Flamands
 » sont également réduits à un tel
 » point de foiblesse, qu'ils seront bien-
 » tôt contraints d'entendre à une paix
 » ou à une treve, dont il faudra de
 » nécessité que je sois le médiateur &
 » le protecteur; ce sera pour commen-
 » cer à me rendre le conciliateur de
 » tous les différends entre les princes
 » chrétiens: & pour surcroît de sa-
 » tisfaction, ajouta Sa Majesté, d'un
 » air enjoué, me voilà à table, envi-
 » ronné de ces gens que vous voyez,
 (elle avoit à ses côtés du Laurens,
 du Perron le jeune, Gutron, des
 Yveteaux, Chaumont & les peres
 Cotton & Gonthier) » de l'affection
 » desquels je suis très assuré, & que
 » vous jugez capables de m'entrete-
 » nir de discours utiles & agréables,
 » qui empêcheront qu'on ne me par-
 » le d'affaires, jusqu'à ce que j'aye
 » achevé de dîner; car alors j'écou-
 » terai tout le monde, & je les con-
 » tenterai, si raison & justice le peu-
 » vent faire.

Je compris par quelques autres par

roles de Sa Majesté , que les assistans avoient fait tomber la conversation sur sa personne , & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités , & félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. » Je ne laisserai » pourtant pas passer , reprit le Roi , » tout ce qu'ils m'ont dit , sans y contredire quelque chose ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts ; & quant aux complimens sur ses bonheurs , il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne , depuis la mort du roi son pere , ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre , & que les méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire , qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés , que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis & alliés , ou ses sujets & serviteurs. Le jeune du Perron , qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence , se mit à traiter ce point en théologien , en prédicateur , & même en

1606. mystique, » Vous avez parlé-là d'un
 » style si haut , lui dis - je , lorsqu'il
 » eut fini , qu'il seroit difficile d'y
 » rien ajouter ». Je lui soutins , ainsi
 qu'à ces messieurs , conformément à
 ce que venoit de dire Sa Majesté , ou
 plutôt à ce que j'avois vu moi-mê-
 me , qu'à tout prendre , ce Prince
 avoit bien moins goûté de repos pen-
 dant la paix , qu'il n'avoit fait au mi-
 lieu des troubles & des allarmes de la
 guerre. » Rosny , si vous vouliez , me
 » dit le roi , mettre sur tout cela deux
 » mots par écrit , & me les donner , je
 » les ferois voir à ceux qui en font les
 » incrédules ». Je répondis que cela
 demandoit bien du tems , & ne seroit
 pas vu de bon œil de tout le monde.
 J'ajoutai à cela , autant qu'il m'en sou-
 vient , quelques autres vérités sur la
 Religion & la politique , & sur le
 malheur dont je voyois la France me-
 nacée , lorsqu'elle perdrait son Roi ,
 qui plurent , je crois , encore moins
 aux courtisans , que ce que je venois
 déjà de dire.

Tous ces discours , qui d'enjoués
 étoient devenus à la fin tout-à-fait sé-
 rieux , furent interrompus , parce que

La Reine sortant de sa chambre pour rentrer dans son cabinet, le Roi se leva de table pour aller au - devant d'elle , en lui disant , du plus loin qu'il la vit :

» Hé bien ! ma-mie , ne vous ai-je pas
 » envoyé de bons melons, de bons
 » perdreaux & de bonnes cailles ? Si
 » vous aviez eu aussi bon appétit que
 » moi, vous auriez fait bonne chere ;
 » car je n'ai jamais tant mangé, ni été
 » en si bonne humeur que je le suis ;
 » demandez-le à Rosny ; il vous en
 » dira le sujet , & vous contera toutes
 » les nouvelles que j'ai reçues & les
 » discours que nous avons tenus ». La
 Reine , qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable , lui répondit que pour contribuer, de son côté, à divertir Sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un ballet & une comédie, de son invention, le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les amusemens différens des quatre saisons de l'année. » Je ne dis pas,
 » ajouta-t-elle, que je n'aye eu un peu
 » d'aide, car Duret & la Clavelle
 » n'ont bougé tout ce matin d'avec
 » moi, pendant que vous avez été à la
 » chasse. Que je suis aise, ma-mie,»

1606. » lui dit Henri , de vous voir de
 » cette humeur ! Je vous prie , vi-
 » vons toujours de même». Il fut ques-
 tion de voir ensuite les desseins de ta-
 pisseries de Fourcy ; le Roi demanda
 l'avis de la Reine, & dit, en se tour-
 nant de mon côté, qu'il sçavoit déjà
 le mien de reste ; mais que je montra-
 se à la Princesse & à lui mes sommai-
 res d'états.

Il y en avoit trois, c'est-à dire, au-
 tant que d'états généraux ; c'étoit une
 simple idée générale de ce grand tra-
 vail. Dans le premier, qui regardoit
 la surintendance des bâtimens & forti-
 fications, le Roi vit ce que renfermoit
 l'état général. 1°. Un mémoire de tou-
 tes les fortifications faites à ses places
 frontieres, depuis que j'en avois la di-
 rection. 2°. De tous les bâtimens &
 maisons royales. 3°. De tous les meu-
 bles, tapisseries, vaisselles d'or &
 d'argent, joyaux & pierreries que je
 lui avois amassés. Le second sommai-
 re, qui appartenoit à la finance, in-
 diquoit des mémoires : 1°. Des chan-
 gemens & améliorations que j'avois
 fait dans toutes les différentes parties
 des finances & des revenus de Sa Ma-

jesté. 2°. de toutes les especes d'or & d'argent actuellement dans le trésor royal. 3°. Des ménagemens qui me restoient à faire, & des sommes que j'esperois joindre aux premieres. Enfin, le troisieme sommaire, qui étoit pour la grande maîtrise, annonçoit des états : 1°. De pieces de six différens calibres déposées dans chaque arsenal, & de tout ce qui peut concerner le canon. 2°. Du nombre des boulets avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie. 3°. De la quantité des trois sortes de poudre qu'on fabriquoit ordinairement. 4°. De la quantité d'armes, outils, instrumens & autres ustensiles d'artillerie. 5°. Du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le Roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne & des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre (32).

(32. Consultez sur le Merc. Franc. année cet article, de Thou, 1606. & Siri, ibid.

1606.

Les Espagnols , à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan , avoit donné de furieux ombrages , voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur , le marquis Spinola partit de Genes le 6 Mai , pour arriver en Flandre le 19. Le siège de Rhimberg , que les Espagnols firent au mois de Septembre , fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire , & firent plusieurs sorties qui coûtèrent la vie à deux colonels espagnols , l'un nommé Thores , & l'autre commandant le nouveau Terse (33) venu de Savoye ; ce qui fit croire que ce siège seroit fort douteux , & tireroit du moins en longueur ; Spinola en eut cette opinion , & le roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas , du moins avant le 20 Octobre ; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le

(33) Le terme de Terse , qui est employé en deux ou trois endroits des mémoires de Sully , y signifie un bataillon ou un nombre de compagnies de gens des de pied , réunies en un corps.

courrier, que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en 1606. porter la nouvelle à Madrid, & qui passa par Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre; mais pour dire vrai, les Etats ne se montrèrent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre, & la garnison de Rhimberg, laissée par le Sénat sur sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu, ni secourir la place, ni inquiéter l'armée espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siege & la campagne entiere.

Au reste, on cessera d'en être surpris, lorsqu'on saura que les Provinces Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Bu-

zenval & de Berny en faisoient foi; & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les sièges d'Ostende & de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés jusques-là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ces promesses, ce qu'on faisoit auparavant. Et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à sa majesté, fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la treve, qui sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la méfintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler

1606.

Matthieu
Bourard,
frère de
Berny.

de paix, & l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mé- 1606.
 fintelligence faisoit encore qu'on ne
 favoit trop dans le conseil de France,
 à quoi se résoudre sur les affaires de la
 Flandre, parce qu'on ne pouvoit ser-
 vir l'une des factions à son gré, sans
 déservir l'autre.

Buzenval revint au mois de Décem-
 bre à Paris, chargé de faire plusieurs
 propositions, sur lesquelles sa ma-
 jesté ne voyant pas bien clair, elle
 l'envoya conférer avec moi à l'Arse-
 nal, où j'étois alors obligé de garder
 la chambre. J'avoue que mon embar-
 ras ne fut pas moindre que celui de sa
 majesté. Je voyois bien que si l'on
 avoit quelque résolution à prendre,
 au sujet de la paix entre l'Espagne &
 les Provinces Unies, dont toutes les
 nouvelles publiques faisoient bruit,
 c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais
 comment se comporter, & que ré-
 pondre à des gens sans force, sans
 union entre eux, & si dépourvus de
 conseil, que n'ayant pu apparem-
 ment convenir de députés auprès de
 sa majesté, c'étoit notre agent lui-

1606.

même qui étoit obligé de leur en servir ? Engager ces provinces à embrasser la domination françoise, & alors faire de leur affaire la nôtre propre ? Mais c'eût été se jeter de gayeté de cœur, dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre, que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes ; se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offroit Buzenval de leur part ? Ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auroient été sans doute des places frontieres, & dans lesquelles les Flamands nous auroient vû presque d'aussi mauvais œil, que les Espa-

gnols eux mêmes, comme l'Angle-
 terre nous en fournissoit un exem-
 ple tout récent. De quelque maniere
 qu'on déguise tout parti qui nous
 eût mis en guerre avec l'Espagne,
 il nous l'auroit aussi immanquable-
 ment attiré avec l'Angleterre, d'a-
 bord que nous aurions paru vou-
 loir mettre le pied & nous faire un
 établissement dans les Pays-Bas.
 Pour n'avoir rien à craindre ni des
 uns ni des autres, il falloit que no-
 tre coup d'essai nous assurât d'em-
 blée l'empire de la mer contre les
 Espagnols, & dans une nécessité,
 contre les Anglois; je crois bien,
 j'aurois même engagé ma tête, qu'a-
 lors n'ayant plus à attaquer, ni à
 défendre, que du côté de la Meu-
 se, les Pays-Bas étoient perdus pour
 l'Espagne; mais quelles dépenses &
 quels efforts, pour en venir là? Je suis
 encore persuadé que nous pouvions,
 sans donner de l'ombrage à nos voi-
 sins, & sans nous attirer de la part de
 l'Espagne, que des plaintes & des mur-
 mures, continuer à favoriser ouver-
 tement les Etats, comme nous avions.

1606.

fait jusqu'à présent; mais outre que les dépenses que nous faisons pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces Unies avec l'Espagne, & la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fît sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore assez éloigné, au tems dont je parle, de goûter ce trait de politique; & en un sens, c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit savoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pou

vois aller trouver sa majesté. Ce n'étoit pas tout-à fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au tems le soin de mûrir toutes choses. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude jusques & bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens quelques petits présens au roi & à la reine, dont sa majesté les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërsens pour quinze cens écus de bijoux. Aërsens présenta au roi de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de sa majesté en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer

1606. dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (34), tramée par les Jésuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec plusieurs autres Anglois, contre la personne

(34) Le détail de cette conspiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas assez de rapport avec ces mémoires. M. de Thou & le Mercure François, la font commencer dès les dernières années de la reine Elisabeth. Consultez ces historiens, année 1605 & 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainsi qu'aux deux Jésuites, Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, & de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le roi, dit l'Etoile, fut bien dire au pere Cotton, quand il lui en parla: Je ne veux croire celui-là de vous autres, dit-il, ni toucher au général de votre Ordre, si ce n'est à Permon, qui est à Rome près sa sainteté, le quel je fais n'avoir ignoré cette pernicieuse menée & dessein ». année 1605. Le pere Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 Avril 1606) qu'il n'avoit jamais ni su, ni approuvé la conspiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne & louable; mais il le dit, je ne sais

du roi. Les conjurés avoient résolu
de le faire sauter en l'air, avec les prin- 1606.

sur quel fondement, choses, de prendre au-
lui, qui fait de Hall cune résolution vio-
& d'Oldecorne, deux lente, dont l'issue ne
hommes différens, pouvoit être que funes-
quoique ce soit le même, te à la Religion. *Mem.*
me, qui avoit deux *pour servir à l'Histoire*
noms. Le pere Garnet *universel de l'Europe,*
fut exécuté le 3 Mai. *tom. 1. pag. 74. P. Ma-*
Les juges n'épargne- *thieu* disculpe de la
rent rien pour lui faire même maniere, le pe-
dire qu'il en avoit été re Garnet, *tom. 2. liv.*
instruit par une autre 3. p. 715. Voyez aussi
voie que celle du sac- le livre composé par le
rement, dont ils fa- pere Daniel Bartholi,
voient que le sceau est Jésuite Italien, qui a
inviolable chez les Ca- pour titre : *Dell Istoria*
tholiques. Le pere Gar- *della Compagnia de Gie-*
net, selon les relations *su d'Inghilterra.* Ces
des Catholiques, en- témoignages suffissent
tra si peu dans ce des- pour réfuter tous ceux
sein, dont Larrey le fait qui, ainsi que Bayle
l'auteur & le promo- (Rep. des Lett. Mars
teur, qu'il mit tout en 1687) ont avancé que,
usage, à la révélation selon tous les histo-
près, pour le prévenir, riens, les peres Garnet
exhortant sans cesse les & Oldecorne furent
Catholiques à la pa- convaincus d'avoir
tience. Il avoit même trempé dans cette conf-
fait écrire par le pere piration. Ce pere Per-
Personius & par le pere son, ou Robert Perso-
Acquaviva, général nio, étoit un Jésuite de
des Jésuites, qu'il fal- beaucoup de mérite &
loit éviter sur toutes de savoir.

1606. cipaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des trainées de poudre.

Fin du vingt-troisieme Livre.





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.



Les affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire; que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'a-

1607.

1607. bondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut cet hyver à la cour & dans Paris, & les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henri, réjaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le tems qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce Prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier Janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs Majestés les devoirs ordinaires, ma playe de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa Majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle

m'envoya pour conférer sur les affaires du gouvernement , dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année , les deux de ses ministres , auxquels elle y donnoit la principale part , je veux dire , Ville-roi & le garde des sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom , est Sillery , que Sa Majesté avoit associé aux fonctions de chancelier , jusqu'à ce qu'il les exerçât seul , par la mort de Bellievre , qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat , jusques-là si sain , avoit commencé depuis quelque tems à s'altérer , de maniere qu'il fallut lui donner un successeur , de son vivant. Il vit cette association d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit nécessaire (1) , quoique Sillery s'y

1607.

» (1) Vous voyez , » donner ordre au sa-
 » dit-il à M. de Bassompierre , un hom- » lut de mon ame , à
 » me qui s'en va cher- » quoi leurs affaires
 » cher une sépulture à » m'avoient empêché
 » Paris. J'ai servi tant » de penser. Un chan-
 » que j'ai pu le faire , » celier sans sceaux ,
 » & quand ils ont vu » est un apothicaire
 » que je n'en étois plus » sans sucre ». *Journal de Bassompierre.*
 » capable , ils m'ont Lorsque Henri IV ;
 » envoyé reposer , & demanda les sceaux à

1607. comportât avec toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta ; il revint tout à-fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 Janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de Février, pour aller à

<p>M. de Bellivre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limosin, où le grand âge & la foiblesse de Bellievre ne lui permettoient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne vouloit faire courir la poste aux sceaux, il les ren- droit toujours à tems, au même lieu ou sa majesté arrivoit. . . . Il semble, s'ire, ajouta-t-il, que vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en Guyenne pour m'enterrer ; je me</p>	<p>» porte bien, & n'ai » souci de ma vie, » que pour votre ser- » vice, laquelle me » seroit fort ennuyeuse, si j'en étois éloigné ». P. Mathieu, tom. 2. liv. 3. pag. 688. Ce grand chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues avoit servi sous cinq rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 Septembre de l'année suivante, âgé de 78 ans. Il étoit de la ville de Lyon.</p>
---	--

Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de Mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. » Il » fait ici fort beau, m'écrivoit-il de cet » endroit, le 8 Mars; j'y passe bien » mon tems; tous les jours je suis à » cheval, & j'y ai bien du plaisir ». Il ne se fixa nulle part, que lorsque de retour de Paris, il eut pris le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau; il y passa le printems. Sa Majesté eut fort beaux tems depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfans, qui étoient encore dans cette maison; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le Dauphin étoit venu une lieue à sa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, aussi bien que ses autres enfans; que la reine, qui étoit grosse alors, se portoit bien, & devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. » Mandez-moi des » nouvelles de la ville, m'écrivoit » ce Prince, le premier Avril. Je me » porte bien ici, comme aussi font » ma femme, mon fils & mes autres » enfans, qui sont les plus jolis du

» monde & me donnent bien du plaisir
1607. » fir (2).

La reine y accoucha le 16 Avril, à onze heures du soir, de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). Sa Majesté me le fit aussi tôt sçavoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment, une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de Mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, com-

» (2) Il aimoit, dit » marque la servitude
» Préfixe, tous ses » & la sujétion ; mais
» enfans, légitimes & » qu'ils l'appellassent
» naturels, avec une » *Papa*, nom de ten-
» affection pareille ; » dresse & d'amour.
» mais avec différen- (3) Il n'eut point
» tes considérations. de nom de baptême ;
» Si ne vouloit pas parce qu'il mourut
» qu'ils l'appellassent, dans sa cinquieme an-
» *Monsieur*, nom qui née, avant que les cé-
» semble rendre les rémonies de son bap-
» enfans étrangers à tême eussent été faites.
» leur pere, & qui

me

me à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a, que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sçauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de Sa Majesté, n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer, il me mandoit, que le même jour Sa Majesté, après avoir chassé le matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, & fini sa journée par une troisieme du cerf qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte : c'est de-là qu'il fallut faire retraite, entierement pénétrés d'eau, excepté le roi seul, qui changea de tout, avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les Princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs.

1607.

Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, & à courir d'atelier en atelier. « Il est vrai, ajoutoit Praslin, » qu'au retour du Parc, il se sentit un » peu de fièvre, mais ce ne fut rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur, qui passe légèrement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 Mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la reine, qui venoit au devant de lui. Une autrefois. « Je » viens de prendre un cerf, avec grand » chaud & grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorsqu'il

avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le président Jeannin, & y manda son conseil, pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je n'attends point, m'é-
 » crivoit il, que ceux qui me servent
 » bien, me demandent. Vous m'ai-
 » dez si bien à faire mes affaires, que
 » je veux aussi vous aider à faire les
 » vôtres, je vous donne vingt mille
 » écus, sur mes deniers extraordinai-
 » res, faites en faire les dépêches né-
 » cessaires. J'ai su, me mandoit-il une
 » autrefois, que vous faites bâtir à
 » la Chapelle, & que vous y faites un
 » parc, comme ami des bâtisseurs, &
 » votre bon maître, je vous donne
 » six mille écus, pour vous aider à
 » faire quelque chose de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de Henri, que je mets autant au dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidele & affectionné, ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur, sur

1607. ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est » ainsi qu'il s'exprimoit dans une de » ses lettres, ce matin quelque chose » dans mon sein, pourquoi j'ai affaire » de vous, comme de mon plus confident serviteur » Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa, en maniant un cheval. Sa majesté envoya aussi-tôt un courrier exprès, savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de Novembre, & le roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit, qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vint lui même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligeamment du monde, que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le roi instruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident caufoit au frere du mort (4), l'envoya visiter, & lui fit porter trois fois de sa part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre saint Paul (5), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint Paul justement indigné de ces bruits, vint aussitôt trouver sa majesté, avec l'assurance qu'inspire l'innocence, il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais, pendant tout ce tems-là. Il parla de la malheureuse victime de

1607.

(4) De plusieurs en- grand bailli de Haifans mâles, sortis du naut, chevalier de la mariage de Pierre de toison d'or, &c. C'est Melun, prince d'Epinoi, celui qui eut avec la noi, marquis de Richelieu, prince de Ligne, le bourg, & d'Hyppolite grand procès dont il se de Montmorency, dont ra parlé dans la suite, on a vu ci-devant que & Henri de Melun, M. de Sully avoit pris marquis de Richelieu la tutelle, il n'en restoit plus alors que c'est ce Henri, qui fut deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, Vicomte de Gand, connétable de Flandre, tué par Rambures.

(5) François d'Orléans, comte de Saint Paul.

1607.

cette aventure, avec des éloges & des regrets si sinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens; où il se tenoit assuré qu'il auroit prévenu cet accident, il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite, qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire, que sa majesté avoit résolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le saluerois point, & même, qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de son côté, il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de saint Paul, & me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de fai-

te joindre un second malheur au premier ; il m'exhorta même à me servir de la confiance que saint Paul paroïsoit avoir en moi , pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi , lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne sai quelle intrigue de galanterie , dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6) , & une autre personne , qui y jouoient les premiers rôles , & que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté , que des desseins si peu séans à son âge & à son rang , étoient autant de flétrissures à sa gloire , & pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté , quelquefois heureuse , ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore si échauffé , lorsqu'il sortit de ma chambre , qu'on lui entendit dire tout haut. « Voilà un » homme que je ne saurois plus souf-

(6) Charlotte de Valois , duc d'Angoulême.
Montmorency , femme de Charles de

1607. » frir, il ne fait jamais que me contre-
 » dire, & trouver mauvais tout ce
 » que je veux ; mais Pardieu ! je m'en
 » ferai obéir, je ne le verrai de quin-
 » ze jours ». Ma disgrâce parut à tous
 les assistans une chose décidée, mes
 domestiques s'en affligèrent, & plu-
 sieurs des autres s'en réjouirent, je
 crois, intérieurement.

Dès les sept heures du lendemain
 matin, on vit arriver sa majesté à
 l'arsenal, avec cinq ou six person-
 nes, qu'elle avoit dans son carosse. Ce
 prince monta à mon appartement,
 sans vouloir qu'on m'avertit, & frap-
 pa lui même à la porte de mon cabi-
 net. Je ne fus pas peu surpris, lors-
 qu'ayant demandé, *qui est-là*, j'en-
 tendis répondre, *c'est le roi*, & que
 je connus au son de la voix, que
 c'étoit lui-même qui avoit répondu,
 « Hé bien ! que faisiez-vous là »,
 me dit-il en entrant avec Roquelaure,
 de Vic, Zamet, la Varenne & l'in-
 génieur Erard : car il avoit à me par-
 ler des fortifications de Calais ? Je
 lui répondis, que j'écrivois des lettres,
 & apprêtois du travail à mes secré-
 taires. Ma table étoit effectivement

toute couverte de lettres, & d'états
 des matieres que je devois traiter ce
 jour-là au conseil. « Et depuis quand
 » êtes vous-là, me dit encore sa ma-
 » jesté? Dès les trois heures du matin,
 » repris-je. Hé-bien! Roquelaure, dit
 » ce prince, en se retournant vers lui,
 » pour combien voudriez-vous mener
 » cette vie-là? Pardieu! Sire, pour
 » tous vos trésors, répondit Roque-
 » laure ». Henri ne répliqua rien, Il fit
 sortir tout le monde, & il commença à
 m'entretenir de choses sur lesquelles il
 me fut impossible de me ranger à son
 avis, ce qu'il connut aisément, lors-
 qu'il vit que je lui répondois froide-
 ment, que je n'avois aucun conseil
 à lui donner, que sa majesté ayant pris
 sa résolution, après une mure délibé-
 ration sans doute; il ne me restoit rien
 à faire, que de lui obéir, puisqu'aussi-
 bien elle ne trouvoit pas bon qu'on
 fût d'un sentiment contraire au sien.
 « Oh, oh! vous faites le réservé, me
 » dit Henri en souriant, & en me don-
 » nant un petit coup sur la joue, &
 » vous êtes encore en colere d'hier,
 » je n'y suis plus moi: là, là, embras-
 » sez-moi, & vivez avec la même li-

1607.

1607. » berté que vous aviez accoutumé :
 » car je vous connois bien , si vous fai-
 » siez autrement , ce seroit signe que
 » vous ne vous soucieriez plus de mes
 » affaires. Quoique je me fâche quel-
 » quefois , ajouta-t-il , avec cette can-
 » deur qui lui étoit naturelle : je veux
 » que vous le souffriez , car je ne vous
 » en aime pas moins ; au contraire ,
 » dès l'heure que vous ne me contre-
 » direz plus dans les choses que je
 » fais bien qui ne sont pas de votre
 » goût , je croirai que vous ne m'ai-
 » merez plus ».

- Voilà un de ces traits , qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri , & en vérité , c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministres & des confidens de princes , disgraciés ; il n'est pas rare non plus , qu'ils méritent ce traitement , par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive , est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? Presque jamais. ils font par caprice , par légèreté , par orgueil , par mauvaise humeur , ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire , par le seul motif de la justice. Il semble

que le sort de la raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elles conseillent la même chose qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choses, qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, & me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic, « j'ai » pourvu à l'affaire de Calais, » & tout haut, » Il y en a d'assez fots, » pour croire que quand je me mets » en colere contre monsieur de Sully, » c'est à bon escient & pour long- » tems ; mais tout au contraire : car » quand je viens à considérer qu'il » ne me remontre, ou ne me contre- » dit que pour mon honneur, ma gran- » deur, & le bien de mes affaires, & » jamais pour les siennes, je l'en aime » mieux, & suis impatient de le lui » dire ». Tout prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de son estime, aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon, elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires, dont Villeroi & Sillery étoient venus par or-

1607.

dre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Protestans. Le roi leur ayant permis l'année précédente, de tenir en celle-ci un Synode, ils l'indiquerent à la Rochelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales, les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques uns de ces députés même, qui firent savoir à sa majesté que leurs cahiers étoient chargés de l'article du Synode de Gap, touchant le pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres, qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question, déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fon-

Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée, comme de moi-même, & par un motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de sa majesté, & comme je m'attendois toujours que le roi viendroît lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau le 5 Mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, & il me parut inquiet de savoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne » fais, me disoit-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur ce que je vous » ai mandé par votre frere. M. de la » Noue, auquel je parlai hier matin, » en présence de M. de Villeroy, » m'en a avoué la plus grande partie, » & m'a dit n'avoir vû de sa vie tant » de fous dans une compagnie, entre

1607. » autres, il m'a nommé River. Il ne
 » faut point douter que les députés
 » n'ayent avant de vous voir, conféré
 » avec M. du Plessis, qui les aura inf-
 » truits de ce qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre que sa majesté avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police, ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard, dans une de leurs plus solennelles assemblées. Je leur faisois comprendre, que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de tems s'instruire des affaires, & se faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulières, formalité, qui emportoit un tems considérable; s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à sa majesté, ce vuide

se trouveroit aussi-tôt rempli, par la ~~nomination~~ nomination qu'elle pourroit faire dans le moment, de quelqu'un de ces six, marqués sur la liste. Quant au pape, je leur fis sentir, qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, & sans aucune considération pour un pape, qui par son caractère doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille, qui avoit été si long-tems l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, & même à leurs aveux, & je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une désobéissance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes, par quelques autres personnes que je savois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priaï d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajouter Montmartin, que je fis le porteur de cette lettre, & que sa majesté jugea capable d'être

dans cette occasion, l'interprete de ses
 1607. volontés. J'employai encore un autre
 motif, que sa majesté crut devoir faire
 effet, c'est que comme les Rochellois
 venoient tout fraîchement de faire in-
 stance, pour obtenir deux mille livres
 pour leur college, je leur donnai à
 entendre que sa majesté accorderoit
 cette grace à la déférence, qu'ils per-
 suaderoient à leurs confreres d'avoir
 pour ses ordres. Une lettre du roi
 m'instruisit au bout de quelques jours,
 que Montmartin & les députés, ren-
 voyés avec les ordres de sa majesté,
 avoient été à la vérité assez bien reçus
 à l'assemblée, mais qu'il s'en falloit
 beaucoup qu'on eût eu les égards
 qu'on devoit avoir pour les discours
 du premier, non plus que pour mes
 lettres, & pour celles qui y étoient
 jointes, dont les auteurs avoient été
 appellés par dérision, *les quatre voyans*
de l'église. Ce que Montmartin man-
 doit de tems en tems au roi des dis-
 positions des esprits, ne le satisfaisoit
 pas davantage. « Si cela continue,
 » m'écrivoit-il, ils feront les rois, &
 » nous les assemblées ». Cependant
 le parti favorable au roi, l'emporta

à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complètement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à sa majesté que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, me mandoit encore Henri, quoiqu'envain, ce qu'il ne croit pas, il a apporté de l'ombre, & le corps est demeuré, l'article de Gap n'ayant emporté que deux feules voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguières & Murat avoient secrettement ensem-

1607.

ble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année, un autre sujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de sa majesté & de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecoffois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des écrits offensans, contre sa majesté Britannique & son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait, que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à sa majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministère à Bordeaux, & ce qui les rendoit encore plus coupables; c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, & même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce pro-

cédé, une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume, je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce Prince, outre l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince, d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à sa majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer

1607.

un des leurs, pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La-Varenne, le pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet, sur le pere Séguiran (7), & afin de ne pas courir le risque d'un refus de sa majesté, ils s'adresserent aux deux secretares d'état, Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & sans en parler à sa majesté, des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis répondit-il hardiment, Séguiran, de la compagnie de Jesus, qui viens pour prêcher en cette ville, en vertu des lettres du roi. Retirez-vous, lui dit la sentinelle, assez peu respectueusement, nous savons bien que JESUS n'a point eu de compagnons, & que vous n'avez point de lettres du roi », sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le pere fit, en menaçant d'un ton très-empporté, de s'en plaindre au roi, & il n'y

(7) Gaspard Séguiran, te confesseur de Louis XIII, il fut dans la sui-

manqua pas. Tous les partisans à la cour le seconderent si bien, en exagérant à sa majesté ce manque de respect pour ses ordres, & lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très pressant, & qui marquoit beaucoup de colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de personnes, qui animoient son ressentiment. « Hé-bien ! me dit-il, vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs, voilà le respect qu'ils me rendent, & la reconnoissance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi ». Il me conta le fait, d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit, « j'ai fait ainsi le fâché, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions ; mais je vous dis à vous, que les Rohcellois n'ont pas tout le tort du monde, car je n'ai commandé, ni été informé de telles lettres, je les eusse bien empêchées, si j'en avois été averti. Ce-

1607.

d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie , qu'on accusoit ces peres d'avoir semé dans la ville & dans la province , & ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites , & qu'on fondât un college royal. Qu'aurois je pu faire pour eux auprès de Henri , qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux , que son cœur fût mis dans leur maison de la Fleche , au lieu de l'église de Notre-dame , où l'on a coutume de déposer celui de nos rois ? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église , rencontrant en ce tems-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux , de mettre le cœur du roi dans la Fleche , ou de mettre la Fleche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont sa majesté combloit ainsi chaque jour les jésuites , ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne ;

(8) J'aurois bien prisér un bon mot , si voulu faire honneur à plat & si plein de ma-
M. de Sully, de mé-lignité,

puisqu'ils

puisqu'ils continuoient à appuyer tous les desseins : desseins , qui se tramoiérent dans le royaume , & au milieu de la cour même. L'ambassadeur espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous , de la résolution où il disoit qu'étoit sa majesté catholique , d'empêcher par quelque moyen que ce fût , qu'un roi si ambitieux , disoit-il , si prudent , si habile général d'armée , d'une si grande réputation , & si particulièrement uni de politique avec les Protestans , n'exécût les projets , que ses amas d'argent , d'armes & de munitions , déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui , parce que rien ne pourroit lui résister , mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume , pour l'empêcher d'en sortir , en se servant , avec le même fruit , qu'on avoit fait du tems de la ligue , de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'europe , dont la crainte étoit d'autant mieux fondée , que Henri , par la protection qu'il avoit ac-

1607.

1607.

cordée aux Provinces-unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pû faire quelque effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit, que je mettois dans la tête de sa majesté, d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette dernière imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouverent encore assez bons françois, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la foi, & les saints évangiles, au cardinal du Perron & à son frere, auquel ils les redi-

rent que du moins ils ne les nomme-
roient point. On ne soupçonnera pas
les deux du Perron d'avoir forgé une
imposture, tout y étoit trop bien cir-
constancié; on ne rapportoit rien,
que d'après l'ambassadeur qui avoit
dit encore, que la chose n'en étoit
plus aux termes d'un simple projet,
mais que plusieurs bons ecclésiastiques
& amis de sa majesté catholique, y
avoient déjà travaillé & y travailloient
si bien tous les jours, qu'on devoit s'at-
tendre à voir dans peu arriver quel-
qu'heureuse révolution. D'ailleurs, ce
n'étoit pas seulement dans la cour, que
ces avis étoient donnés au roi; ils lui
venoient de toutes les cours étrange-
res, où les ambassadeurs d'Espagne di-
soient publiquement, que la balance
commençoit trop à pencher du côté
de la France, pour que la paix pût du-
rer encore long-tems entre les deux
couronnes, & l'on ajoutoit, que ces
espagnols soutenoient ces discours par
de puissans efforts, & par toutes sortes
de maneges propres à s'attacher les
amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être,
de ces avis qui se multiplioient

1607.

de tous côtés , avoit commencé dès la fin de l'année dernière à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne , de si grand matin , que je le trouvai encore couché. Sitôt qu'il fut habillé , il me prit par la main , en me disant : « Mon ami , j'ai des choses d'importance à vous dire , allons nous-en au cabinet des livres , afin de pouvoir nous entretenir longtemps , car quoique j'aye eu quelque ressentiment de goutte , je ne laisserai pas de me promener quelquefois. » Après qu'il m'eût rapporté tous les avis qu'il recevoit : « hé bien ! dites la vérité , me dit-il. Vous n'êtes pas fâché de voir , par tout ce que je vous ai dit , confirmer l'opinion que vous avez toujours eue , qu'il falloit que les grands rois se résolussent à être marteaux ou enclumes , quand ils ont des rivaux puissans , & qu'ils ne doivent jamais compter sur un bien profond repos : ce que je ne nie point que je ne vous aye quelque fois contesté , mais puisque nous voyons la chose se vérifier aujourd'hui , au moins donnons ordre à les réduire en tel état , qu'ils

ne puissent mettre en exécution leurs
mauvais desseins après moi, car peut-
être n'y trouveront-ils pas tant de dif-
ficultés, qu'ils feront moi vivant, qui
connois leurs finesse. Je ne suis pas
si fou, continua ce prince, que de
vouloir me venger à mes dépens
de ces petites frasques que me font
quelquefois vos huguenots. Ils s'a-
busent, s'ils pensent que je ne con-
nois pas mes forces en comparaison
des leurs, & que je ne sache bien
qu'il est en ma puissance de les rui-
ner quand il me plaira; mais je ne
veux pas, par un dépit frivole, ni
pour plaire à autrui, affoiblir si fort
mon état en les voulant détruire,
que je devienne la proie de mes en-
nemis: j'aime mieux leur donner
deux coups que d'en recevoir un de
leur main. Ainsi, poursuivit Hen-
ri, en s'animant de lui-même, puis-
que la malice de ces marauds est tel-
le, il faut essayer de la prévenir: &
pardieu! j'en jure, car ils m'ont mis
en colere, s'ils me pressent davan-
tage par leurs complots contre ma
personne & mon état, car j'ai été
averti encore hier, qu'en leurs me-

1607. » nées, il y a de l'un & de l'autre;
 » s'ils me font une fois mettre les ar-
 » mes à la main, ce sera de maniere
 » que je leur ferai maudire l'heure où
 » ils auront troublé mon repos. Pré-
 » parez donc tout, le mieux que vous
 » pourrez, & faites sur-tout abondan-
 » te provision d'armes, d'artillerie,
 » de munitions & d'argent, qui est
 » ce qui donne vigueur aux autres;
 » pour le surplus je m'en charge, &
 » voyez si pour cette année prochaine
 » 1607, vous ne pourriez point trou-
 » ver une devise, qui exprime, sui-
 » vant ce que nous venons de dire,
 » que s'ils nous font la guerre en Re-
 » nards, nous la leur ferons en Lions.

Je fus charmé d'entendre le roi par-
 ler de la sorte, & j'exécutai ses ordres
 avec la plus grande joie du monde.
 Sur les jettons d'or que je lui présen-
 tai au commencement de l'année,
 étoit représenté le temple de Janus :
 un lis paroissoit en tenir la porte fer-
 mée; ce qui étoit encore mieux ex-
 pliqué par ces trois mots, qui en
 étoient la devise, *clausi, cavete, reclu-
 dam*. Le roi trouva que j'avois fort
 bien réussi à marquer la disposition

où il étoit, de ne pas se laisser prévenir par les ennemis.

1607.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquels on lui donnoit presque continuellement des avis très-férieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entière: ce qui lui faisoit un jour m'écrire: « Toutes les croix » de Lorraine sont dissimulées, & j'ai » peur que les fleurs de lis n'en ressentent de la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa majesté, de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles lui sembloient ne devoir l'être, avec une façon de penser si différente: c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa majesté contre messieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sincères, que

1607.

je crus être obligé de détromper sa majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer, toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autotité; & comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir, & qu'il me paroïssoit sur-tout nécessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif

qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes, sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrète, des personnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la première & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore plus incontestable; c'est, qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en

1607. idée & en desirs , mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps , en écartant les uns des autres , comme sans dessein , les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes , qu'on peignoit si redoutables , en mettant la chose au pis aller ? C'est une réflexion que je faisois encore faire au roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? & celles de ses serviteurs , décidés fideles , ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré ? Henri n'avoit point d'ennemis , que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler ; lui vivant , la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à peu près tout ce qui fut dit & écrit à cette occasion , entre sa majesté & moi , soit d'elle à moi , soit par la bouche du duc de Rohan , qui vint plusieurs fois m'entretenir , ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce prince suivit à la fin l'avis que je lui donnois , de manier toute cette af-

faire par des voies détournées, & avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à sa majesté d'y consacrer tout le tems, qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un chiffre, qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un mémoire, que le secretaire d'Espagne venoit de présenter au roi à Fontainebleau, le 5 Avril, pour faire rendre par sa majesté aux espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages : car la

1607.

prise étoit de cette nature. Le ministre espagnol soutenoit, que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux & pieces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroi dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais ; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourroit se reculer encore pour long-tems. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Escluse pour les espagnols. Il s'y ouvri

Un passage par le petard , & y entra si avant , à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise , qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu : mais la peur saisit tout son monde ; il en fut abandonné , & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers , & ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux , qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre , & donner plus de force aux propositions de paix , qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée , que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne , leur inspira de tenter une dernière fois , le même moyen , qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente , pour nous engager à faire notre cause de la leur ; je veux dire , qu'ils réitérèrent avec plus d'instance , l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté , je crois , ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit , qu'il n'étoit pas raisonnable que le roi de

1607.

penfât tous les ans deux millions pour les états fans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre fecours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, finon, qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux là même qui auroient tout sacrifié, pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas, vers quel but tendoient ces conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici: ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincère qu'elle l'étoit; & à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bientôt la désunion & la discorde entre le roi & les états. Cet avis l'emporta, sans que je fisse rien autre chose, que de témoigner par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement: le conseil des Provinces unies (9)

(9) On ne sauroit douter que les Provinces

reçut cette ouverture à bras ouverts , & consentit de donner en ôtage , au roi , six villes à son choix , moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs , & certaine quantité de poudre , & qu'il favorisât , comme auparavant , leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent , comme je l'ai dit , signifier cette résolution ; nos conseillers , dans l'embarras où elle les jettoit , ne savoient plus que dire , ni quel parti prendre , & je crois qu'alors , bien loin de les fâcher , je leur rendis un grand service , en montrant , comme je fis , en plein conseil , combien précipitamment ils avoient formé leur première délibération. Je fis voir , qu'il s'en falloit beaucoup que les différens secours , que sa majesté

1607.

unies n'ayent eu alors | Mais comme c'étoit la
bien véritablement le | nécessité seule qui les
dessein , non-seulement | y forçoit , cette dispo-
de se mettre sous la | sition étoit-elle bien
protection de la Fran- | sincère , & auroit-elle
ce , mais encore de se | duré long - tems ? Je
soumettre à sa domi- | crois que le meilleur
nation. Voyez - en la | parti fut celui que le
délibération dans Vit- | duc de Sully fit pren-
torio Siri , (*Mem. Re-* | dre dans le conseil.
cond. tom. 1. p. 418.) |

1607.

accordoit volontairement chaque année aux états, montassent à une somme aussi considérable, que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi; de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien répliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive; dont le prétexte exprimé dans le traité (car les états en vouloient un), fut de les mettre en paix, avec le roi d'Espagne.

Les états, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent résolument, que puis-

qu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de sa majesté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-tems les choses sur le premier pied moyennant ses secours & son assistance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux états au commencement de cette année, une somme de six cens mille livres. Mais ils prirent son argent, & n'en firent pas moins la cessation d'armes, à laquelle ils étoient résolus, & c'est apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyèrent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'ôtages, & d'acceptation de la domination françoise, dont ils savoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable. Aërsens à son retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cens mille livres. Henri eut sa

1607.

1607.

revanche ; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des états pour l'accommodement, quoiqu'il dit dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Russy avoient déjà fait plusieurs allées & venues à ce sujet, par commission du roi. Sa majesté, qui regardoit comme un coup de partie, d'avoir en ce pays-là quelqu'un, qui assistât de sa part à l'assemblée générale des états, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince, des motifs de la cessation d'armes : sa majesté, dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à peu près les mêmes qu'on avoit

Antoine
le Fevre de
la Boderie. données à la Boderie, au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval les mêmes appointemens, pour six mois : j'y compris seulement les frais, que Franchemen, son secrétaire, pouvoit avoir faits en Flan-

dre , pendant que son maître étoit absent.

1607.

Les choses étoient en cet état , lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale , remportée le 25 Avril (10) , par la flotte des Provinces-unies sur celle des Espagnols , & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail , tel qu'on va le voir. Alvarès Avila , amiral espagnol croisoit aux environs du détroit de Gibraltar , pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée , & leur ôter le commerce de la mer adriatique. Les Hollandois , qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement , donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer , nommé Heemskerck , avec la qualité de vice-amiral , pour aller reconnoître cette flotte , & l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que son adverfaire , de près du double , soit en vaisseaux , soit en hommes : il ne laissa pas de se renfor-

D. Joan
Alvarès
d'Avila.

Jacob Heemskerck.

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 Avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat , mais peu considérables. Voyez de Thou , liv. 138. le mercure françois , an. 1687. & autres historiens.

1607.

cer encore de vingt-six grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre jusqu'à trois mille cinq cens hommes; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes; pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer, comme il devoit le faire; avec cette confiance, il se posta sous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt aperçu que son ennemi paroïssoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat, dont on ait attendu parler de mémoire d'homme: il dura huit heures entieres. Le vice-amiral hollandois s'attacha tout-d'abord à l'amiral espagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & jusqu'à une minute

près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux; où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels étoit l'amiral, fracassés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens soldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les

1607.

négociations n'en furent pas discontinuées ; elles n'en furent peut être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne ; & quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de sa majesté catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne, pour une paix, ou une treve à longues années (car on disoit l'un & l'autre) sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite ; & si l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid ; ou enfin du côté de ceux auxquels ils se croyoit obligé,

pour la forme, de communiquer sa résolution, qui pour en bien parler, n'étoit pas sans de grands risques pour l'Espagne, & qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité.

1607.

On soutint en France le pour & le contre, jusqu'au moment de la conclusion. Le roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sil- lery & moi, pour être examinées dans une espece de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de Mai; qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon, que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'archiduc, ou par Spino- la & les agens des états. Que le se- crétaire de ce marquis, qui avoit pas- sé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet enga- gement de ratification avec la révo- cation de Dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rap- portées. Sur cet exposé que me fit Henri, dans une lettre qu'il m'é-

1607.

crivit de Monceaux, le 24 Mai, je lui répondis : qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, & par conséquent la paix, ou une longue treve : que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai conformément, à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche, un piège, par lequel elle esperoit regagner un jour, ce qu'elle sacrifioit à la nécessité.

Le secrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet; ainsi qu'Henri s'y attendoit; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le sus des premiers, par l'ambassadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris,

Paris avec des circonstances tout à fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point. « Les Espagnols, disoit-il, ayant trop marchandé à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit sur cela l'ambassadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à sa majesté. La première dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 Octobre, apprit au juste ce qu'on devoit croire de cette pièce, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, sa majesté catholique, non-seulement approuvoit le traité de suspension d'armes, qui avoit été fait par l'Archiduc, mais engageoit encore sa parole royale, de ratifier de même tout ce qui seroit conclu par ce prince ou ses agens, avec le conseil des Provinces Unies, pour une paix, ou une longue trêve, leur en laissant le choix, comme si elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute son autorité pour la faire exactement observer, & sous de grandes peines, dans tous ses états; entendant seulement, que si rien ne se concluait en-

1607. tre les négociateurs, le présent écrit seroit senté nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit, que celui qu'elles avoient dans la chose, & que tout demeureroit au même état, où il étoit lors de la présente ratification. Elle étoit écrite & signée en espagnol, *Yo el Rey*, & en placard: ce qui déplut aux Etats; car pour la forme, ils en furent assez contents, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots: *Sans prejudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y étoit stipulé, que la présente disposition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clause y avoit été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de son maître, leur dit: qu'il n'approuveroit pas, qu'après

voir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire; qu'il leur conseilloit seulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur république, parussent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat passé avec les Archiducs & l'Espagne.

1607.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en envoyant une copie par le jeune Loménie, » quels avantages chacun en tirera. » Le prince Maurice tient déjà des » discours, comme s'il ne vouloit pas » la recevoir, ni la Zélande non » plus ». La treve, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée ni publiée, qu'au commencement de 1609, différentes dif-

(11) Voyez de Thou, le Mercure François & autres historiens, année 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manusc. royaux, rempli de piéces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

1607. difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincèrement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux (12) Jeannin & Preaux de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connoître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoi qu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connoître le tems, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 Septembre, homme de grande réputation chez les françois & les étrangers. « Pour honorer sa valeur & sa mémoire, disent les mé- » moires de l'histoire de France, Messieurs les Etats firent faire son enterrement à leurs dépens, avec pareille cérémonie & pompe, qu'ils avoient fait au prince d'Orange,

rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de 1607.
 Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des Archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il seroit bien-tôt en état de défense, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, & renverserent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mandoit Villeroy, pour-
 » ront bien s'en plaindre ; mais il
 » vaut mieux qu'ils soient demandeurs
 » & complaignans que nous.

Les Grisons se déterminèrent enfin à en user à peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-tems ménagés. Les efforts que les mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le pays sous la domination Espagnole, & pour en chasser tous les Réformés, venoient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le Sénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de

1607. Coire & à ses adhérens , par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en portèrent toute la peine. Ils furent faisis & abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte & exemplaire justice. Les Lignes firent en même tems lacérer publiquement les articles de Milan , le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne , & confirmèrent solennellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat , les Grisons sentirent qu'ils avoient plus que jamais besoin du conseil & de l'assistance de sa majesté. Le courrier qui vint demander l'un & l'autre , en apportant cette bonne nouvelle , ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître , & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suisse , on ne s'en émut guère en France , où l'on étoit persuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces , reculer une décision sur l'affaire de la Valteline , il n'insisteroit que bien foiblement sur les

deux pensionnaires , & sur les articles mis en pieces. L'empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontents, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays, en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des Cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les Lignes ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Geneve, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, & faire une abondante provision de mu-

nitions. Sa majesté fit plus ; en en-
 voyant porter à Geneve ses lettres,
 toutes remplies de témoignage de sa
 bienveillance, par Boesse, mestre de
 camp du régiment de Navarre, & gou-
 verneur des ville & citadelle de
 Bourg, elle fit offre à cette ville de la
 personne de cet officier, pour lui aider
 à conduire ses entreprises ; & elle ne
 fit pas difficulté de lui communiquer
 les desseins qu'elle avoit de faire dans
 Geneve un magasin de canons & de
 munitions de guerre & de bouche,
 pour servir, tant à ses besoins, qu'à
 ceux de sa majesté dans ces cantons.
 La république répondit au roi le 21
 Avril, en acceptant avec reconnoissan-
 ce ces marques de sa bonté, & lui pro-
 mettant une grande exactitude à l'a-
 vertir de tout ce que leurs ennemis
 communs pourroient entreprendre.
 Ce prince ne rompit point pour cela
 avec le duc de Savoye ; au contraire,
 le comte de Garmare, envoyé de ce
 prince, devant prendre congé du roi
 à Fontainebleau, à la fin d'Octobre,
 pour repasser les monts avec le mar-
 quis de Beuillaque, autre envoyé du
 grand duc de Toscane, sans prendre

leur route par Paris, du moins sa majesté le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

 1607.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que sa majesté britannique eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai parlé l'année précédente, les Jesuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets, ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance & la personne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigriront si fort l'esprit de sa sainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques anglois de prêter ce serment.

Le saint pere se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux parties, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'Avril, en

1607.

porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant les premières démarches, comme il convenoit, remit par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques pri-

(13) suivant d'autres historiens, le Doge & le Sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au Pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise, ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du Pape dans Venise, que dans Geneve. Il est certain du moins, que tous les efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jésuites. « Cette affaire, dit M. de Pérefixe, retarda l'accord commodement de quelques mois, & pensa le rompre tout à fait, parce que le Pape considérant

» qu'ils l'avoient été
 » chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablit en leurs maisons & en leurs biens; & qu'elle s'opiniâtroit de tout risquer, plutôt que d'y consentir. Enfin, le Pape persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, comprit qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la Chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII, les y a rétablis par son intercession ». *Pérefixe, Journal de l'Etoile, Mémoire pour l'Histoire de France, Mercure François, Mathieu, &c. année 1607.*

sonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa majesté, que le saint pere leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa majesté (14). Vou-
lant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues & les pier-
reries, & je décidai pour une pen-

1607.

» (14) C'est moi, Rome, après avoir es-
 » disoit alors Henri IV, qui ai fait la pécher l'accord, entre-
 » paix en Italie » priment aussi inutile-
 Le Mercure François ment de faire donner
 marque, que Fran- par sa sainteté, le car-
 çois de Castro & dom dinal Zapula pour ad-
 Inigo de Cardenas, joint au cardinal de
 ministre d'Espagne à Joyeuse. année 1607.

— sion plutôt que pour un présent.

1607.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un bref de Paul V tout à fait obligeant ; du moins sa sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'église du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du saint pere, ni toutes les louanges, les offres de service & les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'avoit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'embrasser la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME. 391

De ce détail d'affaires étrangères,

revenons à celles du gouvernement, 1607.
& commençons par la finance, après avoir averti premièrement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état & ses autres principaux employés, que de les faire venir tra-

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusquelà avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens, comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Ferre, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. Voyez les histoires ci-dessus.

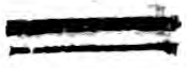
1607. vailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de sa majesté n'a moins coûté de peine & de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, sa majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer, je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux Cantons Suisses & Lignes des Grisons, dix-sept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cens cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand duc de Toscane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, de dettes sur le sel & les grosses fermes, quatre millions

LIVRE VINGT-QUATRIÈME. 393

huit cens mille livres. Dettes contrac-
 tées à cause de la ligue, treize mil-
 lions sept cens soixante-dix mille li-
 vres. Dettes aux provinces de Dau-
 phiné, Lyonnais, Languedoc, &c.
 acquittées des deniers de la Gabelle,
 quatre millions sept cens vingt-huit
 mille livres. Dettes à différens parti-
 culiers, acquittées de toutes sortes de
 deniers royaux, quatre millions huit
 cens trente-six mille six cens livres.
 Même partie, comprise dans un état
 différent, quatre millions trente huit
 mille trois cens livres. Dons immen-
 ses de sa majesté, six millions, qua-
 rante-deux mille trois cens livres.
 Achat d'armes, munitions & ustensi-
 les d'artillerie, déposés dans les ma-
 gasins, douze millions. Constructions
 d'églises & autres bâtimens, six mil-
 lions cent cinquante mille livres. Ré-
 parations & fortifications de villes,
 cinq millions sept cens quatre-vingt-
 cinq mille livres. Pavés, ponts & chauf-
 fées, levées, &c. quatre millions huit
 cens cinquante-cinq mille livres. Ba-
 gues & meubles achetés par sa majesté,
 un million huit cens mille livres. To-
 tal, quatre-vingt-sept millions neuf



1607.

Il y a en-
 reur de
 quelques
 millions
 dans ce cal-
 cul.

1607. cens deux mille deux cens livres

La reine Marguerite avoit hérité de la reine sa mere de biens assez considérables (16), dont elle fit cession à M. le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente, qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

En avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse & plusieurs autres traitans se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à sa majesté. Économie louable, & en quelque sorte nécessaire & autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes proposées pour maintenir la justice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une

1607.

1607.

entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter les greffes d'une regle générale pour toute la province? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit, pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter de même qu'ils auroient pû faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à sa majesté, devenue propriétaire de ces biens? Il n'y avoit rien à répliquer à cela: le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, & il s'y étoit même engagé envers le roi; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme, ce qui déterminâ la majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité cassé par le conseil, mais avec

un risque de voir arriver un soulèvement parmi le peuple, qui sans cela, souffroit patiemment cette imposition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer sa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à sa majesté de lui prescrire un terme pour le payement de la somme qu'il avoit promise; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'équité & de la sagesse même. On est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulières, qu'on est obligé de conclure que l'infailibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens com-

1607.

ptables & autres parties prenantes, et les ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à révision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier Avril ; j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour savoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de se faire représenter

les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du roi, & de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que sa majesté leur prescrivait, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa majesté les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non-seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à sa majesté, que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour

1607.

1607.

cette recherche, ni arrêts, ni commissions particulieres, parce qu'elles pouvoient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à sa majesté de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice & des envois de commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes & les trésoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejetant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien differente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'au-

torité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces chambres à moi, & je parus à sa majesté disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le règlement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la saïlle, par l'insolvabilité où elles ré-

1607.

1607. duisoient les particuliers , qu'elles ne
 lui rapportoient , & pour bien dire ,
 qu'ils ne travailloient que pour les fer-
 miers de sa majesté & les partisans. Il
 fallut renouveler avec de plus fortes
 injonctions encore , le réglemeut pour
 la Gabelle sur la répartition du sel
 dans les généralités , sur celui d'im-
 pôt & sur le fauxsonnage. Car pour-
 quoi aggraver la condition des collec-
 teurs du sel , déjà si misérable , aussi-
 bien que celle de collecteur de la tail-
 le , que personne ne se charge de cet
 emploi que par force , & que presque
 personne n'en sort que ruiné ? Je
 défendis aussi aux commissaires de
 poursuivre extraordinairement les
 greffiers , notaires , sergens , jau-
 geurs & autres personnes publiques ,
 & de contraindre aucun officier au
 payement de sa taxe , sans avoir en-
 voyé aux commissaires généraux de
 Paris , le rôle entier de toutes ces
 taxes , pour être examiné & autorisé ,
 s'il étoit juste , comme aussi de rien dé-
 cider dans les cas litigieux , que par
 le conseil. Avec de pareilles vues ,
 mon intérêt n'étoit pas que ces dis-
 positions demeurassent secrètes ,
 comme

comme ordinairement elles sont entre les ministres & les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer; je les communiquai au maréchal de La-Châtre, & aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même Province me parut avoir besoin d'un règlement concernant les maréchaussées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient avec cela si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus nécessaires; comme du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, La-Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien respectée; pendant que le milieu de la Province, qui n'en avoit presque pas besoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux trésoriers de la Province, après les avoir consultés là-dessus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bour-

1607.

bonnois, on accorda au Vice-Sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Mailles, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, préposés pour le remboursement des six cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la Province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final de recette & dépense; ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cens mille francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la Province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement

les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

1607.

Lorsqu'on fut que le roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux partisan l'Ar gentier. Les mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, tom. 2. p. 271. ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : « au dernier voyage du roi à Fontainebleau, l'Ar gentier étant venu prendre congé de sa majesté, lui dit que bien-tôt il s'y achèveroit, pour lui baiser les mains & recevoir ses commandemens, & ajouta, ce voyage me coûtera dix mille

» écus. Ventre saint gris, répondit le roi, c'est trop pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui sire, répliqua l'Ar gentier ; mais j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de votre majesté, qui est de prendre le modele des frontispices de votre maison, pour en accommoder une des miennes, que j'ai en champagne, à quoi le roi se prenant à rire, n'y répondit rien pour lors ; mais quand on lui porta la nouvelle de sa prison au châtelet ; comment, dit-il, veut-il prendre le modele des frontispices du châtelet ? »

1607.

conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on fût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions ; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour sa majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille liv. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter ; mais le roi voulut qu'on obligêât celui qui la faisoit à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, sur le tems & la qualité de ce rachat. Sa majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi bien que les propositions, qu'étoient venu lui faire à Fontaine-

bleau les fermiers des aides, en me ~~disant~~ ^{1607.} disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au conseil, pour faire supprimer un grenier à Sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison, il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquiescer, ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa majesté avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des mil-

1607.

lions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les piéces entre les mains à en faire un mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représenterent à sa majesté, que le refus que le conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire, le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses prévôts des marchands & échevins.

Sur un procès verbal, que m'envoyèrent les Trésoriers de France de Beziers, de la maniere dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne fais ce qu'on fit entendre là-dessus au roi. Sa majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier.

sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéressoient si fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus persuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de sa majesté, une autre imputation bien plus grave, au sujet du conseil, dans lequel on voulut persuader à ce prince que je faisois entrer des personnes, qui ne le méritoient, disoit-on, ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confusion dans le conseil. Si la chose avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre chose, que les reproches que m'en fit sa majesté, parce que c'eût été abuser très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens

1607.

de robe, qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement, & il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles, leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne fait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les tems, de quelque manière qu'il le soit, & où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse & effeminée, telle que les personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus de-

voir approfondir avec lui cette matière, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une manière encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvaient assidument dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude !

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seulement au roi, que si cette idée lui plaifoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du règlement général, par lequel je croyois l'avoir per-

1607.

fectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'état fussent en sûreté parmi tant de personnes, d'esprit si différens. Le roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presque en tout tems, des coups infaillibles, c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, & d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conséquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien assuré- l d'hui parmi la noblesse- ment n'est plus juste Françoise, malgré les que ce que dit ici l'au- lumieres d'un siecle- teur, ni rien de plus aussi éclairé que le nô- heureusement imaginé tre. Pourquoi en effet que ce projet, pour dé- se dégraderait-elle da- truire le préjugé, qui vantage par la finance, subsiste encore aujour- le commerce, & les au-

unes après les autres : en toute ma-
niere , la vie d'un homme ne suffit pas
pour les arracher tous. 1607.

Ce ne fut pas dans cette seule occa-
sion , que je me trouvai d'avis con-
traire à sa majesté. On lui persuada
d'établir une nouvelle chambre de
Justice contre les financiers. Opéra-
tion décidée inutile & abusive , par
mille expériences : mais toujours du
goût de ce prince , qui n'aimant pas à
prendre sur les deniers ordinaires ,
pour ses dépenses de jeu , bâtimens ,
maîtresses , & autres de cette espece ,
lesquelles , comme je l'ai dit , étoient
très-considérables ; y employoit avec
plaisir une somme d'argent , qu'il trou-
voit par-là sans peine sous sa main ,
& que ses courtisans intéressés lui fai-
soient toujours beaucoup plus grande
qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si
fâché que Henri fût encore la dupe
de tout ces gens-là , que j'en dis mon
sentiment en pleine cour. La colere
où ma sincérité mit le roi , donna à

très fonctions de bons | tiver aujourd'hui ? Et-
citoyens , que par les | perons que l'un vien-
bélles lettres , qu'elle | dra après l'autre.
n'a plus honte de cul-

1607.

mes ennemis de grandes espérances de ma disgrâce. L'avanture de l'Arse-
nal, que j'ai rapportée, s'y joignit &
les redoubla; mais il ne fut pas en mon
pouvoir de m'empêcher, malgré tout
cela, de rompre publiquement en vi-
fiere aux commissaires de cette cham-
bre, lorsque je les voyois fermer les
yeux sur les principaux coupables, &
punir avec autant d'ostentation que
de dureté, de legeres malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires,
ayant pris des conclusions, directe-
ment contraires à des ordres particu-
liers que le roi lui avoit donnés (je
ne fais plus sur quelle affaire); je lui
fis sentir qu'il avoit dans ma personne,
un surveillant déterminé à ne lui rien
passer. Il se plaignit de moi à sa ma-
jesté, & engagea ses confreres à se
joindre à lui, du moins on me le rap-
porta avec des particularités si positi-
ves, que je n'en doutai point. Le roi
ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit
pas pour moi une preuve du contraire.
Je crus que c'étoit à moi à instruire sa
majesté, de ce que j'avois dit au sujet
de Mangot, afin de ne pas laisser faire
à son ressentiment, tout le chemin que

quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât, il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa majesté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occasion, ne parloit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la première nouvelle de ce différend, par ma bouche, que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur, que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de

1607. lui. « Je vous jure, ajoutoit ce prin-
 » ce, qu'on n'en a point entendu par-
 » ler ici. Vous êtes prompt, & je vois
 » par votre lettre, que vous croyez
 » ce que l'on vous avoit dit : cepen-
 » dant le rapport est entierement men-
 » teur, moderez votre colere, &
 » croyez moins tout ce qu'on vous
 » dit, & vous ferez enrager ceux qui
 » vous portent envie du bien que je
 » vous veux. Je mets la main à la
 » plume pour la premiere fois depuis
 » ma goutte, la colere que j'ai con-
 » tre ces rapporteurs, a surmonté ma
 » douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une fi-
 grande œconomie, les deniers qu'on
 l'avoit chargé de distribuer aux can-
 tons Suisses, qu'il avoit trouvé le
 moyen de mettre en réserve trente mil-
 le écus par an, dont il avoit acquité
 d'autres dettes, en composant de six à
 un. Cet exemple est trop beau, pour le
 passer sous silence; il l'est d'autant plus,
 qu'à quelque un qui veut chercher un
 prétexte plausible de détourner une
 partie de la somme au profit du distri-
 buteur, rien n'est si facile que de
 faire crier les Suisses, pour empê-

cher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à Du-Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin. 1607.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva si belle & si bien montée, lorsqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, sur les six cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le trésor royal, des deniers du Taillon, ou que l'Épargne prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans les tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un armement de galeres dans un besoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux Papiers de la grande maîtrise, qu'il avoit

1607. té donné sous les regnes précédens; plusieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa majesté, en lui présentant le mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la poussât à toute rigueur, ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en délistier ensuite.

Je fis dresser les plans de toutes les places & côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excel-

lens sujets en ce genre, Bonnefont & ~~le~~ le jeune Erard (19), qui n'étoit pas 1607.
 déjà moins bon ingénieur que son
 pere: leur mort me fit beaucoup de
 peine. Je priai le roi, à qui l'on de-
 manda incontinent leurs places, de ne
 pas en disposer, que nous n'eussions
 bien examiné ensemble la capacité de
 ceux qui y prétendoient.

L'enlèvement de la fille du sieur de
 Fontange, par lequel je commence
 l'article de la police, appartient aussi
 au précédent, puisque je reçus ordre
 de sa majesté, de faire conduire du
 canon devant le château de Pierre-
 fort, que Fontange, assisté de ses
 amis, assiégea en poursuivant le ra-
 visseur. Les frais d'un siege le rédui-
 firent bien-tôt à une grande nécessité,
 & l'obligerent à avoir recours au roi.
 Ce prince touché de la justice de sa
 cause, dans laquelle il ne pouvoit
 guere se dispenser d'ailleurs d'entrer,
 en qualité de pere commun de ses su-
 jets, renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard, de mier que nous ayons
 Barleduc, fit par or- sur cette matiere. Son
 dre de Henri le Grand, neveu, A. Erard, le fit
 un traité des fortifi- réimprimer en 1620.
 cations, qui est le pre-

1607. Sillery & à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Nerestant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du siege de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beau-mevielle, qui étoit venu proposer un expédient, dans lequel il trouvoit, disoit-il plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol se saisir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, & me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le Juge de Saumur porta de son autorité privée, de transporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'é-

(20) Philibert de premier grand-maître de l'ordre de Nerestant, capitaine des gardes de la Sainte-Dame du Mont-Jesté, & nommé par Carmel & de Saint-Lazare l'année suivante.

rendue de sa juridiction de Saumur. Je fis casser cette Sentence au conseil, avant même que d'en avoir donné avis à sa majesté, & je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice, qui l'avoient rendue.

1607.

Le Parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injustes; l'un, sur la châtelle de saint Romain, qu'il maintint dans le privilège de conférer grace d'assassinat, quelque exécutable qu'il puisse être (21);

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, Marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déjà beaucoup retranché dès l'année 1597, du privilège, dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, tom. 4. pag. 160. Nicolas Rigault son continuateur & tous les savans, autant qu'on le

l'autre, sur le mariage d'un nommé
1607. Drouet, auditeur de la chambre des

Peut juger par la manière dont ce fait est traité dans le *Mercur françois, année 1607. pag. 179.* ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, Archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appelé la Gargouille, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilege. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen severe de la critique, qui trouva partout bien des erreurs, des suppositions & des faussetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable, est un vrai miracle du saint archevêque; mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poétique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot, *Hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en grec signifie une inondation, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour & contre le privilege des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singulière, que celle qui fait d'une action toute injuste & propre à autoriser le crime, la partie

Comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

1607.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambville, qui demandoit cette dignité, que sa majesté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de Dubernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville;

la plus essentielle du de l'Ascension, ce culte d'un saint évêque. qu'on appelle, (*lever* Les cérémonies qui s'y *la fierte*), sont aussi observent (car il subsist- rapportées dans le même encore aujourd'hui, me Mercure françois, & se pratique tous les & dans plusieurs autres ans à Rouen, le jour, endroits,

1607.

ainsi que deux officiers de la maison ; Sainte Marie & Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes , aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite , m'oblige de marquer ici plusieurs sommes , que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenses particulières de sa majesté , trente six mille livres , à Dom Joan de Médicis , le roi me les fit prendre sur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la présente année , sous le nom de son oncle , le grand duc de Toscane ; trois mille , au cardinal de Givry , & autant au cardinal Séraphin , qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clerac , échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran ; trois mille deux cens vingt cinq , à Santeny , que celui-ci lui avoit prêtées ; dix-huit mille soixante livres , à l'évêque de Carcassonne , qui les sollicitoit depuis longtemps avec beaucoup d'importunité , comme lui étant dues par sa majesté , & proposoit expédiens, sur expédiens,

pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme, plusieurs sommes considérables, perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses*, pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens soixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois milles autres, & une autre fois, trois mille six cens.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le roi accorda au prince de condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui couterent à réparer les bastions de la porte Saint Antoine & la place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine,

1607.

des mains de Rucelay , auquel elles avoient été engagées ; enfin , celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures , quoique très-inutiles , selon moi , & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela , tout un côté des maisons de la place royale ; mais Henri , sur le devis du controleur Donon , leur ordonna de se contenter de faire au devant de ces maisons , une forme de galerie , qui conservât à ce côté de la place , son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers flamands , qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi , qu'il leur seroit donné pour leur établissement , cent mille francs , que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer , « ayant , disoit-il , grande » de envie de les conserver , & grande » peur de perdre les avances faites » jusques-là ». Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers , que ceux qu'il s'étoit réservés pour
lui ;

lui-même ; mais enfin à quelque prix que ce fût , il falloit les satisfaire , & S. M. ufa d'autorité avec de Vienne pour lui faire controller un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon d'Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet , qu'il me manda d'examiner piece à piece , pour favoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût , & plus mauvais connoisseur encore ; le prix m'en parut excessif , aussi bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement , en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop , & qu'il n'eût commandé , qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise , ni à si bon marché , & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à la fin de Juillet , pour ve-

(22) Il y fut attaqué » son courage & sa
de la goutte , la veille » bonne complexion
de la Pentecôte. « La » ne l'eussent vaincue,
» fluxion fut grande , » s'il ne se fut donné
» dit l'historien Mat- » plus de liberté à
» thieu , la douleur » manger des fruits ,
» fort poignante ; mais » que les médecins ne

1607. nir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce tems-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre, passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des caresses de sa majesté lorsqu'ils se rencontrèrent à Bouron.

• Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nou-

» lui en accorderoient,	» lui profitoit, il se le-
» il ne flata point son	» ve & se fait porter
» mal, se forçant à ses	» au grand canal, où
» exercices ordinaires;	» il se promena, &
» & environ le 21 jour	» agita en telle sorte,
» du mois de Mai,	» qu'étant de retour,
» étant couché près de	» il dormit, & à son
» la reine, se sentant	» réveil ne sentit plus
» chatouillé d'une	» de mal. Tom. 2. liv.
» nouvelle fluxion à	3. pag. 768.
» l'un des pieds, il se	(23) On a reproché
» fit mettre en un au-	à Henri IV, que cette
» tre lit; & voyant	tendresse si forte pour
» que ce changement	ses enfans légitimes &

velle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à S. Germain, il manda aussi-tôt à madame de Montglat de les conduire à Noisi, & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charrettes nécessaires pour ce démeublement. M. le Dauphin fut malade à Noisi, & S. M. me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de Novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne

1607.

naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec la prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre: *Histoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, tom. 1. pag. 43. Mais je ne fais si toutes les

anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

1607.

vouloit rien hazarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

Le tems n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de septembre; parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mat-
thieu, son historien; qui le rapporte: « que la comete avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angleterre, & que les astrologues s'étoient mécomptés, par la grâce de Dieu. *Tom. 2, l. 3. p. 769.*

en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15 Avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me disoit-il, que les prières d'ami n'étant pas suffisantes pour vous persuader, il faut que j'use du commandement de roi & de maître; vous n'y manquerez donc pas, si vous m'aimez, & si vous desirez que je vous aime; car je suis résolu de me débarrasser l'esprit de toutes ces intrigues, qui récidivent trop souvent, comme vous savez bien me le dire; & je veux y mettre fin, à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien; mais aimez moi aussi: ce que je croirai, si vous me rendez le service que je desire de vous.

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçue en ces termes: « Il m'est arrivé un déplaisir domestique, qui me donne une fâcherie la plus grande que j'aye

1607.

» jamais eue. J'acheterois votre pré-
 » sence beaucoup ; car vous êtes le
 » seul à qui j'ouvre mon cœur , & par
 » les conseils duquel je reçois le plus
 » de soulagement. Il n'y va ni de l'a-
 » mour , ni de la jalousie : c'est affaire
 » d'état. Hâtez vos affaires , pour re-
 » venir le plutôt que vous pourrez. M.
 » de Sillery m'y sert, mais il n'a pas
 » l'esprit assez fort. Vous pouvez bien
 » juger de quoi il s'agit : cette dureté
 » d'esprit me sera à la fin insupporta-
 » ble. Pour mon déplaisir particulier ;
 » me mandoit-il, quelques jours après,
 » à la suite d'autres choses, « il dure tou-
 » jours. Si vous étiez ici, vous seriez
 » bien en colere, & en diriez votre
 » opinion ». Le lecteur, je crois ;
 » plaint fort ce bon prince ; & c'est aussi
 » presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une gran-
 de preuve de la bonté & de la dou-
 ceur de ce Prince, lorsqu'il se résolut
 à lui rendre Sedan, & à lui en confier
 la garde à lui même, en retirant Net-
 tancourt & la compagnie qu'il y en-
 tretenoit. Le sieur Gamahiel de Monfi-
 re, commissaire ordinaire des guerres,
 y fut envoyé pour cet effet. L'instruc-

tion qu'on lui donna, est datée du dernier jour de Décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, sa majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville; que Monfire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée; & que Monfire aura l'œil à ce que les soldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 Avril 1596, par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monfire, de faire prêter à ces capitaines & soldats qui y entreront en même-tems que la compagnie de Nettancourt en sortira, un serment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur payement. Ces officiers & soldats s'engageoient par serment à

1607.

1607.

servir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qu'il les relève du serment prêté au duc de Bouillon, & de son propre consentement, si quelquejour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de S. M. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi bien que les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois & des soldats, l'un du 22, & l'autre du 23 Janvier suivant.

Fin du sixieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIÈRES

Du sixieme Volume.

A

- A**charie (la dame) dévoté du pere Cotton, 275. N. 21.
- Aersens** (François) ambassadeur des Provinces-Unies, en France, 41. est député par Henri IV, au duc de Bouillon, 244. Présens qu'il fait au roi & à la reine, & qu'il en reçoit, 321. Il revient à Paris, & y poursuit sa négociation, 371-372.
- Ageaux** (des) lieutenant de roi de Saint Jean d'Angely, 281.
- Aides.** Abus dans cette partie de la finance, corrigés, 2. *Œf.*
- Albert** (maison d') voyez *Henri II.*
- Aldobrandin** (cardinal) neveu & légat de Clément VIII. Amitié qu'il portoit à Sully, 28.
- Allemagne**, voyez *Duel.* Dettes de la France à ses princes & villes, acquittées, 392.
- Angleterre**, voyez *France.* Conspiration contre le roi d'Angleterre, 322-324. N. 34. Dettes de la France à l'Angleterre, 392.
- Angoulême** (Charlotte de Montmorenci, duchesse d') sert de marreine pour l'Archiduc à madame Elisabeth de France, 289. N. 29. mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV. 337. N. 6.
- Antechrist**, voyez *Gap.*
- Arcenal.** Il y est

établi une école des exercices militaires , 174.

Archiduc d'Autriche (Albert , cardinal &) conclut le traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies , 379-381.

Argentier (l') traitant , son procès lui est fait , 405. N. 17.

Armagnac , valet de chambre de Henri IV , 189.

Arnaud le jeune , secrétaire du duc de Sully , 193.

Arson , député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan , 235-236.

Artillerie , (Grand-maîtrise de l') Droits de cette charge pour le logement en campagne , 160.

Artillerie. Sommes employées , pour les achats qui concernent cette partie , 393. voyez *Sully*.

Assemblées générales des Protestans supprimées , 67.

Aubagnac , agent du duc de Bouillon , 146.

Aubepine (Charles de l') marquis de Châteauneuf , du conseil sur les affaires des Provinces-Unies , 370.

Aubigné , ou *Aubigny* (Théodore Agrippa d') jette les fondemens d'une république Calviniste en France , 115-116-119-127.

Avila (don Joan Alvarès) amiral Espagnol , perd une sanglante bataille navale contre les Flamands , où il est tué , 373. N. 10.

Aumonerie (grande) donnée au cardinal du Perron , à la recommandation de Sully , 267.

Autriche (maison d') Ses premiers accroissemens , son origine & ses grands succès , 204-207. voyez *Conversations*.

B.

B *Arqueville* nommé dans l'affaire d'Adrienne de Fréne , 276.

Bagues & joyaux de la couronne. Somme qui y est employée , 393.

Balbani , détenu au fort-l'Evêque , 300.

DES MATIERES. 437

- Baptême** des enfans de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 287. *& suiv.* N. 26. voyez *Dauphin*.
- Bar** (Henri de Lorraine, duc de) son mariage proposé avec la princesse de Mantoue, 24-25.
- Barberin**, nonce du pape en France, 33. est employé dans le différend de Paul V avec les Vénitiens, & récompensé du service qu'il rend, est fait cardinal, 266.
- Barneveld** (Jean Olden de) Brouillerie entre lui & le prince d'Orange, 316.
- Barrault** (Emeric Gobier de) ambassadeur de France en Espagne: ses instructions, 365.
- Bassignac** ou *Vassignac* (Gédéon de) gentilhomme calviniste, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 151. N. 3.
- Baudelouis** (Yvon) prend un vaisseau Espagnol, 45.
- Baviere** (électeur de) Projet de le faire empereur, 208-209.
- Beaumevielle**. Avis qu'il donne à Henri IV sur le duc de Bouillon, 420.
- Bayonne**. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 54.
- Beaulieu**. La lieutenance de roi de S. Jean d'Angely lui est refusée, 281.
- Beaulieu** (Martin Ruffé de) secrétaire d'état, favorise les Jésuites dans le démêlé du pere Séguiran avec les Rochelois, 350.
- Beaumont** (Christophe de Harlai, comte de) ambassadeur de France à Londres, rapporte des Lettres du roi Jacques pour Henri IV. & pour Sully, & rend compte de sa négociation, 48. *& suiv.* Louanges que lui donne le roi d'Angleterre. 51.
- Beaupré** (Saint Germain de) s'oppose à l'entreprise de Henri IV sur Sedan, 215.
- Bellegarde**. Roger de Saint Larry, duc de) grand écuyer de France, est appelé

au conseil sur l'expédition de Sedan , 229.

Bellievre (Pomponne de) l'un des commissaires dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 255, Ses infirmités , 327-328. Particularités à ce sujet, son éloge , 327. N. 1. Appelé au conseil sur les affaires de Flandre , 370.

Bellujon , proposé pour député général des Protestans dans l'assemblée de Châtelleraut , 102. & exclus, 113. Employé dans l'affaire d'Orange & de Blaccons , 121.

Berault , ministre Protestant, Ses intrigues à Châtelleraut, rendues inutiles , 122.

Bergopson pris & reperdu , 43-44.

Beringhen (Pierre de) contrôleur général des mines , 190. 192-303.

Bernet (du) avocat du roi au parlement de Bourdeaux , 423.

Berny (Matthieu Brûlard de) Ses négociations en Flandre , 316.

Berry , voyez *Maréchauffées*.

Bertauville , proposé pour député de Pons , 347.

Béthune (maison de) Elle descend des comtes de Flandre , 37.

Béthune (Philippe de) frere du duc de Sully , donne avis de la mort de Clément VIII , 26-27. Louanges données à sa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le Pape , 29 & suiv. Il a part dans les affaires du conseil , 343.

Beuillaque (le marquis de) envoyé du grand duc de Toscane , gratifié , 386-387.

Beze (Théodore de) Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully , 156-157. N.

Beziers. Desseins des séditieux sur cette ville , 78.

Blaccons , gouverneur d'Orange , pour les Protestans , & le prince d'Orange , 71. est sacrifié par les brigues de cour à Lesdiguières son ennemi , 130.

DES MATIERES. 439

- Blanchard* (Jean de) Intendant du duc de Bouillon, découvre à Henri IV, ses démarches & tous les secrets, 151.
- Bled*. Réflexions sur cette partie de la politique, 420-421.
- Boderie* (la) l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 372.
- Boesse*, officier de l'armée du roi. Il se déclare pour l'avis de Sully dans le conseil pour l'expédition de Sedan, 229-231. accordé à Geneve pour conduire les affaires de cette république, 386.
- Bongars* (Jacques de) agent des affaires de France en Allemagne, avis qu'il donne, 307. est exilé, 321-322.
- Bonnacolfi*, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues, 286.
- Bonnefont*, ingénieur du roi, 419.
- Bonneval*, courtisan familier avec Henri IV, 302.
- Bordes* (des) employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267.
- Borgefe* (cardinal). voyez *Paul V*.
- Bostkai* oblige l'empereur à le reconnoître souverain en Transilvanie, 385.
- Bouc* (la Tour de) fort, 22.
- Bouillon*. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) 52. Ses députés sont exclus de l'assemblée générale de Châtelleraut, 73. Artifices dont il se sert pour soulever cette assemblée contre Sully, 83 4. Lettre fanfaronne & captieuse qu'il écrit à Henri IV, 99 Il cherche inutilement à tromper ce monarque, 100. Lettre séditieuse qu'il fait tenir à l'assemblée de Châtelleraut, 101-102. Sa jalousie contre Lesdiguières, 104. Ses soins inutiles pour l'établissement d'une république calviniste en France, 114. & suiv. Il prétend que la vicomté de Turenne est l'un des grands fiefs de la couronne, 222.

Artifices qu'il emploie par les courtisans, 214-215. Lettres réciproques de lui & de Sully à ce sujet, 224-225. Tous les courtisans travaillent pour lui, 229-230. Haine qu'il en conçoit contre ce ministre, 236. Ses manèges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sedan, 237-238. Il se soumet enfin, & traite avec Villeroy, 244-245. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage, 253-254. N. 14. Il suit ce prince à Paris, 258-259. N. 15. On lui refuse le pas sur les ducs & pairs, 287. N. 27.

Bouillon (duchesse de) s'éloigne de Sedan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger, 237.

Bourgogne, domaine du roi. Désobéissance de son parlement, au sujet de la Bresse, 396.

Braconnier, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les Jésuites, 266.

Bresse. Son attribution au parlement de Dijon, 296-297.

Bretagne. voyez *Sully*.

Bretauville, regretté d'Henri IV, 424.

Bretoline, Italienne, 298.

Breton fort de) ravitaillé, 43.

Breton (Hector le) commissionnaire du roi en Bourgogne, 20.

Brigantin, gentilhomme séditieux, demande pardon à Henri IV, 148.

Brissac (Charles de) Cossé, comte de est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, 229.

Buffalo, cardinal, nonce du Pape, estime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne, 27-33.

Bullion (N. de) 349. envoyé par Sully en Dauphiné, 281.

Buquoy, (Charles de) Longueval, comte de) conduit des troupes espagnoles en Flandre, 42.

Fuzenval (Paul Choart de) ambassa-

DES MATIERES. 441

- A**leur en Hollande. iceaux, 404. Son avis
Nouvelles qu'il man- au roi, 41. Il prévient
de de ces provinces au le Landgrave de Hesse
roi, 308. Il vient ren- contre le duc de Bouil-
dre compte de la né- lon, 106-108. Son bon
gociation à Henri IV, manége dans la distri-
317. & f. continue à bution de la solde aux
servir utilement dans Cantons Suisses, 416-
les affaires de Flandre, 417.
369. & f. Sa mort &
son éloge, 382. N. 12.
- C.
- C**Aillaudière (la) a
Ordre de licencier
la cavalerie, 151.
- Canaye** (Philippe)
seigneur de Fresne,
donne avis du diffé-
rend de Paul V avec
les Vénitiens, 259-
260. Ses instructions à
ce sujet, 265.
- Canisy** (N. de)
gratification qu'il re-
çoit de Henri IV, 21.
regretté de ce monar-
que, 424.
- Cardinaux** envoyés
au conclave, après
la mort de Clément
VIII, 27. Promotion
de cardinaux, 266.
- Carlat** est démoli,
269.
- Catherine** de Médi-
cis, reine de France,
394.
- Caumartin** Louis
Feyre de) garde des
- Causse**, gentilhom-
me du parti séditieux,
demande pardon à
Henri IV, 148.
- Cenamy**, traitant,
acquitté, 392.
- Chambre** de Justice
établie en 1607, cou-
tre le sentiment de Sul-
ly 413.
- Chambres** des Comp-
tes. Ordre établi dans
ces chambres, 397.
& suiv.
- Chamier**, ministre
Protestant, manque de
respect pour le conné-
table, 348.
- Champigny**, adjudic-
ataire de la ferme du
sel, 3.
- Chapelle - Biron**
(Charles de Charbon-
nières de la) du parti
des séditieux, 79-145.
N. 1.
- Charles-Quint**, ses
desseins pour la mo-
narchie universelle,
205. & suiv.

Chasse. Sully cherche à en dégoûter Henri IV. Détail de chasse, 301. & s. 332.

Chastes (Aimar de) gouverneur de Dieppe, gratifications accordées à ses enfans, 0.

Chateauxvieux (Joaachim de) envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite, 170. Conseil où il est admis, 370.

Châtelleraut. Assemblée générale des Protestans en cette ville; desseins & artifices des Calvinistes; matieres qui devoient y être traitées, 56 & suiv. Motifs d'y envoyer le duc de Sully, 61. & s. Ce qui s'y passa, 113. & suiv. Question des députés généraux agitée & terminée, 120. & suiv. ainsi que celle des villes de sûreté, 128. & suiv.

Châtillon (N. de) ses députés ne sont point admis à Châtelleraut & dans les synodes des Calvinistes, 95.

Châtillon, ingénieur, appuie l'avis de Sully

sur l'entreprise de Sedan, 229.

Chaumont, (N. de) l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 308.

Chef-Boutonne, officier François, va servir l'Archiduc, 44.

Clarençal (madame de) nommée dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 274-277.

Clavelle (la) attachée à la reine, 311.

Clément VII. Sa conduite blâmée, 262.

Clément VIII. Sa mort, 25. Particularités à ce sujet, & sur son caractère, 25. N. 11. Estime qu'il avoit pour Sully, 28.

Clergé de France demande la publication du concile de Trente, qui lui est refusée, 278. N. 23.

Clielle (la) officier de la bouche de Henri IV, 302.

Coire. Son évêque favorise le parti Espagnol, 334.

Comete en 1607. Superstition au sujet des enfans de France, 430. N. 24.

DES MATIÈRES. 443

Commissaires départis dans les généralités. Réglemens qu'ils sont obligés de suivre, 401. & *suiv.*

Condé (Henri II de Bourbon, prince de) Gratifications qui lui sont accordées, 425.

Conseils d'Etat & des Finances font valloir les fermes sous des noms empruntés. Abus ôtés, 3. & *suiv.* Ils s'opposent au dessein de Henri IV, de se faire empereur, & à sa politique, 48-49. N. 17. Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France, ce qui se passa au conseil à cette occasion, 368. & *s.* N. 9.

Consignations (Receveurs des) Ces offices sont réunis au domaine, 404.

Constant, gentilhomme mal intentionné, l'un des auteurs du projet d'une république calviniste en France, 115-119-127.

Conty (François de Bourbon, prince de) ses brouilleries avec

le comte de Soissons, 87.

Conversations entre leurs majestés & Sully sur leurs noïses, 90. & *suiv.* 196. & *suiv.* entre Henri IV & Sully sur la puissance de la maison d'Autriche, & les moyens de l'abaisser, 203-209. entre Henri IV, Sully & les courtisans sur les nouvelles publiques, &c. 302-304-307. & *s.* entre Henri IV & Sully sur les galanteries de ce prince, 237 & *suiv.* sur les brigues de l'ambassadeur d'Espagne à la cour contre Henri IV. 357. & *suiv.*

Cotton (Jean & Antoine) freres du pere Cotton, 276.

Cotton (Pierre) Jésuite. Questions indiscrètes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 270. & *suiv.* N. 18-19. Il soutient le pere Séguiran contre les Rochelois, 350. & *suiv.*

Coudray (du) proposé pour député général du parti Pro-

- Restant, & rejeté, 123.
Coulon, abbaye, 267.
Covoerden (fort de) ravitaillé, 43.
Cour de Rome (la) Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens, 261.
Course de bague faite à l'Arcenal, 202.
Courtisans se déclarent pour la politique Espagnole, 207-208. briguent pour empêcher l'expédition de Sedan, 214. & suiv. en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 354. & suiv.
Couvens, Hôpitaux, &c. construits ou rétablis par Henri IV, 15-16. N. 5.
Crystal (manufactures de) établies par Henri IV, 22. N. 10.
Cussé, commissaire en Bretagne, 404-405.
 D.
D *Auphin* (Monsieur le) 193-329. Ses lettres à madame de Monglat, 193. N. 1. Cérémonie de son baptême, 285. N. 26. malade à Noisi, 429.
Debris & Naufrages (loi des) Question mue sur cette loi, 366.
Déodat envoie à Sully le Nouveau Testament de Théodore de Beze, 153.
Députés généraux du corps Protestant à la cour, 69. & suiv. 95. Usage de simple tolérance, son origine & regles qu'on doit y établir, 70. Cette question est agitée dans l'assemblée de Châtelleraut, & terminée, 121. Même question mue dans le synode de la Rochelle, 344. & suiv.
Descartes, envoyé à Barrault, ambassadeur de France en Espagne, 365.
Dessein politique ; ou grand dessein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 354. & suiv.
Dettes de l'Etat contractées pendant la Ligue, 12. & suiv. acquittées, 392-393.
Devese (la) avocat de Castres, ses services & ses talens, 124.
Deux-Ponts (Du

DES MATIERES. 445.

chefe de) présent qu'elle reçoit d'Henri IV, 24. *rie de Médicis, 311.*

E.

Dijon. Son parlement désobéit au roi à cause de la réunion de la Bresse & de la Bourgogne, 396.

Dinteville (Joachim de) gouverneur de Champagne, traite avec le duc de Bouillon de la reddition de Sedan, 245. N. 12. regretté de Henri IV, 424.

Dixieme. Impôt préférable à tous les autres, 7. N. & p. 9. N. 3.

Donon. contrôleur des bâtimens, 426.

Drou (madame de) gouvernante des filles de la reine, 193-195.

Drouet. Procès sur son mariage, 421-422.

Duel. Son usage en Allemagne, en France, 177-183-184. Son origine, 175. & suiv. N. 11. & p. 184-185. N. 12.

Dunnes, officier François, va servir l'Archiduc, 44.

Duret (N.) l'un des confidens de Ma-

Eclipse de soleil en 1605. 156. N. 7.

Ecluse (l') le siege de cette place épuise les forces des Provinces-Unies, 316. Du Terrain la manque pour l'Archiduc, 366-367.

Edifices faits ou réparés par Henri IV, 15-16. N. 5. Sommes qui y ont été employées, 393.

Eglises construites ou réparées par Henri IV, 15.

Elisabeth, reine d'Angleterre, 207. Dettes qui lui étoient dûes par la France, 12.

Elus & Elections. Réglemens à cet égard, 294-295.

Enfans de France, cérémonie de leur baptême, 285-288-29. N. 29. Leur séjour à Noisi, 429.

Entragues (François de Balzac d') cherche à tirer le comte d'Auvergne de sa prison, 148-49.

Entrées. Impôt avec

celui du dixieme préfé-
rable a tous les au-
tres , 9. N. 3.

Epernon (Jean-Louis
de Nogaret de la Va-
lette , duc d') conduit
& commande les trou-
pes du roi en Limosin ,
143. & *suiv.* Rupture
entre Sully & lui au su-
jet de la ville de la Ro-
chelle , 162. & *suiv.*
Il est appelé au con-
seil sur l'entreprise de
Sédan , 229. favorise
les Jésuites contre la
ville de Metz , 267-26 .

Epinoy (Guilla. de
Melun , prince d') 335.

Epinoy (Henri de
Melun , prince d') tué
par Rambures , 335.
336. N. 4.

Epinoy (Hyppoli-
te de Montmorency ,
princesse d') 335. N. 4.

Erard , ingénieur du
roi , cherche à détour-
ner Henri IV de l'en-
treprise de Sédan , 215.
229. Sujet de mécon-
tentement qu'il donne
à Henri IV & à Sully ,
236-338.

Erard , fils du pré-
cédent , regretté par
Sully , 419.

Escures (Pierre Fou-

geau d') sert utilement
dans l'affaire de la dé-
tention du maréchal de
Biron & du comte
d'Auvergne , 150-159.
est appelé au conseil
sur l'entreprise de Sé-
dan , 229.

Espagne & Espagnols .
Continuation de la
guerre de Flandre , 42.
& *suiv.* Mécontente-
mens réciproques que
se donnent la France
& l'Espagne , 40-41.
Nouvelles cabales de
l'Espagne contre le roi
Jacques , 46. & *suiv.*
Elle fait un armement
de galeres , 110. Le
conseil de Madrid met
dans son parti la reine
& les courtisans , 207-
208. Suite de la guerre
avec les Provinces-
Unies , 313. & *suiv.*
Premieres propositions
d'une trêve 317. voyez
Henri IV. Suite des
expéditions de la guer-
re en Flandre , 366. &
suiv. voyez *Flandre*
Valteline (la) L'Espa-
gne n'a aucune part
dans l'accommode-
ment de Paul V avec
les Vénitiens , 389. N

DES MATIERES. 447

Espérian, commis-
saire en Guienne, 1.

*Etats Généraux de
Finances*, 301. pré-
sentés à Henri IV,
312-313.

Etrennes, voyez
Sully.

F.

F*Achon* Antoine,
notaire, préte-
nom des fermiers, 3.

*Femmes & Filles de
chambre de la reine &
des enfans de France.*
Etrennes qu'elles re-
çoivent de *Sully*, 191.
& *suiv.*

Fervaques (le maré-
chal de) est appelé au
conseil sur l'entreprise
de *Sédan*, 229.

Feydeau (Denis) fer-
mier général des ai-
des, son procès contre
la ville de *Lyon*, 408.

Fierte, voyez *Ro-
main*. (Saint)

Fin (la) est arrêté,
36.

*Finances & Finan-
ciers*, 1. & *suiv.* N.
1. voyez *Sully*. *Etats
généraux de finance
présentés à Henri IV*,
301-312-313.

Flandre, *Pays-Bas
& Provinces-Unies*,

*Dettes contractées par
la France envers eux
pendant la Ligue*, 12-
13. *Premieres proposi-
tions de paix ou de
trêve*, 316. & *suiv.*

Les Hollandois font
un voyage aux *Indes
Orientales*, 321. *Les
Provinces-Unies* re-
nouvelent à *Henri IV*
l'offre de se soumettre
à la domination Fran-
çoise avec des villes
d'otage, 369. & *suiv.*

N. 9. *Grande victoire
navale* qu'elles rem-
portent sur les *Espa-
gnols*, 373. & s. N. 10.
*Traité de suspension
d'armes conclu*, 376.
& *suiv.* & p. 379-381.
N. 11.

Flandre (anciens
comtes de) d'où des-
cend la maison de *Bé-
thune*, 37.

Fleche la maison
bâtie en faveur des *Jé-
suites*, 269.

Foix (maison de)
voyez *Henri IV*.

Font (la) valet de
chambre de *Sully*, 303.
304.

Fontainebleau, ses
embellissemens, N.
5.

Fontaines faites ou rétablies dans Paris , par Henri IV , 300.

Fontange. Enlèvement de sa fille : il assiege le château de Pierrefort , 419.

Force (Jacques Nompar de Caumont , duc de la) favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan , 231.

Fortifications , états généraux sur cette partie , présentés au roi , 301-312.

Fosse (la) traitant pour la réunion du domaine , 395.

Fourcy , officier de la maison de Henri IV , 303-304-312.

Fouillac (Raimond de Sognac de) demande pardon à Henri IV , pour plusieurs gentilshommes séditieux , 145. N. 1.

France. bondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV , 10-17-18. N. 7. Etat de ses dettes à l'Angleterre pendant la Ligue , 12. acquittées , 393. Ses dettes en Italie sont acquittées , 392.

France (Christine & Elisabeth de) filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême , 285-26.

France (N. de) second fils de Henri IV , duc d'Orléans , voyez *Orléans* (N. de France , duc d').

Franchemen , secrétaire de Buzenval , 373.

Fresne (Adrienne de) prétendue possédée du démon. Démêlé à cette occasion entre Sully & le pere Cotton , 271. & suiv. N. 19.

Fresne (Pierre Forget de) secrétaire d'état , 63. Il favorise les Jéuites dans le démêlé des Rochellois avec le pere Séguiran , 350. & suiv.

Frontegnac , officier Calviniste. Querelle qu'il a avec Sully , 190-302.

Fuentes (comte de) ses brigues parmi les Grisons , 383 - 384. voyez *Espagne*.

G.

G *Abelle.* Principes de Sully sur cette partie des finances , 1.

DES MATIERES. 449

Et *suiv.* N. 2-3. Réglemens différens , 3-

4. Et *suiv.* 401-402.

Galeres construites & entretenues par Henri IV , 16. Arme-mens des galeres recherchés , 418. voyez *Marine*.

Galles (prince de) son respect pour Henri IV. 307.

Gap (Synode de) où le dogme du Pape Antechrist est proposé, ce dogme renouvelé dans le synode de la Rochelle , 344. Et *suiv.*

Garmare (comte de) envoyé du duc de Savoie, reçoit un présent de Henri IV, 386-387.

Garnes (Henri) Jésuite, qu'elle part il prend dans la conspiration contre le roi d'Angleterre, 322. Et *suiv.* N. 34. Et p. 387.

Gendarmes du duc d'Orléans (compagnie de) créée, 417.

Gendre (le) l'un des secretaires de Sully, 494.

Geneve, voyez *Henri IV*.

Gillot (Jacques)

conseiller au parlement, part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 270. N. 18.

Giversac (Marc de Guignac de) Gentilhomme Calviniste, du parti des séditieux, 145. N. 1.

Givry cardinal de) somme qui lui est rendue par Henri IV, 424.

Gondy, intéressé dans les fermes, 3-392.

Gonthier (ou Gonthery (le pere) Jésuite, cabale à la cour, pour perdre Sully, 308.

Gonzague. Origine de la grandeur de cette maison, 285.

Gouvernement, sa douceur sous le regne de Henri IV, 17-18. Difficulté à en corriger les abus, 412-413.

Grands-jours, tenus par Sully en Limosin, 154. Et *suiv.* N. 6.

Greffes (édit des) en faveur du comte de Soissons, 21. Rachat des greffes de Languedoc, 394. Et *suiv.*

Grégoire XIII; Pape. Bon mot sur ce Pape, 26. N.

Grifons. Ils rompent solennellement avec l'Espagne, & se liguent avec la France & la république de Venise, 383-384. acquittés des dettes de la France, 392.

Gros (du) choisi pour député général des Protestans à l'assemblée de Châtelleraut, 125.

Guillouaire, député du comte de Soissons, 255.

Guinterot, envoyé du duc d'Hostein en France, 25.

Guise (maison de) Amitié entre ceux de cette maison & Sully, 305-306. Les Guises justifiés auprès de Henri IV, 361-362.

Guise (Catherine de Clèves, duchesse de) Amitié entre elle & Sully, 301-306.

Guise (Charles de Lorraine, duc de) Justifié auprès d'Henri IV, 361-362.

Gutron, l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 308.

H.

H *Anapier*, traitant, 401.

Harlay - Beaumont voyez *Beaumont*.

Heemskerck (Jacob) vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale sur les Espagnols, où il est tué, 373. & suiv. N. 10.

Henri IV, roi de France, ramene l'abondance en France, 10-11. Ouvrages publics qu'il fait faire ou réparer, 15-16. N. 5. Il rétablit l'ordre & la subordination dans le gouvernement, 17-18. Diction de Henri IV, 17. N. 7. Ses lettres à Sully; les dons à différentes personnes, 19. & suiv. N. 8. Il achete la tour de Bouc, 22. fait cultiver la soie, & en établit des manufactures, 22.

23. N. 10. se rend le conciliateur des princes. Présens qu'il leur fait 25. Il a la principale part dans l'élection de Léon XI & de Paul V; ordonne des jouissances publiques à ce

sujet, 30-31-32. N. 14-15. Il fait part au chancelier & à Sillery de l'exaltation de Paul

Paul

DES MATIERES. 451

Paul V, 33. évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 59-60. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 41-42. Son mécontentement des François qui servent dans l'armée de l'Archiduc, 44. Prise qu'il fait rendre à l'Espagne, 45. Sa politique délaprouvée par son conseil, 48-49. Il est soupçonné de chercher à se faire empereur, 49. N. 17. reçoit avis des desseins des séditeux, 53. Son inquiétude sur la tenue de l'assemblée des Protestans à Châtelleraut: il se détermine à y envoyer Sully, instruction générale & particuliere qu'il lui donne, 56. *Ét. f.* Attaque de goutte qu'il a à Saint Germain-en-Laye, 62-63. N. 19. Avis qui lui est donné contre l'assemblée de Châtelleraut, 80. Lettres de Henri IV à Sully, 87. *Ét. f.* Son mécontentement de ce que l'assemblée de Châtelleraut n'offre point la présidence à Sully, 97. Sa réponse à la lettre

de Bouillon, 101. Il fait arrêter les Luquifses, 109-110. donne son attention à l'assemblée de Châtelleraut, 111. *Ét. f.* Il agit avec trop de complaisance pour Lefdiguieres, dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 130. *Ét. f.* Accueil qu'il fait à Sully à son retour, 140. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 142. Objets qu'il se propose dans son voyage en Auvergne, 143. Son séjour à Orléans, 147-148. Route qu'il prend, 148. Il se met en possession des places du duc de Bouillon, 150. *Ét. suiv.* Particularités & motifs de son voyage; il fait tenir les grands jours en Limosin par Sully, & s'en revient à Paris, 154-155. N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de soissons pour le logement du grand maître de l'artillerie, 160. *Ét. suiv.* Careffes qu'il fait aux députés de la Rochelle, 163 - 164. Honneur qu'il rend à la

Reine Marguerite , 168. & *suiv.* Il fait démanteler le château d'Uffon , 173. Indulgence de ce prince pour les duels , blâmable , opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment , 186. Bonheur qu'il éprouva , 187. Il pardonne à Jean de Lisle, qui cherchoit à le poignarder , 187-188. N. 14. voyez *Conversations*. Manieres familieres de Henri IV, avec la reine, 196. & *f.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille , 198. N. 2. Etrennes qu'il donne à Sully, 202. V. *Conversations*. Il se fait de nouveaux alliés en Allemagne , 208-209. veut faire le duc de *Savoie* roi de Lombardie , & marier son fils avec madame Elizabeth , 208-209. Présens qu'il fait à ce duc , 386-387. N. 1. Henri songe à prendre Sedan, 209. crée Sully duc & pair & honore le repas de sa présence , 210. & *f.* N. 5. Ses irrésolutions sur l'affaire de Sedan , 212. & *f.* Il fait auparavant écrire à Bouillon , 222-223. & prend des mesures par rapport aux *Protestans* , 234-235. Son départ & sa route, 236. Ses dispositions pour le siege de Sedan, 242. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon , 243. & *f.* conclut le traité , 247-250. Motifs qui le porterent à ôter à Sully la connoissance du traité , 251-252. N. 13. Ses paroles sur cette expédition , 253. N. 14. Ce qu'il écrivit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sedan, 258. N. 15. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint Paul , 254. & se fâche de ce qu'ils'oppose à son entrée dans Paris , 257-258. N. 15. Parole de lui sur la reddition de Sedan, 258. N. Ses dépenses pour la maison de la Fleche , en faveur des Jéuites , 269-270. Il soutient la ville de Metz contre les Jéuites , 269. Il blâme le

DES MATIERES. 453

pere Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne , 271-272. N. 10. Il refuse auclergéla publication du concile de Trente , 278-279. Discours qu'il tient à ce sujet , 27 . N. 23. Il retient aussi les Protestans & termine par Sully les différens entr'eux & les Catholiques à la Rochelle , 279 & suiv. donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint Jean d'Angely , 281. Il est mécontent de la maison de Rohan , 281. N. 25. faillit à se noyer à Neuilly , 290. Sa gaieté & bon mot de lui dans cette occasion , 290. N. 31. Gratification qu'il accorde à Sully & autres personnes , 292. Règlement pour la finance , 294. & s. Dépense qu'il fait pour son jeu , 299. Dette qu'il acquitte , 300. Ses dépenses pour les ouvrages publics , 300. V. *Conversations*. Il demande conseil à Sully sur les affaires de Flandre , 317. Il refuse les offres

des villes en ôtage & autres, que lui font les états , 318. & s. Vie douce & tranquille de ce prince , 325-326. Il ôte les sceaux à Bellievre & les donne à Silbery , 327. N. 1. Son séjour ordinaire dans le printems , 329. Sa lettre à Sully, sur la naissance du second fils de France; sur ses enfans; sur sa chasse, &c. 329-331-333. Sa tendresse pour ses enfans , 289-329. N. 2. 428. 429. quelquefois aveugle , 428. N. 23. Naissance de son second fils , 330. Sa passion pour la chasse , 301-331. Son séjour à Fontainebleau , 332-333. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully , 333-334. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Epinoï , 335. & s. ses fréquens voyages à l'Arcenal , 337-338. se fâche contre Sully & le recherche sur le champ , 338. l'emploie utilement dans le Synode de la Rochelle & dans l'affaire du

pere Séguiran avec les
 Rochellois , 342. & s.
 Il consent que son cœur
 soit porté à la Flèche ,
 354. Bon mot à ce su-
 jet , 354. N. 8. Voyez
Conversations. Sa haine
 pour la maison de
 Lorraine ; travaille
 avec Sully à étouffer
 les complots , 361. & s.
 Il fait rendre des prises
 à l'Espagne , 365-366.
 Il suit l'opinion de Sul-
 ly de refuser les offres
 que lui font les Provin-
 ces-Unies de se sou-
 mettre à la domination
 Françoisse, de donner
 des villes d'otage, &c.
 367-369. N. 9. Partu-
 qu'il prend sur le trai-
 té de treves entré ces
 provinces & l'Espa-
 gne , 371-377. N. 11.
 Il fait démolir le fort
 de Rebuy & soutient
 les Grisons contre l'Es-
 pagne , 378. & s. pro-
 tège la république de
 Geneve , 385. & les
 princes Italiens , 386.
 concilie les Vénitiens
 avec Paul V. 387-388,
 N. 13-14. réunit les
 biens de la maison
 d'Albret à la couronne,
 les finances de Navar-
 re à celles de France &

acquitte les dettes de
 l'état , 391. N. 15. To-
 tal des sommes dépen-
 sées jusqu'en 1607. 393.
 Il punit la désobéis-
 sance des Parlemens
 de Toulouse & de Di-
 jon , 396-397. Bon mot
 de lui sur le Partisan
 l'Argentier , 405. N.
 17. Procès entre lui &
 la maison de Gonza-
 gue pour les biens de
 la maison de Foix &
 d'Albret , 407-408. Il
 ne goute point le con-
 seil de Sully de compo-
 ser le conseil de gens
 d'épée , 410. & s. &
 établit malgré ses avis
 une chambre de Justi-
 ce , 413. Il rassure Sul-
 ly contre ses accusa-
 teurs , 415-416. Il as-
 siste Fontange dans le
 siege de Pierre-fort ,
 419-420. Son atten-
 tion à bien remplir les
 charges , 423-424. Ses
 gratifications à diffé-
 rentes personnes, ses
 dettes acquittées & per-
 tes au jeu , 424-425.
 Ses dépenses en bâti-
 mens & manufactures,
 426. Son séjour dans
 les maisons royales ;
 ses indispositions , 427.
 N. 22. Son séjour à

DES MATIERES. 455

Saint Maur, 42. & f. Brouilleries entre lui, la reine & la marquise de Verneuil; ses lettres à Sully sur ce sujet, 430. & f. Il rend Sedan au duc de Bouillon, & en retire la garnison, 432-433.

Here (Noël de) adjudicataire des fermes, 3.

Hesse. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 106. & il lui refuse son secours, 239. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 307-308.

Hollande, V. Flandre. Toiles de façon de Hollande, fabriquées à Paris, 427.

Holstein (duc de) Satisfaction qu'il reçoit d'Henri IV, 25.

Hôpitaux bâtis ou rétablis par Henri IV. 16. N. 6.

I.

Jacques Stuard, roi d'Ecosse, puis d'Angleterre, recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Espagne, 47. & f. Son amitié pour Sully, 51. Il découvre & punit une conspiration contre sa

vie, 322. & f. Il protège le ministre Maluin, 348. Mauvaise politique qui le fait travailler au traité de suspension & de treve entre les Provinces-Unies & l'Espagne, 380. Il fait de nouveau prêter le serment de fidélité à ses sujets, 387.

Jambeville sollicite la charge de premier président à Rouen, 423.

Ibarra (D. Diégo d') Plenipotentiaire d'Espagne en Flandre, 377.

Jeannin (René) président au parlement de Dijon, 187. N. est commis à la vérification des rentes, 333. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 372. & suiv.

Jésuites cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz, 267. & f. Présens qu'ils reçoivent de Henri IV. pour la Fleche, 269. L'affaire d'Adrienne de Fréne l'indispose contre eux, 270. & f. Part qu'ils

eurent à la conjuration contre le Roi d'Angleterre ; leur justification , 322. *suiv.* N. 34. Ils veulent faire recevoir le pere Séguiran prédicateur à la Rochelle, 350. *suiv.* Leur Collège à Poitiers , 353. Ils briguent à la cour & dans le royaume , en faveur de l'Espagne, 354. *suiv.* Voyez *Vénitiens*.

Jettons d'or & d'argent, présentés à Henri IV par Sully, 191. *suiv.* 360-361.

Jeu. Passion & dépenses de Henri IV. pour le jeu, 298-299. 425.

Impôts. Réflexions sur la nature des différens impôts, 4-5. N. 2-3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts, fermes, &c. 9. *suiv.* N. 3.

Incarville, Controlleur général des Finances, étoit intéressé dans les fermes sous des noms empruntés, 3.

Indes. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 321.

Jours (Grands) V.

Grands jours :

Joyaux de la Couronne, sommes employées à les acheter, 393.

Joyeuse (François de) cardinal, sert de parrein au dauphin , pour Paul V. 289. N. 29. Il termine de la part de Henri IV, le différend du pape & des Vénitiens , 387-388. N. 13-14.

L.

L *Andgrave*. Voyez *Hesse*.

Languedoc. Ses griefs réunis au domaine, 394. *suiv.* voyez *Sully*.

Laurens (André du) médecin de Henri IV, est fait premier médecin, 166-167. N. 3. 308. est envoyé au marquis de Rosny malade, 334.

Leon X. pape. Sa conduite blâmée, 263.

Leon XI. pape. Joie en France de son exaltation & sa mort, 30-31. N. 13 14.

Lefdiguières (François de Bonne de) Connétable, 136-141-277. Ses députés exclus de l'assemblée de Châtelleraut, 73. *suiv.* 93. N. 20. Passion avec

DES MATIERES. 457

laquelle il agit contre Blaccons dans l'affaire d'Orange , 87 - 130. *suiv.* Ses brigues à Châtelleraut pour l'établissement d'une république Calviniste , &c. rendues inutiles par Sully , 115. *suiv.* Ses conférences avec les chefs Calvinistes le rendent suspect , 348.

Lettres de Henri IV , 19. *suiv.* Affection & amitié qu'il y marquoit à Sully , 333. *suiv.* V. *Henri IV. Sully.*

Ligue. Les partisans de la ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance & les desseins de Henri IV , 355 *suiv.* Dettes qu'elle a occasionnées acquittées , 393.

Lisle (Jean de) fou qui veut assassiner Henri IV , 187. N. 14.

Linghen pris par Spinola , 43.

Lire Abbaye appartenante au cardinal du Perron , 39-40.

Livre (la) Apothicaire de Henri IV , est acquitté , 21.

Lognac assassin du

duc de Guise , périt misérablement , 20. N. 9.

Lognac , Capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV , 20.

Lombardie. (royaume de) Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoye , 208-209.

Loménie le jeune , envoyé par Henri IV , à Sully , 311.

Longchamp proposé pour député de l'église de Pont , 347.

Longuet. Mémoire sur le rachat du domaine qu'il donne à Henri IV , 406.

Lorraine (Charles II duc de) vient en France & y est parrein de madame Christine de France , 289. N. 29.

Luquisses (les) gentilshommes Provençaux , leur détention & leur procès , 109.

M.

Maisons Royales faites ou réparées par Henri IV , 152 N. 5. Somme em-

V iv.

Ployée à les meubler , 393.

Maiffes (André Huraut de) l'un des Commissaires dans l'affaire du comté de Saint Paul , 255-404.

Maluin ministre Protestant protégé par le roi Jacques , 348-349.

Mangot. Démêlé de Sully avec lui , 414.

Mantoue. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague , 286.

Mantoue (Vincent de Gonzague duc de) beaufrere de la reine , 285. N. 26.

Mantoue (Eléonor de Médicis duchesse de) marreine du dauphin , vient en France pour cette cérémonie ; on lui donne le pas sur les princes du sang , 285. & f. N. 26.

Mantoue (Marguerite de Gonzague , princesse de) son mariage proposé avec le duc de Bar , 25.

Manufactures d'étoffes précieuses, construction des bâtimens qui y sont destinés, 22.

Marabat exclus de

la députation générale à l'assemblée de Châ-telleraut , 124.

Marck (Robert de la) pere de la duchesse de Bouillon, tient Sédan de François II , à titre de protection , 233.

Maréchauffées , réglemens généraux & particuliers pour le Berry , dans cette partie . 403-404.

Marguerite de Valois, reine. Avis qu'elle donne contre les Calvinistes, 75. & f. Elle quitte Usson, & vient au château de Madrid ; sa confiance en Sully , 167. & f. Particularités sur sa vie ; sa mort ; ses bonnes & mauvaises qualités , 168-170. N. 9-10. Elle fait au duc & à la duchesse de Sully des présens , 202. Elle assiste au baptême des enfans de France , 288. cede au dauphin les biens de sa mere , 394. N. 16.

Marie de Medicis, reine de France , Présens que lui fait Henri IV , & aux officiers & femmes de sa maison,

DES MATIERES. 459

19-20. Elle suit le roi dans son voyage en Auvergne, &c. 153. Visites & honneurs, qu'elle rend à la reine Marguerite, 170. & s. Conversation singuliere entr'elle, le roi & Sully sur leurs noïses 190. & suiv. Plaintes qu'elle fait au roi 198. & s. Elle refuse de se prêter aux moyens proposés par Sully, pour finir leurs querelles, présens qu'elle lui fait, 201-202. favorise la politique Espagnole contre celle du roi, 207-208. suit ce prince à l'expédition de Sedan & se montre favorable à Bouillon, 236. N. 9. obtient que la duchesse de Mantoue ait le pas sur les princes du sang, 286-287. faillit à se noyer à Neuilli, 290. N. 31. Conversation familiere entr'elle & le roi, 310. & s. Naissance de son second fils, 330. N. 3. On retire ses pierreries qui avoient été engagées, &c. 426. Elle va prendre les eaux de Van-

vres, 428.

Marigné. commissaire en Bretagne, 404.

Marine. Reglement pour son rétablissement, 418.

Maupéou, commissaire pour les offices réunis au domaine, 404.

Maurice, ministre, 136.

Maurier. (Benjamin Aubery du) service qu'il rend dans l'affaire de Sedan, 223. N. 8. & p. 227-234. 243.

Mauvesin. Synode de) Il y est agité si on députeroit au duc de Bouillon, 122.

Medicis; (D. Jean bâtard de) 231.-236. 424. Oncle de la reine; est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 229. Parrein de madame Christine de France, au nom de la grande duchesse de Toscane, 289. N. 29.

Mercoeur (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) 22. Son fils sert dans l'expédition de Sedan, 241.

Merens obtient

- Une gratification du roi, 20.
- Meiz*, voyez *Sully*.
- Meuriers*. Etoffes faites de l'écorce de ces arbres, 22. N. 10.
- Meirargues*. (Louis d'Alagon ou de Lagonia, Baron de) son crime & sa punition, 155-156. N. 6.
- Milice*. (Affaire & réglemens de) Ordre rétabli dans la discipline militaire, 17-18.
- Ministres d'état*. V. *Rois*.
- Monarchie universelle*, Voyez *Charles-Quint*, *Philippe II*, *Philippe III*.
- Monceau* (du) Commissaire en Berry, 403.
- Monfire* (Gamaliel de) envoyé par Henri IV, pour retirer la garnison de Sedan, 432-434.
- Montglat* Louis de Harlay de) résident de France en Allemagne, 239-321.
- Montglat* (madame de) gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Présens qu'elle reçoit de Henri IV, 20. de *Sully*, 193.
- conduit les enfans de France à Noisy, 429.
- Montluet* (François d'Angennes de) employé par Henri IV, auprès de Bouillon, 103. D'avis contraire à *Sully* sur l'entreprise de Sedan, cherche à en dissuader Henri IV, 216. N. 6. & p. 229.
- Montmagny*, riche bourgeois de Paris, 29.
- Montmartin*, député du roi pour assister au synode de la Rochelle, 345-347.
- Montmorency*, (le chevalier de) arrête les Luquiffes & autres séditieux, 110.
- Montmorency*, (Henri de) Connétable, 348-428. instruit le procès des Luquiffes, 110.
- Montmorency*, (Charlotte de) voyez *Angoulême* (duchesse d').
- Morand*, Secrétaire de *Sully*, 299.
- Moret* (Jacqueline du Beuil, comtesse de) présens qu'elle reçoit de Henri IV, N. 19. 299. Son caractère,

DES MATIÈRES. 461

anecdotes sur sa vie , 19. N. 8. Elle est visitée par Henri IV , 330.

Mornay (Philippe du Pleffis) , voyez *Pleffis Mornay*.

Mothe - de - Peluc (Guillaume de la) , complice de l'affassinat de François de Montmorency , 421. N. 21.

Murat , trésorier de France, donne des avis sur la cabale des séditieux , 53. *suiv.* Ses liaisons avec Lesdiguières, le rendent suspect , 348.

N.

N *Angis* va servir l'archiduc en Flandre , 44.

Nantes (édit de) proposé par Henri IV, pour piece fondamentale dans l'assemblée de Châtelleraut , 65-66.

Nargonne , Commissaire dans l'affaire de la Tour de Bouc , 22.

Navarre. Les finances de ce royaume

font réunies à celles de France , 391. N. 15.

Nerestan (Philibert de) capitaine des gardes , 420. appuie l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sedan , 229 - 231. Premier grand-maître de l'ordre du Mont-Carmel , 420. N. 20.

Nettancourt (Jean de) comte de Vaubecourt , député par Bouillon au roi , 244. N. 11. établi gouverneur dans Sedan , 253-432.

Nevers (Charles de Gonzagues , duc de) sert utilement dans l'expédition de Sedan , 242-243. V. *Henri IV*.

Noailles. Brouilleries entre cette maison & celle de Roquelaurre , apaisées par Sully , 292.

Normandie , les intérêts de cette province , sont appuyés , 295. *suiv.*

Notre-Dame de Paris , bon mot d'un chanoine de cette église à un Jésuite , 254.

Nové (Odet de la) 125-234. proposé pour

député général des Calvinistes, 102 & accepté, 123. se montre contraire à l'expédition de Sedan, 229. est employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267. sert utilement au synode de la Rochelle, 343.

O

O (François d') de Frêne, &c. surintendant des finances, faisoit valoir les fermes sous des noms empruntés, 3.

Oldecorne, (Edouard) Jésuite, part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs Anglois contre le roi Jacques, 322-323. N. 34. & p. 387.

Olivari (Seraphin) cardinal. Dette qui lui est payée, 424.

Orange. Affaire sur cette place & sur Blaccons, 71.

Orange (Maurice de Nauffau prince d') ses opérations militaires, 40. & *suiv.* Il défend la Frise contre les Espagnols; forts auxquels il pourvoit, 43. Intérêt qu'il a dans l'affai-

re d'Orange & de Blaccons, 71-72. Il se soutient mal pendant la campagne de 1606. Sa méfintelligence avec Barneveldt l'une des principales causes de la treve, 315. & *suiv.* Il manque Anvers, 367. Il s'oppose à la suspension d'armes, 381.

Orange, princesse d') lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sedan, 223. N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi, sur la reddition de cette place, 258. N. 15.

Orléans (N. de France, duc d') sa naissance, 330. N. 3.

Ornano (Alphonse d') maréchal de France; son parti contre d'Epéron, 165-423.

Oseray (l') valet de chambre de Henri IV, 189.

Ostende prise par les Espagnols, qui s'y épuisent par la résistance des Flamands, 316.

Orage (villes d')

DES MATIERES. 463

proposées à la France par les Provinces-Unies ; motifs des Etats Généraux , du conseil de Henri IV , qui veut qu'on les accepte & de Sully qui en dissuade , 369. & *suiv.* N. 9.

Ouvrages publics , voyez Edifices , Paris , &c.

P.

P *Alatin* (électeur) soutient Bouillon , 150. Craintes que lui inspire l'expédition de Sedan , 239.

Parabere Officier Calviniste sert utilement le roi , 103. A l'Assemblée de Châteleraut ; son caractère , 312. écrit à Sully au sujet de Bouillon , 231-234-235.

Parfait. Officier de la bouche de Henri IV , familier avec ce prince , 299-302-303.

Paris. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV. 15. N. 5. voyez *Peste.*

Parlemens du royaume. Désobéissance des parlemens de Langue-

doc & de Bourgogne , 394-369.

Parquet. (le président) veut se défaire de sa place , 280-281.

Parreins donnés dans le duel , 181.

Pasquée , Religieuse inspirée , 275. N. 22.

Pavé de Paris , 15. Sommes qui y sont employées , 393.

Paul V. Son exaltation , 32. Son attachement à la France ; honneurs qu'il rend à notre ambassadeur 35. V.

Bethune. Estime qu'il a pour Sully , bref qu'il lui écrit , 36. & *suiv.*

Il est parrein du dauphin , 289. N. 29.

Sa modération à l'égard des Protestans , 345. Il défend aux

Anglois de prêter le serment de fidélité au roi Jacques , 387.

Voyez *Henri IV* , Bref de Paul V à Sully , 390.

Perron. (Jacques Davy , Cardinal du) amitié & lettres réciproques entre lui &

Sully , 27. & *f.* Son séjour à Rome , 39. Il félicite ce ministre sur

464 T A B L E

l'expédition de sédan, 254. Ses entretiens avec ce ministre sur le moyen de pacifier les religions, 263-264. Il est fait archevêque de Sens & grand-aumônier, 266-267. découvre les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 356. *suiv.* persuade à Paul V, de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des Jésuites, 388. N. 13.

Perron Du) frere du cardinal; discours entre Sully & lui, en présence de Henri IV, 308.

Personius (Robert) Jésuite, trempé dans la conspiration contre le roi Jacques, 323. N.

Peste ou maladie contagieuse à Paris, empêche qu'on n'y célèbre le Baptême des enfans de France, 288. N. 28.

Petit, premier médecin d'Henri IV, 167. N.

Philippe le Bel, roi de France, motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 177-178. N. 11.

Philippe II, roi d'Espagne. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle, 203. Ce qui les fit échouer, 207. Il avoit dessein de s'emparer des états du duc de Savoye, 207. N. 4.

Philippe III, roi d'Espagne, reprend les desseins de son pere pour la monarchie-Universelle, 203. Complots qu'il entretient à la cour de France contre la vie de Henri IV, 356. & *s.* Il ratifie la traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une trêve de douze ans, 379. & *suiv.*

Pie V, pape. Son caractère, 26. N.

Pierrefort (Château de) assiégé, 419-420.

Piolant (Madame de) femme de chambre des enfans de France, 193.

Place Dauphine, construite par Henri IV. 15 N. 5.

Place Royale. Construction de cette place, 425.

Blanche (la) ma-

DES MATIERES. 465

nufacturier étranger ,
appelé par Henri IV
en France , 23.

Pleisis Mornay (Phi-
lippe du) mal inten-
tionné , ses députés
sont exclus de l'assem-
blée de Châtelleraut
& des Synodes des Cal-
vinistes , 94-95. Dé-
penses ridicules qu'il
fait pour fortifier Sau-
mur , 94. Il est un des
fauteurs d'un projet
d'une république cal-
viniste en France, 115-
119-127. cherche à
rompre l'entreprise de
Sédan , 215.

Plesson. (du) 240.

Poitiers. Plaintes
que cette ville fait con-
tre les Jésuites , 353-
354.

Police rétablie dans
ce royaume , 17-18.
Réglemens à cet égard,
18. & *suiv.*

Politique (la) exa-
minée par rapport à
la religion, 89 & *suiv.*
262. & *suiv.* Maxi-
mes politiques des rois
par rapport à leurs
ministres , 341.

Pons. Hardiesse des
Calvinistes de cette
ville , 347.

Pontcarré (N. de)
l'un des commissaires
pour les cautions des
receveurs des confi-
gnations des Parle-
mens de Paris & Bor-
deaux , 404.

Pont - Neuf (le)
achevé par Henri IV,
15. N. 5.

Ponts & chaussées.
Constructions ou ré-
parations faites par
Henri IV , dans cette
partie , 15-16. N. 5.
Sommes y employées,
393.

Porte Saint Antoine,
réparée , 425.

Praslin (Charles de)
Choiseul, marquis de)
capitaine des gardes ,
gratifications que lui
accorde Henri IV ,
20-257. Ses lettres à
Sully sur les parties
de chasse de ce prince ,
331-332.

Préaux (Hector de)
l'un des agens de Fran-
ce auprès des Etats
Généraux , 372.

Prepondié , l'un des
agens de Bouillon ,
23³.

Primerose , Minis-
tre Protestant à Bour-
deaux , 348.

Protestans. Assemblée générale des Calvinistes à Châtelleraut. Objet & conduite des deux partis dans cette assemblée, 57. & *suiv.* Part. qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blacons, 139. & *suiv.* Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sedan, 214. & *suiv.* Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV, dans le Synode de la Rochelle, 342. & *suiv.* 351. & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, & autres sujets de mécontentement, 346. & *suiv.* Murmures & cabales à la cour, sur la conduite de Henri IV à leur égard, 354. & *s.*

Provence. Les séditieux veulent s'emparer de ses places, 54.

Provinces - Unies, voyez *Flandre.*

Q.

Questions faites à un démoniaque, par le pere Cotton, 271. & *suiv.* N. 12.

R.

R Ambures (N. de) tue le jeune d'Épinoy, 335. & *suiv.* N. 45.

Ranchin, Médecin du connétable de Montmorency, contribue à la détention des Luquiffes, 109-110.

Refuge (N. du) Envoyé en Suisse, 417.

Religion. Réflexions de Sully sur la politique rapportée à la religion, 89. & *suiv.* N. 20.

Renouillere (la) présente qu'elle reçoit, 193. Femme de chambre de la reine, 191-96.

Rentes. Reglemens à cet égard, 1-2. N. 1.

République Calviniste. Les chefs du parti travaillent à l'exécuter, 15. & *suiv.*

Rhimberg repris par les Espagnols, 31.

Rignac (Pierre de) Lieutenant du duc de Bouillon, paroît vouloir défendre ses places contre Henri IV,

DES MATIERES 467

& les abandonne , 145-146 , N. 3. & p. 51-238.

Rivet, Ministre Protestant, factieux, 343-44.

Riviere (la) premier médecin d'Henri IV, 166.

Roche-Beaucourt (la) obtient la lieutenance de roi de Saint Jean d'Angely, 281.

Rohan (Henri II, duc de Sully) 418. défend de la part du roi à l'assemblée de Châteleraut, de recevoir ses députés 95. obtient son pardon de Henri IV, 282. rend d'utiles services dans les brigues des courtisans, 364.

Rois. Comment ils agissent & doivent agir à l'égard de leurs ministres, 341.

Roissy (Jean-Jacques de Melmes de) conduit les troupes du roi en Auvergne, 146. N. 4.

Romain. (Saint) miracle de ce saint archevêque, 422. N.

Roquelaure. Courtisan, favorisé & ami

de Sully, 125-170-190-302-338. Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, voyez *Ncailles*.

Rosny (Maximilien II, de Béthune, marquis de) fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 280. est visité de la part du roi, de du Laurens, pendant sa maladie, 334.

Rouen (le chapitre de) son privilege, 421. N. 21.

Rucelay. On lui retire les bagues de la reine qu'elle lui avoit engagées, 425-426.

Russy (Elie de la Place de) agent de Bouillon auprès de Henri IV, 99-101. envoyé en Flandre par ce prince, 372.

S.

Saint-Aignan. Gratification qui lui est accordée, 20.

Saint-Alpin de Béthune son exemple proposé à Sully, 37.

Saint-Antoine, ce qu'il écrit à Henri IV, 307.

Saint - Denis Mailloc, va servir l'archiduc en Flandre, 44.

Saint Genis, contribue à la détention des Luquiffes, 110.

Saint Germain de Clan. Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtelleraut, 82. & *suiv.* 101. & *suiv.* Il appuie le projet d'une république calviniste en France, 115. & *suiv.* est exclus de la députation générale, 123. cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sedan, 215. est employé dans l'affaire de Metz contre les Jésuites, 267.

Saint-Paul, (François d'Orléans, comte de) se justifie auprès de Henri IV, sur l'affassinat du jeune d'Epinoï, 335-336. N. 4-5.

Sainte Marie regrette de Henri IV., 424.

Saminiere (la) obtient sa grace, 292.

Sang. (princes du) Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue, 286-287.

Santeney est payé de l'argent qu'il avoit prêté à Henri IV. 424.

Sault (de) avocat du roi à Bourdeaux, 423.

Savoie (Charles Emmanuel duc de) continue ses brigues contre la France, 40. voyez *Henri IV*, présens que lui fait Henri IV, 386-387.

Sédan. Préparatifs pour en faire le siege, suite de cette affaire, 241. & *suiv.* Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c. 244. & *suiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, 247.

Séditieux. (Parti des) Leurs menées en Espagne, 44-45. Avis différens donnés à Henri IV, contre eux, 51. Autres avis donnés par la reine Marguerite & par Rodeille, 76.

Séguiran (Gaspard) Jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 350. N. 7.

Sel. Les courtisans

DES MATIERES. 469

font valoir cette ferme sous des noms empruntés, 3. Edit sur le Sel, en faveur du duc de Mayenne, 21. Réglemens pour cette partie, 292. *& suiv.*

Sellier, (Jean) commissionnaire de Henri IV, à Troyes, 21.

Selvage (Catherine) femme de chambre de la reine, 190. Présent qu'elle reçoit, 193.

Sertan, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce des Meuriers, 22. N. 10.

Servian. Député du Dauphiné pour les Protestans, 280.

Sillery (Nicolas Brûlard de) Chancelier, 255 - 341 - 420. Services qu'il rend au roi, lettres qu'il écrit à Sully, à l'assemblée de Châtelleraut, 6. Il est fait garde des sceaux, 327. N. 1. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les propositions des villes d'otage, &c. faites par les Flamands, 370-377.

Sixte-Quint, son ca-

ractere; bon mot sur lui, 26. N.

Soissons. (Charles de Bourbon comte de) Edits en sa faveur accordés par sa majesté, 21. Ses démêlés avec le prince de Conty, 7. Autre qu'il a avec Sully sur le logement de grand-maitre de l'artillerie, & les mauvais procédés à son égard, 158. *& suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au Parlement pour ses lettres de duc & pair, 211. & se déclare contre son avis sur l'expédition de Sedan, 229-255-370.

Soleil (éclipse de) 156. N. 7.

Solme (comte de) grand-maitre de l'électeur Palatin, 240.

Soubise. (Benjamin de Rohan, duc de) sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 281-28. N. 5.

Spinola. (le marquis) 376. Audience que lui donne Henri IV, à Paris, 41-42. Ses expéditions mili-

taires en Flandre contre le prince d'Orange, 42. & *suiv.* Il assiege & prend Rhimberg, 314.

Soie. Manufacture établie, 22-23.

Suede (Charles roi de) s'affermir sur le trône, 307.

Sully terre & château de) érigée en duché pairie, 210.

Sully (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de) Ses travaux sur les finances & le gouvernement, 1, & *f.* Sa réponse à un bref du pape, 38-39. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 39-40. Il rassure Henri IV, sur les desseins des Calvinistes à l'assemblée de Châtelleraut & est nommé pour y assister de la part du roi, 53. & *f.* Teneur des instructions publiques, qu'il recoit à cet effet, 61. & *f.* & de l'instruction secrète particulière, 72. & *f.* Il va conférer avec la reine Marguerite, avis qu'elle lui donne : son sentiment sur ces avis dif-

fèrent de celui de Henri IV, 75. & *f.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtelleraut sur les principaux points de cette assemblée, 90. & *f.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Charillon & autres à Châtelleraut, & dans les Synodes des Calvinistes, 95. Sa déclaration sur les volontés du roi, 96. Il en refuse la présidence, 97-98. N. 21. Il pénétre les vues des chefs Calvinistes, les déconcerte, 113. & *f.* Il y fait rejeter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste, 116. & *f.* termine à la satisfaction de Henri IV, la question des députés généraux, 118. & *f.* & celles des places de sûreté; 128. & *suiv.* Il exclut saint Germain de Clan, de la députation générale, 123. Ses conseils sur l'affaire d'Orange & de Blacons ne sont point suivis, 130. & *suiv.* Son discours ferme & sage, par lequel il

DES MATIERES. 471

Congédie l'assemblée, 136. & *suiv.* & vient rendre compte au roi de sa gestion, 38-140. & *suiv.* auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, &c. 142. Il l'y accompagne, y tient les grands jours, & fait punir les réditieux, 154. & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons, sur le logement du grand-maître de l'artillerie, 158. & *suiv.* Autre avec d'Espernon au sujet de la Rochelle, 162. & *suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi ; son bon mot sur le premier Médecin du roi, 167. N. 8. Son mémoire sur les usages & les différentes formes du *duel* ; aventure qui y donne lieu, & conseil qu'il donne à Henri IV, à ce sujet, 175. & *suiv.* N. 11. & p. 184-185 N. 12.

V. *Conversations.* Il est fait duc & pair ; cérémonie de sa réception, 210. & f. N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sedan, malgré l'opposition des courtisans, 217. & *suiv.* lui fait remarquer les défauts de la place, 230-231. Circonstance singulière sur sa plaie de la bouche & du cou, 219. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 224. & *suiv.* Il rend public les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 232-233. Lettre qu'il écrit à Parabere sur l'entreprise de Sedan, pour être rendue publique, 232-233. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 241. Ses plaintes contre Villeroy, de ce qu'il lui fait un mystère du traité avec Bouillon, 245. & *suiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 250. & *suiv.* Il visite Sedan, 253-254. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté de saint Paul, 255.

256. & cherche à le diffuader de faire une entrée dans Paris, 257. *& suiv.* N. 15. Bons conseils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul V ; Ses réflexions sur la véritable politique de ces deux puissances, 259. *& suiv.* N. 17. Il blame la conduite de Léon X, & de Clément VII, 262. entretient les cardinaux de Joyeuse & du Perron, sur les moyens de pacifier les religions, 263. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 266 - 267. Il appuie la ville de Metz contre les Jésuites, 267. *& suiv.* Démêlé qu'il a avec le pere Cotton, dans l'affaire d'Adrienne de Fréne, 270. *& s.* N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les Catholiques & les Protestans, 278. *& s.* N. 23. empêche la tenue d'un Synode à la Rochelle, 280. N. 24. fait rentrer la maison de Rohan dans les bonnes graces du roi, 281. 282. N. 25. termine à la Rochelle, les différens entre les Catholiques & les Protestans, 283 - 284. Il est fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine ; autres graces & gratifications qu'il reçoit de sa majesté, 291. *& suiv.* Ses réglemens pour la finance, &c. 293. *& suiv.* Il avoit dressé trois états généraux sur la surintendance des finances, des bâtimens & fortifications & sur la grande-maîtrise de l'Artillerie, 301. dont il présente au roi des sommaires, 31 - 313. Amitié entre la duchesse de Guise & lui, 301 - 306. Voyez *Conversations*. Réflexions & conseils qu'il lui donne sur la guerre de Flandre, 317. *& suiv.* Sa plaie de sa bouche se rouvre & les ministres vont travailler chez lui, 326 - 327. Marques singulieres de confiance qu'il reçoit du roi, 333 - 334 - 341. Il arrête les poursuites sur la mort de son neveu d'Epinoy, 335. *& suiv.*

DES MATIERES 473

Ses maximes sur la maniere dont un prince doit se conduire avec ses ministres , 341. Il termine les sujets de plaintes de sa majesté contre les Protestans assemblés à la Rochelle, 342. *& suiv.* oblige cette ville à faire satisfaction au roi sur les sujets de plainte de sa majesté, à l'égard d'un Synode qu'elle avoit tenu , 348-349. Soutient cette ville dans l'affaire du pere Séguiran, 350. *& suiv.* & refuse de se mêler des discussions de la ville de Poitiers avec les Jésuites, 353. *& suiv.* voyez *Conversations*. Il rassure ce prince à cet égard & justifie la maison de Lorraine , 361. *& f.* Il examine la question des prises faites sur l'Espagne, 365. *& f.* porte le roi à refuser les offres que lui font les provinces - Unies de se soumettre à la domination de la France, &c. 368-369. N. 9. Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne & les Etats

Généraux, 376. *& f.* Prétens qu'il fait en Italie pour le roi, 387-389-390. Réponse qu'il fait à ce pape , 390. Ses opérations de finances ; dettes qu'il acquitte , 392-393. Il augmente les biens cédés par la reine Marguerite au Dauphin, 394. N. 16. Ses réprimandes aux parlemens de Toulouse, & de Dijon, 394-395 *& f.* Il écrit à Verdun premier président du parlement de Toulouse, sur le rachat des gref-fes, 395. Ses plaintes contre les parlemens, 397. Ordre qu'il établit dans les chambres des comptes, 397. *& suiv.* dans la gabelle & les maréchauffées , 401. *& suiv.* dans les affaires du domaine, 405. *& sui.* Son projet de composer le conseil de gens d'épée, est rejeté par Henri IV, 409. *& suiv.* N. 18. Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice ; ses réflexions & principes sur cette opération ,

413. Prévient le roi contre ses calomnieux , 414-415. propose une recherche contre les officiers de l'Artillerie , 417-418. fait dresser des plans des places & côtes de Bretagne , 418 , fait casser une sentence du Juge de Saumur , portant permission de transporter des blés du royaume , 420-421. Il condamne les dépenses excessives de Henri IV, en manufactures , bâtimens , meubles , &c. 425-426.

Sully (Duchesse de) Rachel de Cocheflet , reçoit des présens de leurs majestés , 202.

Surintendance des fortifications & bâtimens. Etats généraux sur cette partie , présentés au roi par Sully , 301-312.

Synode des Protestans. Voyez *Châtelleraut Assemblée de Protestans. Sully.*

T.

Taille. Abus & vexations , 411. Ré-

flexions sur ces abus & sur les moyens employés pour y remédier , 4. & suiv. N. 2.

Tapisiers Flamands appelés à Paris , 426.

Tardieu , Commissaire. Réprimandé 401.

Terrail (du) va servir l'archiduc , prend & reperd Bergopson , 43,- 44. manque l'écluse , 366-367.

Terse , Compagnie Espagnole , 314. N. 33.

Thémines (Pont de Lauzieres de Cardillac) sert utilement le roi contre les séditieux , 109.

Thermes (Jean de Saint Larry de) l'un des Mignons de Henri III. 202.

Thores , Colonel Espagnol , tué au siège de Rhimberg , 314.

Tilenus , ministre calviniste. Ses brigues contre l'expédition de Sedan , 215.

Traitans. Sommes à eux dues , acquittées par Sully , 392.

Traité entre Henri IV, & le duc de Bouillon , 247-248.

Transilvanie

DES MATIERES. 475

TRANSILVANIE. VANTEROL, 420.
 Guerres de l'empereur VARENNE (la) 338.
 contre ces peuples; 385. 358. est envoyé par
 TRENTE (Concile de) Henri IV. pour remet-
 voyez HENRY IV. tre une lettre à Sully,
 TRÉSOR royal. Etat afin d'aller visiter de sa
 de l'argent pris au tré- part la reine Margueri-
 sor royal par Sully jus- te, 76. Ses lettres à
 qu'à l'année 1607, pour Sully pendant l'expédi-
 différentes dépenses, tion de Sedan, 237. &
 392, 393. Règlement à *suiv.* Il lui donne avis
 cet égard, 397. & *suiv.* de la conclusion du
 TREVES. Trêve de traité de Bouillon, 246.
 douze ans entre l'Espa- Autre avis qu'il lui don-
 gne & les Provinces ne, 257. Services qu'il
 Unies, négociée, 315. rend aux Jésuites de la
 & *suiv.* 376. & *suiv.* N. Flèche, 270. Présent
 II. que lui fait le roi, 299.
 TURQUET, médecin Il soutient le pere Sé-
 ordinaire d'Henri IV. guiran & les Jésuites
 167. N. contre les Rochellois,
 TURENNE (Vicomte 350. & *suiv.*
 de) Voyez BOUILLON.
 V.
 VALENCE (Concile de) décide contre
 le duel. 177.
 VALENCE (Marie de) VENDÔME (César de
 l'une des dévotes du Bourbon, duc de) fils
 pere Cotton, 274. N. de Henri IV. & de la
 20. belle Gabrielle, légitimé,
 VALTELINE. (la) Suite va visiter la reine
 du différend entre Marguerite de la part
 l'Espagne & les Grisons du roi, 170.
 au sujet de la Valteline. VENISE VÉNITIENS.
 383. & *suiv.* Présens que son ambaf-
 sateur reçoit de Hen-
 ri IV. 25. Fameux dif-
 férend entre les Vénitiens & Paul V. Causes
 de ce différend; vérité;

- ble politique de cet état , 259. & *suiv.* Rébuy, 383.
- Voyez *Canaye*. Union des Véniriens & des Grisons contre l'Espagne, 384. Leur différend avec le pape terminé par la médiation de Henri IV. 387. & *suiv.* N. 13. 14. Ils refusent de rétablir les Jésuites dans leurs états , 388. N. 13.
- VENTADOUR Anne de Lévis, duc de) il est remboursé de ce que lui devoit le roi, 21.
- VÉRAC , proposé pour député de l'église de Pons, 347.
- VERDUN , premier président au Parlement de Toulouse, 277.
- VERNEUIL (marquis de) Brouilleries entre le roi, la reine, & elle, 431. & *suiv.*
- VERS à Soie, 22.
- VERSENAY l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henri IV. 293.
- VIC (Dominique de) 338. Se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan, 229.
231. démolit le fort de
- Vienne (de) com-mis, 427.
- VIEVILLE (la) député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 235.
- VILLARS (Jérôme de) Archevêque de Vienne, 278. N. 23.
- VILLEROY. (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. 169. 155. 279. 343. Il compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, 63. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 126. Autres lettres entr'eux pendant l'expédition de Sedan, 237. & *suiv.* Il conclut le traité avec Bouillon, article qu'il en communique au Garde des Sceaux & à Sully, 243. 244. 277. envoie travailler chez Sully, 327. 341. 349. Son sentiment sur la loi des débris & naufrages, 366. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les

DES MATIERES. 477

offres & propositions Henri IV. 321.
 faites par les Provinces- Y.
 Unies, 372. 377. 383. **Y** VETEAUX (des)
 VILLEPION, officier 308.
 d'Henri IV. est reçu Z.
 dans Turenne, 154. **Z** AMET. 338. Grati-
 VIVANT député du fication qu'il re-
 corps protestant. Avis çoit de Henri IV. 21.
 qu'il donne au roi sur 22. 299. Dettes que ce
 la cabale séditieuse, prince lui paye, 392.
 80. 81. 108. ZÉLANDE. Cette
 Usson, Château, Province s'oppose au
 est démolí, 169. 160. traité de suspension
 N. 9. d'armes entre l'Espa-
 W. gne & les Provinces-
W IRTEMBERG. Unies, 381.
 (duc de) Protec- ZUPULA, cardinal,
 tion que lui accorde 389. N.

Fin de la Table du sixieme Volume.







